

JOURNAL DE BARCELONNETTE

ORGANE RÉPUBLICAIN DE L'ARRONDISSEMENT

PARAISANT LE 1^{er} ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

LA VALLÉE DE L'UBAYE ET LE MEXIQUE UNE ÉMIGRATION EUROPÉENNE

... à propos du départ des sym-
boliques trois frères Arnaud pour
le Mexique, des qualités de l'au-
dac, de l'honnêteté proverbiale et
de l'obstination au labeur des
« Barcelonnètes ».

Par un temps splendide, en pré-
sence de MM. Simonneau, préfet des
Basses-Alpes, André Honorat,
sénateur, Paul Reynaud député,
Mouilliot, sous-préfet, Doux, maire,
du Conseil municipal de Barce-
lonnette, des conseillers d'ar-
ondissement, maires et adjoints mu-
nicipaux, de la colonie mexicai-
ne, de toutes parts et d'une afflu-
ence, il fut procédé à l'installation
de la plaque en marbre, apposée
sur la maison de la Chaussée, portant l'inscrip-

AVENUE DES 5 FRÈRES

LES PREMIERS ENFANTS DE LA
PARTIS POUR LE MEXIQUE

En quelques paroles d'émou-
vante simplicité, qui eurent
leur écho dans le cœur de tous,
l'écoulaient, M. Léon Honorat,
président du comité. Et il fit
la plaque à M. Doux, maire de
la colonie. Il exprime
qu'une réunion de ce genre
laquelle fraternité
« Mexicains » et les rep-
de la Vallée tout entière
chaque année. Enfin, rap-
devoir de ceux qui ont fait
au Mexique envers le pays
exprima le souhait que
nette ait un jour son tour.

Au nom de la municipalité,
Doux remercia le comité et
mise qui lui était faite et fit un éloge
très applaudi de la colonie française
du Mexique.

M. Paul Reynaud prit alors la
parole et s'exprima à peu près en
ces termes :

Mesdames, Messieurs,
Lorsqu'en septembre 1821, sous le règne
du roi Louis XVIII, les trois frères Arnaud,
navigant à bord d'un petit voilier, sur l'Atlan-
tique, regardaient se lever

du fond de l'Océan des étoiles nouvelles,
lorsqu'ils abordèrent aux rivages du nouveau
continent alors plein de mystère et de dan-
ger, où l'un d'eux devait périr de mort violente
ils ne faisaient que prolonger les traditions
d'aventure, d'audace et d'énergie de la forte
race des Barcelonnètes.

Depuis longtemps, en effet, les habitants
de la Vallée de l'Ubaye ont eu l'habitude
de partir dans le Languedoc et la Bourgogne
de bœufs labourant portant le ballot d'étouffe

UN TRUC D'UN ATTELU, SOUS DE SAVOIR
pas grand chose et, le peu que nous savons
sous le drapeau est cet homme qui est
M. François Arnaud, qui nous a rendu le
vice insupportable de retracer l'histoire
notre vallée. Mais, peu importe ! Ils
les premiers. C'est eux qui ont tra-
lousain Mexique le sillage des les
d'autres... temps... au Mexique...



A mon tour, je tiens à dire
Léon Honorat, Edouard
Michel, Pierre Arnaud et Emile
leur heureuse initiative. Je les en-
tant plus que, s'il est une œuvre qui
d'être glorifiée dans une démocratie, c'est
celle que les enfants de cette vallée ont ac-
complie au Mexique et dont les frères Arnaud ont
été les promoteurs. N'est-elle contribué qu'à
faire la vie moins rude dans nos montagnes,
à procurer à nos populations des ressources
moins incertaines, à élargir leur horizon
à étendre le champ de leur activité que nous
serions de droit d'en éprouver une légitime

... orat ajoute
... utile qu'il
... à ce qu'il

... les convives.
... Reynaud prit alors la
... dans un discours qui
... plusieurs reprises les ap-
... pements de l'auditoire, il
... tout d'abord M. le Préfet
... qu'il venait de pronon-
... il félicita le Comité de la
... avec laquelle il avait passé
... sion aux actes, puisque
... it été imaginé, décidé et
... en neuf jours.
... se dût de gros sont accrochés
... de l'Etat pour lui demander des
... des politiciens s'instituent sur les
... publiques marchands de bashear
... nous proposant d'instaurer chez
... nous communistes qui réussit si bien
... nous sottes bœufs de voir
... les hommes qui, presque tous fils
... sont arrivés par leur seul effort
... en toute indépendance et en toute
... à payer la facture et à vaincre dans
... de la vie. Que ceux qui sient le pro-
... prement les conditions dans lequel
... nos pères qui, dans leur enfance,
... avec eux collige le pain qui ils
... longer pendant toute l'année scolaire
... qu'était la vallée il y a 50 ans
... est aujourd'hui. »
... Reynaud évoqua ensuite
... air de Manuel, ce glorieux
... de la vallée qui faisait en-
... puissante voix en reven-
... les libertés républicaines
... assemblées de la Restau-
... clamations saluèrent ces
... et un ban fut battu en l'hon-
... M. Paul Reynaud.
... André Honorat prit ensuite
... et associa à la mémoire
... frères Arnaud celle à ja-
... reuse des 341 Français qui
... venus du Mexique à l'appel
... trie en danger et qui sont
... au Champ d'honneur.
... après ensuite la part prise
... onie française du Mexique
... vres de guerre, les services
... qu'au cours des tragiques
... que nous venons de vivre
... us a rendus.
... convives applaudirent cha-
... ment M. André Honorat.
... A la demande réitérée des con-
... res Arnaud), etc...
... Au esser
... président de
... ques mots dont le tour humoristi-
... Puis, M. Pierre Arnaud lut sans
... l'ouvrage de son secretté...

... Arch. dép AHP, 7 Fi 181
Fonds André Honorat, vue intérieure du
commerce de textile des Barcelonnètes, 1923

... les convives.
... Reynaud prit alors la
... dans un discours qui
... plusieurs reprises les ap-
... pements de l'auditoire, il
... tout d'abord M. le Préfet
... qu'il venait de pronon-
... il félicita le Comité de la
... avec laquelle il avait passé
... sion aux actes, puisque
... it été imaginé, décidé et
... en neuf jours.
... se dût de gros sont accrochés
... de l'Etat pour lui demander des
... des politiciens s'instituent sur les
... publiques marchands de bashear
... nous proposant d'instaurer chez
... nous communistes qui réussit si bien
... nous sottes bœufs de voir
... les hommes qui, presque tous fils
... sont arrivés par leur seul effort
... en toute indépendance et en toute
... à payer la facture et à vaincre dans
... de la vie. Que ceux qui sient le pro-
... prement les conditions dans lequel
... nos pères qui, dans leur enfance,
... avec eux collige le pain qui ils
... longer pendant toute l'année scolaire
... qu'était la vallée il y a 50 ans
... est aujourd'hui. »
... Reynaud évoqua ensuite
... air de Manuel, ce glorieux
... de la vallée qui faisait en-
... puissante voix en reven-
... les libertés républicaines
... assemblées de la Restau-
... clamations saluèrent ces
... et un ban fut battu en l'hon-
... M. Paul Reynaud.
... André Honorat prit ensuite
... et associa à la mémoire
... frères Arnaud celle à ja-
... reuse des 341 Français qui
... venus du Mexique à l'appel
... trie en danger et qui sont
... au Champ d'honneur.
... après ensuite la part prise
... onie française du Mexique
... vres de guerre, les services
... qu'au cours des tragiques
... que nous venons de vivre
... us a rendus.
... convives applaudirent cha-
... ment M. André Honorat.
... A la demande réitérée des con-
... res Arnaud), etc...
... Au esser
... président de
... ques mots dont le tour humoristi-
... Puis, M. Pierre Arnaud lut sans
... l'ouvrage de son secretté...

LA VALLÉE DE L'UBAYE
ET LE MEXIQUE
UNE ÉMIGRATION EUROPÉENNE

la République. M. Trouillot, ministre du commerce, a donné le soir un grand dîner en son honneur au ministère du commerce. Étaient invités : MM. Chaumié, Mougeot, Doumergues et Bérard ; les anciens ministres du commerce MM. Delombre, Boucher, Siegfried, Lebon, Mesureur, Lourties et Millerand ; MM. Viger, sénateur ; Astier, député ; Darode, président de la chambre de commerce de Paris ;

Gréham la considère comme inoffensive et s'en sert pour calculer le volume de vin que nous devons prendre à chaque repas. Si l'on admet que le poids moyen de l'homme est de 65 kilogr., nous pouvons absorber 65 centimètres cubes d'alcool absolu, ou 650 centimètres cubes de vin à 10 o/o. En d'autres termes, on peut boire sans danger un litre de vin par jour (un demi-litre à chaque repas). Mais il est bon de l'additionner de la même quantité d'eau.

que, montrent un petit commerce et eurent un si rapide succès qu'ils appelèrent à eux des compatriotes pour les aider. D'abord vint un Bas-Alpin du nom de Couttolenc, qui, lui, fit souche. Il y a là-bas un général Couttolenc. Les autres devinrent employés chez leurs compatriotes ; à mesure qu'ils avaient un petit capital, ils créaient des maisons.

Cet élément français, probe, travailleur, bon enfant, vivant de la même vie que les indigènes, fut si bien accueilli que l'on

héritage. Dans ce but, c'est à l'école laïque seule que devra s'adresser la nation — seul, en effet, l'enseignement laïque repose sur l'amour des citoyens les uns pour les autres, qu'elles que soient leurs croyances ; seul, il enseignera à ces enfants du peuple, non point des doctrines de haine et de fanatisme religieux, mais la noble morale de la grande solidarité humaine. Ses instituteurs et ses institutrices, pris dans le peuple, pour instruire les enfants

LES FRANÇAIS AU MEXIQUE

Le *Petit Journal* a publié dernièrement un article sur les Français et sur les Colonies Françaises en Amérique. Voici ce qu'il dit de la colonie Française au Mexique :

De tous les groupes, le plus curieux et le plus puissant, sinon par le nombre, du moins par la fortune, est issu des Bas-Alpins de la vallée de Barcelonnette. Ce pays, un des plus pauvres de France, un des moins peuplés, offre dans certaines parties un aspect de richesse surprenant. De belles villas et des maisons cossues se montrent au milieu des plus âpres montagnes ; le bourg de Jausiers donne l'impression d'une cité balnéaire. Ces aimables habitations sont la résidence de Mexicains, c'est-à-dire d'émigrants revenus du Mexique après fortune faite. Quelques-uns n'ont dans leur vallée qu'un séjour d'été, ils sont assez riches pour pouvoir passer l'hiver à Paris, à Marseille ou à Nice.

Au Mexique, ces Français ont reçu le nom de leur vallée : ce sont des *Barcelonnettes*. Cette très mignonne ville est, après Paris, la cité française la mieux connue là-bas. On peut ignorer Tours ou Limoges, il serait impardonnable de ne pas connaître Barcelonnette. Une mexicaine ayant épousé un de nos compatriotes fit mettre dans le contrat de mariage que, si l'on venait en France, le ménage habitait Paris ou Barcelonnette. Quand le moment fut venu de tenir son engagement, le mari amena sa femme dans la vallée. Après 48 heures de voiture au sein de gorges sauvages, la naïve épouse se vit dans une bourgade de 2.000 âmes, isolée au milieu des monts.

L'émigration des Barcelonnettes date de loin : les premiers qui allèrent tenter la fortune, les frères Arnaud, étaient partis en 1821 pour la Nouvelle-Orléans. N'ayant pas réussi, ils se dirigèrent sur le Mexique, montèrent un petit commerce et eurent un si rapide succès qu'ils appelèrent à eux des compatriotes pour les aider. D'abord vint un Bas-Alpin du nom de Couttolenc, qui, lui, fit souche. Il y a là-bas un général Couttolenc. Les autres devinrent employés chez leurs compatriotes ; à mesure qu'ils avaient un petit capital, ils créaient des maisons.

Cet élément français, probe, travailleur, bon enfant, vivant de la même vie que les indigènes, fut si bien accueilli que l'on vit son importance s'accroître sans cesse. Les Barcelonnettes s'aidaient entre eux ; tous les nouveaux venus trouvaient appui et crédit dans ce petit noyau. Bientôt tout le grand commerce fut entre leurs mains. En vain ce pays, aujourd'hui tranquille, avait-il révolutions sur révolutions, en vain la France fit-elle la guerre que l'on sait, les Barcelonnettes n'en restèrent pas moins investis de la confiance. Aussi, les deux cantons de Barcelonnette et de Saint-Paul continuent à envoyer presque tous leurs enfants là-bas, à peine le quart des conscrits inscrits tirent-ils au sort, les autres sont au Mexique.

Jadis les émigrants partaient avec un bagage intellectuel fort modeste, beaucoup savaient à peine lire et écrire ; mais ils ont reconnu la nécessité d'une éducation plus complète et ont amené les parents à faire préparer les enfants à l'existence qui les attend. Le Collège de Barcelonnette a un professeur d'espagnol, les futurs commerçants partent donc un peu dégrossis.

Dans toute la vallée on s'intéresse aux événements du Mexique comme à ceux de la France. Le petit journal local a une rubrique consacrée à la République du Centre Amérique.

SOMMAIRE

qui trouvèrent leur de ceux qui Léon Honnorat, é, fit remise de x, maire de Barprima le voue cette nature, ternissent les

Ce n'est pas sans tristesse que nous voyons se dépeupler les villages de nos montagnes, mais, puisque l'émigration est un phénomène fatal, disons de moins en moins un avantage incomparable de nous rendre les hommes que nous lui envoyons.

Quel que soit votre destin, à nous tous, enfants de la vallée, que nous soyons restés

min partisans, à se rendre compte que les « Barcelonnettes » sont, au delà des mers la même famille.

Il y a beaucoup de pièces précieuses que nous aurions rien des origines de l'œuvre que nous glorifions aujourd'hui en la personne des trois frères

grés se rappellent les conditions dans lesquelles vivaient nos pères, qui, dans leur enfance, appartaient avec eux, collige le pain, qu'ils devaient manger pendant toute l'année scolaire ! Voyez ce qu'était la vallée il y a 50 ans et ce qu'elle est aujourd'hui. »

M. Paul Reynaud évoqua ensuite le souvenir de Manuel, ce glorieux

Introduction 7

Partir, les chiffres de l'émigration 9

Les candidats au départ 17

Le voyage 25

Des marchands colporteurs devenus commerçants et industriels 27

André Honnorat et la défense des Barcelonnettes du Mexique 33

Des émigrés restés Français 49

Signes extérieurs de richesse : villas et tombes des « Mexicains » 63

Les émigrés mexicains et la première guerre mondiale 81

Des insoumis ? 83

Les conséquences démographiques de l'émigration sur la vallée de l'Ubaye 109

Sources et bibliographie 123

Introduction

Au XIX^e siècle, les pays européens connaissent une émigration massive. Des hommes et des femmes se déplacent à l'intérieur du vieux continent mais le quittent également. L'explosion démographique et la pauvreté des régions rurales expliquent ce mouvement long et soutenu.

Tous les pays européens sont concernés, ceux du Nord et l'Est dans un premier temps, puis les pays du Sud à partir de la fin du siècle. Seule la France reste épargnée. Pourtant, quelques régions de l'Hexagone, seront touchées par ce mouvement : pays Basque et Savoie vers l'Argentine ; Ubaye vers le Mexique. Cette dernière émigration, initiée en 1821 par les frères Arnaud partis de Jausiers en Louisiane pour finalement s'établir au Mexique, pays nouvellement indépendant, s'amplifie à partir du Second Empire et concerne plus de 1 500 habitants de la vallée jusqu'au début des années 1920. Ces expatriés, baptisés « Barcelonnettes », du nom de la petite sous-préfecture, constituent au Mexique un véritable empire d'abord commercial puis industriel et financier.

Les origines de cette émigration, tant intérieures qu'extérieures, ses conséquences économiques et culturelles sur le Mexique comme sur la vallée de l'Ubaye sont une entrée possible en histoire comme en éducation morale et civique pour traiter des thématiques à l'œuvre dans les programmes du secondaire par le biais de l'histoire locale.

Cette étude concerne une période qui débute dans les années 1850, quand l'émigration commence à être massive, et se termine en 1918. Le début de la première guerre mondiale marque un coup d'arrêt aux départs, mais la question du retour (ou du non-retour) des Barcelonnettes (qui restaient citoyens français) pour répondre à la mobilisation d'août 1914 sera également traitée ici.

Intégration du sujet dans les programmes d'histoire

4^e

Thème 2 « L'Europe et le monde au XIX^e siècle : l'Europe de la Révolution industrielle »
L'Europe en croissance démographique devient un espace d'émigration et on donne aux élèves un exemple de l'importance de ce phénomène (émigration italienne, irlandaise...)

3^e

Thème 1 « L'Europe, un théâtre majeur des guerres totales (1914-1945) »
Civils et militaire dans la première guerre mondiale

2nde

Thème introductif « Les Européens dans le peuplement de la Terre »
L'émigration d'Européens vers d'autres continents, au cours du XIX^e siècle : une étude au choix d'une émigration de ce type

RÉJACTION DES CAHIERS DE DOLÉANCES

Du tiers-état de la ville et communauté de la vallée de Barcelonnette, composant l'arrondissement de la préfecture (1).

SITUATION GÉOGRAPHIQUE DE LA VALLÉE DE BARCELONNETTE.

Si, par sa situation, la vallée de Barcelonnette est un pays important à l'Etat, si les montagnes escarpées offrent à la France une clef sûre contre les entreprises de ses ennemis et une porte facile pour s'introduire dans l'Italie, elle n'est pour les habitants qui la cultivent qu'une marâtre qui refuse à leurs sueurs des productions pour les nourrir.

Des torrents fort nombreux tant au nord qu'au midi, des vallons ne présentent à la vue que des espaces dévastés par leurs débordements.

La rivière d'Hubaye dévaste à son tour tout le pays plat qu'elle parcourt, elle y dépose le gravier qu'elle reçoit des torrents, et des versements journaliers enlèvent à la culture le sol le plus productif.

Les eaux de filtration que la rivière d'Hubaye fixe dans la ville de Barcelonnette et à Jausiers, dont la situation est la même, y causent des dommages considérables et infectent l'air que les habitants y respirent.

D'après ce tableau, il est inutile d'observer que dans cette vallée les habitants ne peuvent mettre en culture que la mi-côte des montagnes et quelques coins de terre éloignés des torrents et de la rivière d'Hubaye.

(1) Nous publions ces pièces d'après un manuscrit des Archives de l'Empire.

SES PRODUCTIONS.

Les productions de la vallée ne peuvent être considérables ; son sol froid, stérile et couvert de neige pendant plus de six mois de l'année, ne donne dans certaines parties que de l'orge et de l'avoine, dans d'autres du seigle, et dans les plus favorisées fort peu de froment.

Ces productions en grains suffisent à peine pour nourrir nos habitants six mois de l'année, et ce qui manque à ce premier besoin, de même que pour l'achat du vin, huile, savon, toile, chanvre, fer, sel, dont les frais de transport, qui ne peut être fait qu'à dos de mulets, augmentent considérablement le prix, etc., etc., ils ne peuvent y suppléer que par le produit de leurs foins et des herbages que donnent des montagnes qui ne sont accessibles qu'aux troupeaux.

Des milliers de moutons viennent de la basse Provence, pour pâturer nos montagnes quelques mois de l'été. Ils nous apportent un revenu qui sert à acquitter une faible partie de nos impositions. Ces troupeaux nous donnent de plus un engrais sans lequel nos terres seraient bientôt absolument stériles.

Nos habitants nourrissent de leurs foins, pendant huit mois de l'année, des troupeaux de brebis et de moutons ; les laines qu'ils en retirent occupent leurs bras pendant l'hiver, soit à filer, soit à fabriquer des draps de cadis, qu'ils font ensuite passer en très grande partie à l'étranger.

Mais cette ressource, qui est unique, ne peut suffire à tous besoins ; nous n'avons ni suffisamment de laines pour occuper tous les bras, ni suffisamment de blé pour nourrir tous nos habitants, et une grande partie est nécessitée de se répandre sur toute l'Europe, pour s'y procurer une subsistance qu'ils ne peuvent trouver chez eux.

Plus le produit des foins et des herbages devient d'absolue nécessité aux habitants de la vallée, plus l'Etat doit être attentif à favoriser cette partie de production, qui est encore loin du niveau de ses besoins, et elle ne peut l'être utilement, si l'Etat ne donne à nos habitants le sel nécessaire aux troupeaux qui pâturent les montagnes, pendant l'été, et qui pendant les huit mois d'hiver sont nourris à sec.

Partir

Les chiffres de l'émigration

Une nature rude... Au printemps 1789, le tiers-état de Barcelonnette rédige ses doléances. Celles-ci portent en grande partie sur la situation géographique de ces montagnes : elles ne sont pour ses habitants qu'une « marâtre qui refuse à leurs sueurs des productions pour les nourrir ». Le long hiver, qui interdit les cultures six mois dans l'année, ne permet pas, selon les plaignants, de nourrir correctement la population, l'élevage étant la ressource essentielle de ce « pays », constitué en grande partie de rochers et de terres incultes. Si ce sombre tableau est alors l'occasion de remettre en cause le poids des taxes et des impôts, la situation, trente ans plus tard, n'est guère différente. Cette nature difficile pour les hommes les poussera à partir. Mais les « Barcelonnètes » ne feront aussi en cela que perpétuer, en partant vers des horizons plus lointains, une vieille tradition de colportage, cette activité qui occupait les hommes l'hiver, en les amenant vers la Provence, le Dauphiné ou la vallée du Rhône. Ils écoulaient les pièces produites dans les nombreux petits ateliers familiaux de filature et de tissage de laine qui fournissaient du travail aux agriculteurs pendant l'hiver.

**Etendue approximative en Hectares des différentes espèces de Sol,
qui forment le territoire du Département des Basses-Alpes.**

Pays de montagnes.	Pays de buissons ou de Landes.	Sol de riche terreau.	Sol de craie ou calcaire.	Sol de gravier.	Sol pierreux.	Sol sablonneux.	Sol de différentes sortes.	Etendue totale du Département.
607307	404872	56000	509307	93300	444400	33000	,	945207

Observations.

La partie montagneuse du Département des Basses-Alpes forme un peu moins des deux tiers de son territoire. Elle est en général aride; presque partout déboisée ou couverte de bruyères, les montagnes les plus élevées, excepté cependant de beaux pâturages. Les terrains les plus productifs et les mieux cultivés sont situés sur les bords de la Durance et sur les versants de ses principaux vallées, tels que celle de l'Alpage, du versant de Noye, de la Stourme.

La seule plaine un peu considérable du Département est celle qui s'étend au Sud-ouest de Noye, et qui s'étend jusqu'à Valensole et Mucel. Le sol en est presque partout en pierreux. Les terrains calcaires de marne principalement ceux à six toits de la Durance aux environs de Manne, de Stourme et de Noye, et de Villeneuve tout le sol montagneux est calcaire ou argilo-calcaire.

Le départ des frères Arnaud en 1805 constitue l'acte de naissance bien connu du mouvement d'émigration des Barcelonnètes vers le Mexique. La source essentielle sur les départs est celle des registres de l'enregistrement des passeports pour l'étranger, conservés sous les cotes 4 M 77 et 4 M 78, source malheureusement lacunaire. Dans le carton 4 M 78, un cahier semble être le récapitulatif général de 1872 à 1931, mais on ne trouve plus aucun renseignement sur la sous-préfecture de Barcelonnette pour la période 1893-1915. On peut toutefois y associer le fichier mis à disposition par l'association « Sabença de la Valéia »¹, réalisé par l'un de ses membres à l'aide des archives disponibles aux Archives départementales des Alpes-de-Haute-Provence. Il s'agit de l'inventaire de tous les passeports de la vallée de l'Ubaye, en signalant les lacunes des sources. Avec ces données incomplètes, il est possible, en se limitant aux demandes concernant les habitants de l'Ubaye en direction du Mexique, de compter 1 195 passeports.

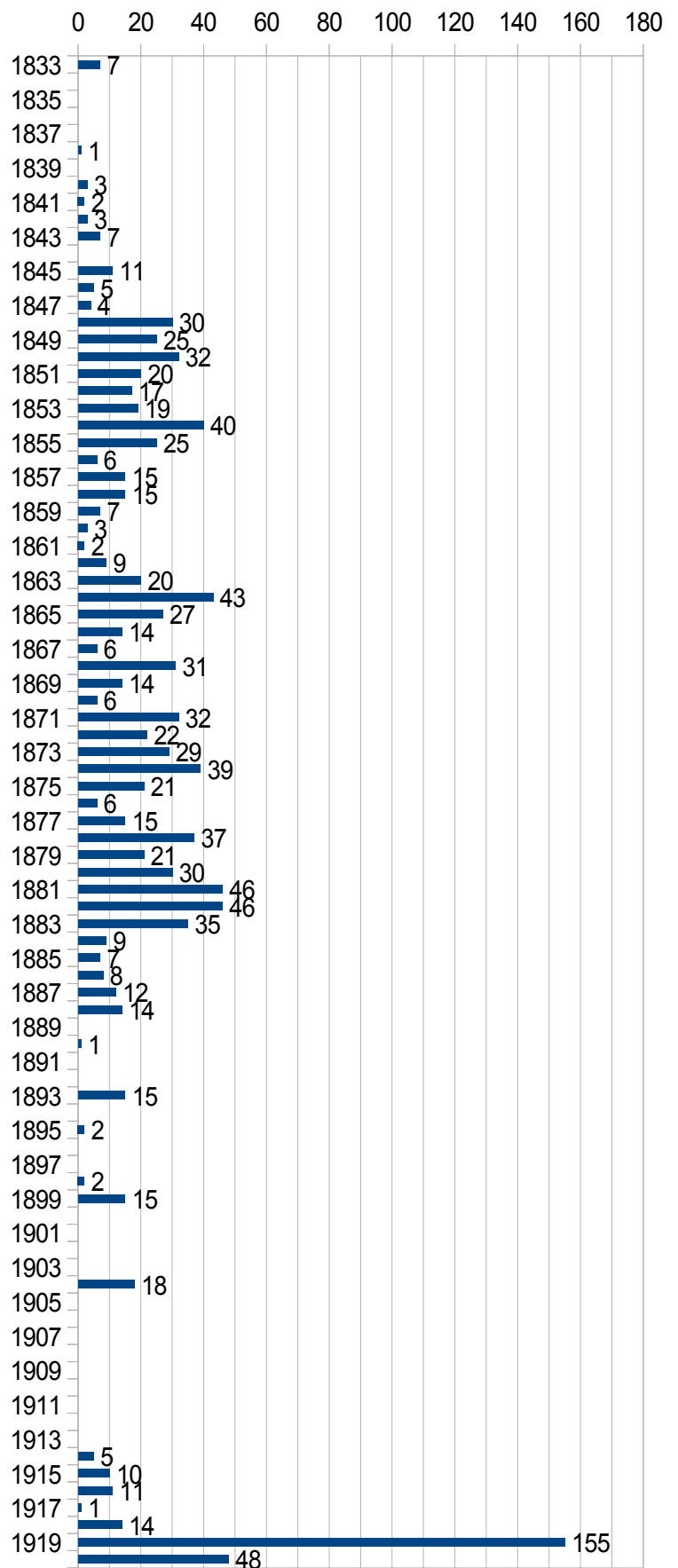
¹ <http://www.sabenca-valeia.org/pages/gens-de-l-ubaye/cercle-genealogique-de-l-ubaye.html>



Plaque sur la maison des trois frères Arnaud à Jausiers, cliché Sylvie Deroche, 2018

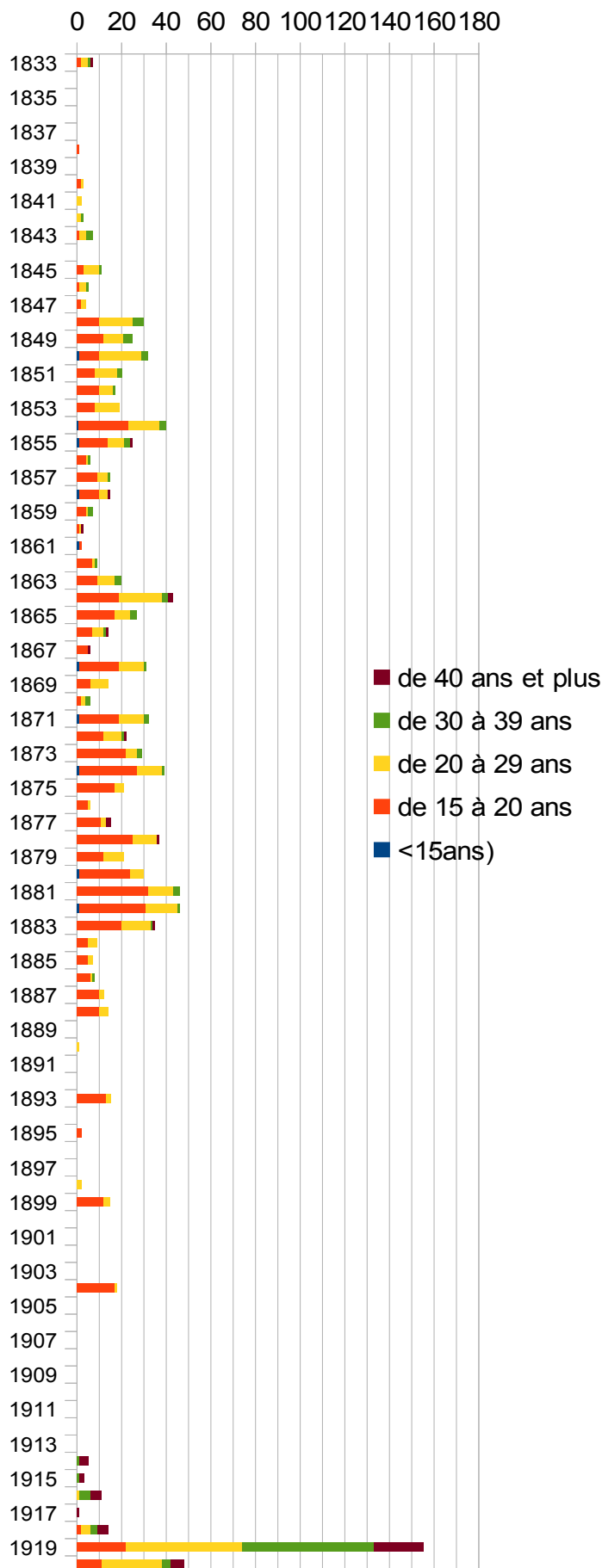
Commune	Nb de passeports
Barcelonnette	273
Enchastrayes	65
Faucon	45
Jausiers	378
La Condamine	50
Larche	43
Le Lauzet	7
Les Thuiles	10
Méolans	7
Meyronnes	63
Pontis	6
Revel	12
Saint-Paul	160
Saint-Vincent	6
Saint-Pons	30
Ubaye	1
Uvernet	39
Total	1195

Tableau récapitulatif du nombre de passeports délivrés pour le Mexique aux habitants de la vallée de l'Ubaye de 1803 à 1920 à partir des registres 4 M 77 et 4 M 78, Guy Frécon, 2018



Graphique de la répartition générale de la délivrance de passeports pour le Mexique dans la vallée de l'Ubaye de 1833 à 1919 à partir des registres 4 M 77 et 4 M 78, Guy Frécon, 2018

Année	<15ans)	de 15 à 20 ans	de 20 à 29 ans	de 30 à 39 ans	de 40 ans et plus	Total Résultat
1833		2	3	1	1	7
1834						
1835						
1836						
1837						
1838		1				1
1839						
1840		2	1			3
1841			2			2
1842			2	1		3
1843		1	3	3		7
1844						
1845		3	7	1		11
1846		1	3	1		5
1847		2	2			4
1848		10	15	5		30
1849		12	9	4		25
1850	1	9	19	3		32
1851		8	10	2		20
1852		10	6	1		17
1853		8	11			19
1854	1	22	14	3		40
1855	1	13	7	3	1	25
1856		4	1	1		6
1857		9	5	1		15
1858	1	9	4		1	15
1859		4	1	2		7
1860		1	1		1	3
1861	1	1				2
1862		7	1	1		9
1863		9	8	3		20
1864		19	19	3	2	43
1865		17	7	3		27
1866		7	5	1	1	14
1867		5			1	6
1868	1	18	11	1		31
1869		6	8			14
1870		2	2	2		6
1871	1	18	11	2		32
1872		12	8	1	1	22
1873		22	5	2		29
1874	1	26	11	1		39
1875		17	4			21
1876		5	1			6
1877		11	2		2	15
1878		25	11		1	37
1879		12	9			21
1880	1	23	6			30
1881		32	11	3		46
1882	1	30	14	1		46
1883		20	13	1	1	35
1884		5	4			9
1885		5	2			7
1886		6	1	1		8
1887		10	2			12
1888		10	4			14
1889						
1890			1			1
1891						
1892						
1893		13	2			15
1894						
1895		2				2
1896						
1897						
1898			2			2
1899		12	3			15
1900						
1901						
1902						
1903						
1904		17	1			18
1905						
1906						
1907						
1908						
1909						
1910						
1911						
1912						
1913				1	4	5
1914						
1915		1	1	4	4	10
1916			1	5	5	11
1917					1	1
1918		2	4	3	5	14
1919		22	52	59	22	155
1920		11	27	4	6	48
(vide)						
Total Résulta	10	591	400	134	60	1195



Graphique de la répartition de la délivrance de passeports pour le Mexique pour les communes de l'Ubaye, par tranche d'âges, de 1833 à 1920, à partir des registres 4 M 77 et 4 M 78, Guy Frécon, 2018

Pays de naissance	France
Département de naissance	Alpes-de-Haute-Provence
Pays de résidence	Mexique

Nombre de numéros matricules		Bases de données		Total Résultat
Répartition par communes de naissance	Commune de naissance	AD04	AD05	
	Aiglun	1		1
	Ainac (La Robine-sur-Galabre)	1		1
	Allos	9		9
	Auzet	4		4
	Barles	5		5
	Barrême	1		1
	Castellane	1		1
	Céreste	1	1	2
	Château-Arnoux (Château-Arnoux-Saint-Auban)	1		1
	Clumanc	1		1
	Colmars	2		2
	Corbières	1		1
	Dauphin	1		1
	Digne (Digne-les-Bains)	21		21
	Entrepierres	1		1
	Entrevennes	4		4
	Forcalquier	3		3
	La Brillanne	2		2
	La Javie	7		7
	La Motte (La Motte-du-Caire)	5		5
	Le Brusquet	1		1
	Le Castellard (Le Castellard-Mélan)	1		1
	Les Mées	1		1
	Lurs	2		2
	Malijai	1		1
	Manosque	4		4
	Mariaud (Prads-Haute-Bléone)	2		2
	Méailles	1		1
	Melve	1		1
	Mézel	3		3
	Moriez	1		1
	Oraison	4		4
	Peipin	1		1
	Pierrerue	5		5
	Prads (Prads-Haute-Bléone)	3		3
	Puimoisson	1		1
	Riez	2		2
	Saint-Benoît	2		2
	Saint-Michel (Saint-Michel-l'Observatoire)	1		1
	Sisteron	4		4
	Tartonne	1		1
	Thoard	3		3
	Thorame-Basse	1		1
	Uvernet-Fours(Uvernet)		1	1
	Volonne	5		5
	Sous totaux Communes " Hors Ubaye " et non " Proches Ubaye "	123	2	125
	Barcelonnette	94	48	142
	Enchastrayes	26	25	51
	Faucon (Faucon-de-Barcelonnette)	24	25	49
	Jausiers	82	72	154
	La Bréole	4		4
	La Condamine-Châtelard	21	14	35
	Larche	24	26	50
	Le Lauzet-Ubaye (Le Lauzet)		3	3
	Les Thuiles	5	2	7
	Méolans-Revel (Méolans)	9	7	16
	Méolans-Revel (Revel)	11	8	19
	Meyronnes	28	20	48
	Pontis		3	3
	Saint-Paul (Saint-Paul-sur-Ubaye)	75	58	133
	Saint-Pons	22	9	31
	Saint-Vincent (Saint-Vincent-les-Forts)	1		1
	Uvernet-Fours(Fours)	4	1	5
	Uvernet-Fours(Uvernet)	21	16	37
	Sous totaux " Communes de l'Ubaye "	451	337	788
	Montclar	5		5
	Saint-Martin-lès-Seyne	1		1
	Selonnet	3		3
	Seyne	29		29
	Sous totaux " Communes proches de l'Ubaye "	38		38
	Totaux Généraux	612	339	951

Tableau de répartition des conscrits des classes 1878-1921 résidant au Mexique à l'âge de 20 ans.
Guy Frécon, 2018

Les fiches individuelles des matricules militaires constituent une autre source qui peut être croisée avec les demandes de passeport pour tenter d'établir une comptabilité des départs.

Depuis le XIX^e siècle, chaque jeune homme est recensé l'année de ses 20 ans et inscrit sur une fiche des registres matricules. Pour chacun d'entre eux sont portés l'état civil et les communes de naissance et de résidence². Pour l'ensemble des classes 1878-1921, 1 016 conscrits résident au Mexique au moment de leur recensement, dont 988 nés en France et 951 dans les Basses-Alpes. Le tableau de répartition de ces jeunes gens par commune démontre bien que la majorité des émigrants est originaire de la vallée de l'Ubaye (788), en particulier de Jausiers, Barcelonnette et Saint-Paul. Les deux premières communes sont en effet les plus peuplées de la vallée comptant respectivement, à la fin du siècle, 1 412 et 2 303 habitants³.

Le rapprochement avec les résultats des recherches sur les passeports conservés par les Archives départementales permet de modifier les résultats concernant l'émigration vers le Mexique mais il ne peut concerner que les hommes. En effet, la seule source concernant l'émigration féminine reste les passeports et les manques constatés dans les diverses analyses ci-dessus, en particulier pour les périodes 1887-1914, ne permettent pas de chiffrer exactement celle-ci.

Toutefois, et compte tenu du fait que les candidats au départ pouvaient avoir obtenu plusieurs fois un passeport, en particulier pour leur retour après la guerre, et que des passeports pouvaient avoir été délivrés en d'autres lieux, par exemple à l'embarquement, plus de 1 600 Ubayens, pour une grande majorité n'ayant pas 25 ans, ont migré entre 1833 et 1920.

² À partir de 1878, les conscrits de la vallée de l'Ubaye sont recensés à Gap, ce qui explique la présence de chiffres provenant des Archives départementales des Hautes-Alpes.

³ Arch. dép. AHP, 6 M 193, dénombrement de 1881.

AD04_cotes 4M77 & 4M78		Données issues des relevés de Passeports cumul par période	Données issues des Matricules militaires AD04 et AD05
Année	Nombre de passeports répertoriés pour le Mexique et concernant la Vallée de l'Ubaye		
1833	7	872	
1834			
1835			
1836			
1837			
1838	1		
1839			
1840	3		
1841	2		
1842	3		
1843	7		
1844			
1845	11		
1846	5		
1847	4		
1848	30		
1849	25		
1850	32		
1851	20		
1852	17		
1853	19		
1854	40		
1855	25		
1856	6		
1857	15		
1858	15		
1859	7		
1860	3		
1861	2		
1862	9		
1863	20		
1864	43		
1865	27		
1866	14		
1867	6		
1868	31		
1869	14		
1870	6		
1871	32		
1872	22		
1873	29		
1874	39		
1875	21		
1876	6		
1877	15		
1878	37		
1879	21		
1880	30		
1881	46		
1882	46		
1883	35		
1884	9		
1885	7		
1886	8		
1887	12		
1888	14		
1889			
1890	1		
1891			
1892			
1893	15		
1894			
1895	2		
1896			
1897			
1898	2		
1899	15		
1900			
1901			
1902			
1903			
1904	18		
1905			
1906			
1907			
1908			
1909			
1910			
1911			
1912			
1913			
1914	5		
1915	10		
1916	11		
1917	8		
1918	14		
1919	155		
1920	48		
Total Résultat	1202	1202	+ environ 419

+ environ 419 conscrits âgés de 20ans nés en France et résidents au Mexique entre 1889 et 1901 inclus

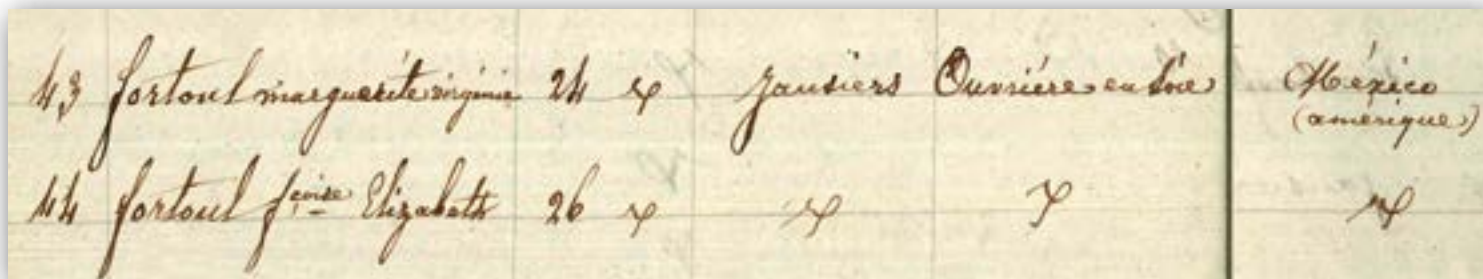
Graphique des départs des habitants de la vallée de la l'Ubaye à partir des registres matricules et des demandes de passeport, Guy Frécon, 2018

Le flux reste faible jusqu'au Second Empire puisque certaines années ne voient aucun départ (de 1834 à 1837). De 1833 à 1847, on compte une moyenne de 3 départs par an. Le mouvement s'accélère ensuite pour être multiplié par plus de 5 jusqu'au début des années 1890. L'émigration se tarit ensuite, ce qui pourrait notamment s'expliquer en raison de l'insécurité liée à la révolution mexicaine. L'âge d'or de l'émigration correspondrait donc au gouvernement de Porfirio Diaz qui dirige le Mexique de 1876 à 1911, alors que les affaires étaient particulièrement florissantes.

Les candidats au départ

Qui sont ces jeunes gens qui partent ? De 1840 à 1919, 23 % d'entre eux déclarent une profession liée au commerce : commis, employé, négociant... Mais à partir de 1893, la moyenne monte à 67 %.

On trouve également dans le registre de demande de passeports des « ouvriers en soie » originaires de Jausiers : un en 1841, deux en 1845, quatre en 1848 dont, ce qui est beaucoup plus rare, deux jeunes femmes, et enfin un en 1849. Ils sont certes beaucoup moins nombreux que ceux qui ne déclarent aucune profession ou se présentent comme agriculteurs, mais ils évoquent une industrie qui a connu son heure de gloire dans la vallée de l'Ubaye.



Arch. dép. AHP, 4 M 77, registre de demandes de passeports, 1848

À l'artisanat familial de laine et de chanvre, s'ajoutaient en effet quelques fabriques de soie, notamment à Jausiers. L'une d'entre elles a été fondée par la famille Fortoul, fabricants et négociants lyonnais mais originaires de la commune. Cette famille a emporté son savoir-faire dans le pays de leurs ancêtres suite aux révoltes des canuts lyonnais des années 1830. L'usine fonctionne une trentaine d'années, livrant sa production à Lyon. Elle emploie jusqu'à 200 personnes¹, en majorité des femmes dont beaucoup, les recensements en attestent, sont logées sur place. En butte à la concurrence anglaise, elle périclité jusqu'à cesser son activité à la fin de l'année 1863.

¹ Voir le recensement de Jausiers (Arch. dép. AHP, 6 M 105, 1841) dans la partie « conséquences démographiques ».

ARRONDISSEMENT
de Barcelonnette

STATISTIQUE DE FRANCE. — INDUSTRIE.

COMMUNE
de Jausiers

VALEUR LOCATIVE DE L'ÉTABLISSEMENT :
250 — francs.

MONTANT DE LA PATENTE :

200 — francs.

FABRIQUE ou Manufacture d' (1) *Soie de soie de*

M^{rs} *Tortul et Aubert (habille à Jausiers)*

Département des Basses-Alpes.

(1) Désigne de la nature de l'établissement.
(2) Non du fabricant, entrepreneur ou sous-traitant.

PRODUCTION INDUSTRIELLE	NATURE DES OBJETS	LEUR QUANTITÉ EN NOMBRE, EN KILOGRAMMES, EN METRES OU EN LITRES.	VALEUR DE CHACUN D'UX EN FRANCS ET CENTIÈMES.	VALEUR TOTALE, PAR APPROXIMATION, EN FRANCS.	LIEUX BOURGNE DES MATIÈRES PREMIÈRES.
Machines employées au tissage	Soie crue	2400 Kilog.	60 ^{rs} le Kilog.	144,000 ^{rs}	Lyon
	Soie teinte	2400 Kilog. 600 Kilo. (une charge) par de soie que l'on teinte à la	96 ^{rs} le Kilog.	230,400 ^{rs}	
Projet de fabrication en manufactures	Soie crue et teinte	10000 mètres 10000 mètres en soie que l'on teinte à la	De 3 à 4 ^{rs} le mètre	140,000 ^{rs} — approximatif	Lyon

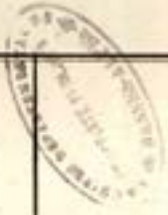
OUVRIERS.	MOTEURS.	F E U X.	MACHINES.
Hommes..... 6 Femmes..... 120 Enfants (2)..... 20 Hommes..... 170 ^{rs} 8 ^{rs} M. à moulin. Femmes..... 90 ^{rs} 0 ^{rs} M. à moulin et autres. Enfants..... 140 ^{rs} 0 ^{rs}	Machine à vapeur (3)..... Moulin à vent..... M. à eau..... M. à moulin..... M. à charbon..... M. à vapeur et autres.....	Fourneaux..... Forges..... Fourneaux..... Caloirs.....	Machines..... Moulins..... Autres machines..... M. à vapeur..... M. à charbon.....

Arrondissement
De Barcelonnette

Situation industrielle

N^o Crimelle
1858. 79

Noms des établissements de fabrication	Nombre des établissements	Nombre d'ouvriers occupés	Etat de la fabrication et de la vente.	Cause des augmentations ou diminutions	Observations
Sausures fabrique (Méthode de la ville de la)	un	Sausures Six	Sausures unies et à la Jacquard. La vente se fait à Lyon.	"	Le Maire de la Commune manque de moyens pour savoir que s'il y a des Cours de fabrication ou des Nouveaux et l'on que les ventes se font hors du pays.
Boulonnerie fabrique de Draps.	un	"	La fabrication de l'argent suspendue.	"	



Barcelonnette le 16 Janvier 1859
Le sous-Préfet
F. Béral

Situation Industrielle.

Communes	Principales Industries	Nombre des établissements	Nombre des ouvriers occupés	Etat de la fabrication	Cause des augmentations	Observations
Provençales	Fabriques de draps	1	10	En état de marche	Des réductions	
Fleurbaey	Fabriques de draps de laine et de soie	1	35	En état de marche		
Prébois	Fabriques de draps	6	137	En état de marche		
St-Etienne		2	142	En état de marche		
La Roche						
Claret		2	18	En état de marche		
Champanelle		4	26	En état de marche		
St-Jean		2	14	En état de marche		
Castellane		1	0	En état de marche		
Arcey		1	9	En état de marche		
Lezigne		5	208	En état de marche		
Rey	Communi	5	18	En état de marche		
Montmayeur		1	24	En état de marche		
St-Jean	Fabriques de draps	1		En état de marche		
St-Jean	Mini	3	90	En état de marche		
St-Jean	Porcelaine	1		En état de marche		
St-Jean		10	909	En état de marche		

La fabrication des draps est toujours en progrès. Les communes de St-Jean et de Prébois ont vu leur nombre d'établissements augmenter de 1 à 6 et de 1 à 2 respectivement. Les communes de Claret, Champanelle, St-Jean, La Roche, et Arcey ont vu leur nombre d'ouvriers augmenter de 18 à 26, de 14 à 208, de 9 à 18, et de 24 à 909 respectivement.

La fabrication de la soie est en progrès. Les communes de St-Jean et de Prébois ont vu leur nombre d'établissements augmenter de 1 à 6 et de 1 à 2 respectivement. Les communes de Claret, Champanelle, St-Jean, La Roche, et Arcey ont vu leur nombre d'ouvriers augmenter de 18 à 26, de 14 à 208, de 9 à 18, et de 24 à 909 respectivement.



Les communes de St-Jean et de Prébois ont vu leur nombre d'établissements augmenter de 1 à 6 et de 1 à 2 respectivement. Les communes de Claret, Champanelle, St-Jean, La Roche, et Arcey ont vu leur nombre d'ouvriers augmenter de 18 à 26, de 14 à 208, de 9 à 18, et de 24 à 909 respectivement.

Arrondissement
de Valenciennes

Situation Industrielle

1^{er} trimestre
de 1864.

Principales Centres de Fabrication	Principales industries	nombre des établissements & activités	nombre des ouvriers occupés	Etat de la fabrication et de la vente	Causes des augmentations ou des réductions	Observations
Barcelonnette	Fabrication de draps	1	12	refait pour le compt. de participation	"	
Jauciers	La fabrique de soie établie à Jauciers & Clamecy (ancienne) depuis le mois de Décembre 1863. Les vêtements de laine & de coton (Dronce).					



Ce sujet est par non sous l'effet
de l'arrêté du 2 avril 1864
Le sous-préfet enjoint
à l'industriel de Valenciennes
Garnier



Arch. dép. AHP, S 439, ponts et chaussées, digues, projet pour la restauration et l'exhaussement des digues du Planet, plan général de la vallée et fabrique Fortoul, commune de Jausiers, 18 novembre 1856

Un dernier point est encore à rappeler, comme l'ont fait de nombreux historiens de la vallée, c'est l'existence d'un niveau d'alphabétisation plus important que dans la moyenne du département. Dans un document non daté (le total des habitants correspond au recensement de 1866), on constate que 82 % des hommes et 72 % des femmes de Barcelonnette savent lire et écrire quand ceux de l'arrondissement de Digne ne sont que 63 % (46 % de Dignois). Des colporteurs, des paysans alphabétisés : ce capital culturel sera un atout dans un Mexique où 80 % de la population est analphabète¹.

¹ Javier PÉREZ SILLER, 1845-1891, <http://www.mexicofrancia.org/sitio/ES/articulos.php> (traduction Eva Hernandez).

Communes	Ne sachant		Sachant		Sachant		
	ni lire ni écrire		lire seulement		lire et écrire		
	masculin	feminin	masculin	feminin	masculin	feminin	
Digne	8558	9989	2056	2002	11889	10256	1490
Barcelonnette	1342	1711	321	635	6221	5509	{ 81 79
Castellane	11361	5236	991	1633	5528	3054	
Forcalquier	7213	8208	2920	1999	8396	5254	{ 89 87
Sisteron	11098	5655	893	1152	6932	3927	{ 13 11
Total Général	25596 25592	2899 30191	7181	7131	11966	28100	1831 1811
	142000						

Arch. dép. AHP, 6 M 193, degré d'instruction, sans date

Le voyage

Le voyage en lui-même est déjà le début d'une aventure. Jusqu'en 1863 et l'ouverture d'une nouvelle ligne de paquebots (la Compagnie transatlantique) entre Saint-Nazaire et Vera Cruz, les voyageurs partaient de Bordeaux.

Le *Journal de Barcelonnette* du 29 octobre 1882 vante la douceur et le confort du voyage en bateau qui dure une vingtaine de jours (sans comparaison avec le parcours depuis Bordeaux, d'une durée de cinquante à soixante-dix jours, qu'effectuaient les « premiers » Barcelonnettes), auquel s'ajoute le trajet en train depuis Vera Cruz jusqu'à Mexico. Quant à la somme à déboursier pour financer le voyage, elle était de 475 à 500 francs¹.

¹ Les ouvriers de la fabrique de Cerritos dans l'État de Veracruz gagnaient à la fin du XIX^e siècle entre 600 et 1 200 francs par an (*Bulletin de la section de géographie*, t. 78, 1965, p. 79).

LE VOYAGE.

Il n'était question alors ni de chemins de fer, ni de bateaux à vapeur. Nos jeunes gens partaient pour Digne, à cheval, leur valise en croupe, et, de là, par les diligences, gagnaient Bordeaux en trois jours et trois nuits, par Avignon et Toulouse, ou par Lyon et Périgueux. Ils s'embarquaient sur le premier navire de commerce en partance, où les secondes coûtaient 400 francs et les troisièmes 300 francs, la légèreté de leur bourse ne leur permettant pas les premières à 600 francs. Du reste, pour des montagnards peu habitués aux douceurs, ils n'étaient pas trop mal: du pain à discrétion (ou la galette en troisième classe), un demi-litre de vin par jour, la soupe de légumes à chaque repas, du petit salé ou de la viande en conserve deux fois par semaine et des haricots en veux-tu en voilà; le tout servi dans un baquet commun, où chacun pêchait à l'aveuglette, avec la cuillère et la fourchette qu'il avait le droit de s'offrir en partant. On couchait dans l'entrepont, sous le rouffle, dans des placards à deux étages, et, quand le temps le permettait, sous le tropique, on jouait au bouchon sur le pont, à l'avant du navire; cinquante jours à trois mois de cette existence donnaient le pied marin à nos campagnards et les purgeaient convenablement.

BON VOYAGE..., MEXICAINS !

Samedi dernier, une trentaine de jeunes gens de la vallée de Barcelonnette, s'embarquaient à St-Nazaire sur les paquebots de la Cie Transatlantique, en route pour le Mexique. Quinze étaient partis le 16 septembre dernier. Il y en avait de tous les points de la vallée :

de La Condamine	7
De Jausiers	5
De St-Paul	4
D'Enchastray	5
Des Thuilles	2
De Barcelonnette	4
D'Uvernét	8
De St-Pons	2
De Faucon	6

Ce voyage n'est plus qu'une promenade, et les mamans ont bien tort d'en prendre souci.

Anciennement, quand il fallait attendre au port un navire à voiles quelconque, où l'on était exploité de la belle façon, où pendant des mois, couchant au rouf, on mangeait le lard rance et le biscuit avarié ; quand il fallait faire le chemin à pied de Vera-Cruz à Mexico, le fusil sur l'épaule, chassant en route le dîner du soir, exposés à tous les hazards d'une route peu sûre, alors, c'était l'imprévu avec tous ses attraits, mais avec ses dangers.

Mais aujourd'hui, moyennant 500 f. (et même 475, si on est 10), le paquebot vous emporte en 22 jours de St-Nazaire à Vera-Cruz ; bonne table, bon lit, joyeuse compagnie ; puis, quelques heures de chemin de fer, et l'on est arrivé. Tranquillisez-vous, chères mamans, le voyage n'est qu'une

Pleins de courage et d'espoir, ils vont chercher la fortune. Leur bagage n'est pas lourd : un vêtement de rechange, quelques chemises, deux draps ; dans le porte-feuille, quelques cents francs, le portrait des grands parents ; peut-être, tout au fond, une photographie qu'on regarde de temps en temps, les yeux humides et qu'on embrasse en cachette. Avec cela on craint peu les voleurs de grand chemin, qui, du reste, devant les rapides progrès accomplis au Mexique, dès qu'ils voient comme les oiseaux de nuit à l'approche du jour et deviendront bientôt aussi légendaires que les Cartouchés et les Mandrins en France.

La valise est légère, mais le cœur est ferme, l'esprit est sûr. Car c'est une forte race que nous envoyons au Mexique. Ce sont des Français de la Montagne et des meilleurs.

Certes, ils n'ont pas été élevés comme des fillettes. Dès le bas-âge, occupés aux rudes travaux des champs, gagnant leur pain à la sueur de leur front, ils ont pris des mains calleuses, mais des reins solides, et les ballots de marchandises ne les feront pas plier.

De tout temps, mais surtout depuis la chute de l'Empire, on a estimé à leur juste valeur, dans nos montagnes, les bienfaits de l'instruction, et ceux qui rêvaient de partir n'ont pas perdu leur temps à l'école et ont employé les longues veillées de l'hiver à compléter leur bagage intellectuel. Et chaque année il y aura progrès sous ce rapport, l'instruction primaire devenant plus pratique, plus complète et surtout plus rationnelle de jour en jour.

Ce qui compose toute leur richesse actuelle, ce qui sera le fondement certain de leur fortune, ce sont deux qualités dominantes des BARCELONNETTIS : l'amour du travail, l'économie.

L'opiniâtreté au travail, qui leur fera accepter au début quelque position qu'on leur offre, qui les fera se plier à toutes les exigences de la carrière qu'ils entreprendront, qui les aidera à supporter les revers avec courage, qui tendra toutes les forces de leur esprit vers le même but, sans répit, sans relâche, jusqu'au jour du succès définitif, jusqu'au jour du retour et du repos.

Cette économie, qui n'est que de l'esprit d'ordre, qui permet, au bout de quelques mois de travail, d'acheter la première pacoille, de l'arrondir rapidement, de l'installer en magasin, et de fonder une maison nouvelle ; cette économie, vraiment remarquable qui a donné aux maisons des BARCELONNETTIS cette obscurité particulière qui tient du phalanstère par l'égalité qui y règne et du couvent par le célibat qui en est la règle presque constante ; où le patron, déjà millionnaire, vit de la vie de tous ses commis, n'a qu'une chambrette comme eux, mange avec eux, les mêmes mets qu'eux, et, au point de vue des dépenses de la maison, n'est qu'un commis de plus.

Je ne parle pas de leur probité, elle est proverbiale au Mexique, et ceux qui partent sauront conserver intacte cette excellente réputation, qui a fondé la brillante colonie des BARCELONNETTIS, et saura lui assurer un développement sans limites. Leur devise sera toujours :

PROBITÉ, TRAVAIL, ÉCONOMIE.

Le « Journal de Barcelonnette » sera un trait d'union entre la patrie française et cette patrie d'élection qui les a reçus à bras ouverts. Et c'est de tout cœur que nous leur disons :

BON VOYAGE !

F. ARNAUD.



Vielles françaises
 JUNNET & Co, 1882
 11, rue de la Providence
 DÉPÔT :
 Les Sœurs de St-Benoît, 14
 et
 chez toutes les bonnes Églises

Des marchands colporteurs devenus commerçants et industriels

L'édition du 6 janvier 1901 du *Journal de Barcelonnette* rend compte d'un « banquet mexicain », lors duquel l'ancien ministre de l'Agriculture M. Gomot, rappelle l'épopée des Barcelonnètes qui sont, selon lui, les principaux acteurs de la prospérité du pays.

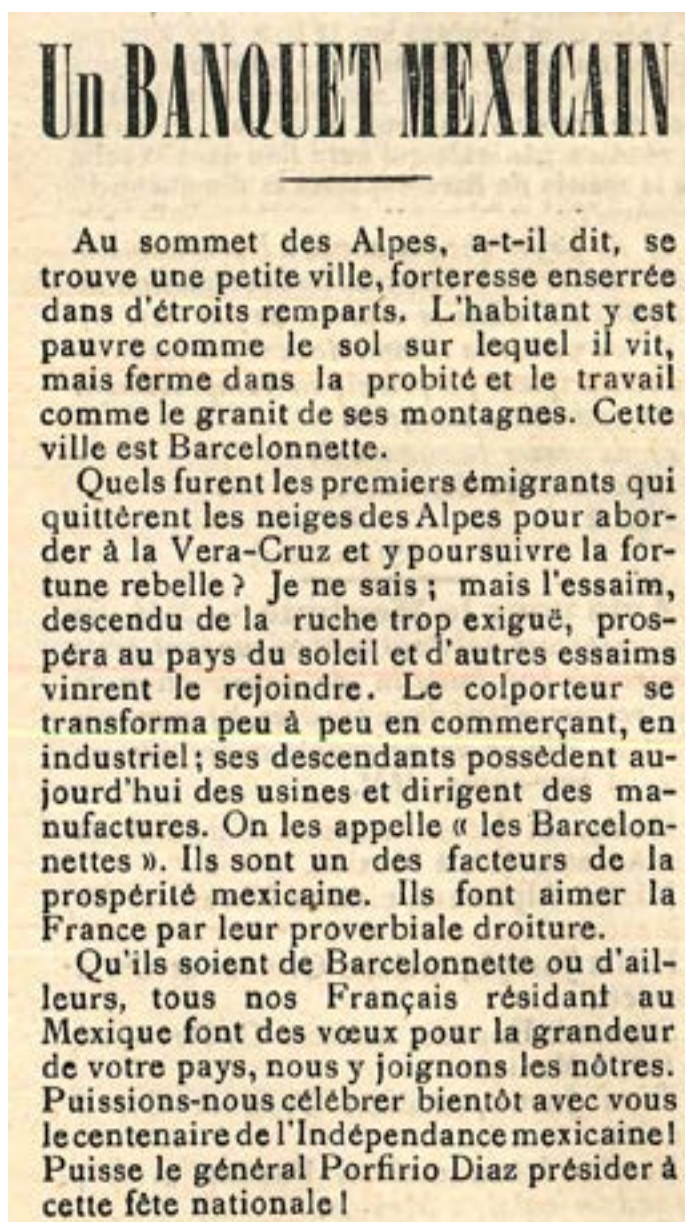
Les premiers Barcelonnètes s'étaient spécialisés dans la vente de tissus et de nouveautés (les « cajones de ropa »), et vendaient aux Mexicains les plus modestes des étoffes bon marché, achetées aux maisons de gros détenues par les Allemands, les Anglais et les Espagnols¹. À partir des années 1860 et la mise en place de la ligne de paquebots depuis Saint-Nazaire, l'approvisionnement en tissus commence à se faire directement en Europe.

L'enrichissement des Barcelonnètes expatriés au Mexique permet le placement de capitaux dans d'autres secteurs : l'extension du chemin de fer, l'exploitation de mines d'or ou d'argent. De fait, les Barcelonnètes se tournent à partir de la fin du XIX^e siècle vers l'industrie de transformation et l'exploitation minière. Le textile fut bien sûr le premier secteur dans lequel ils se lancèrent : filature, tissage, impression sur coton. C'est ainsi que les propriétaires de magasins devinrent à la fois commerçants et industriels : en 1910, « ils possédaient tout ou partie des principales usines du Mexique »².

¹ Arch. dép. AHP, 8 04 172, *Bulletin de la section de géographie*, t. 78, 1965, p. 75, 1966.

² Arch. dép. AHP, 8 04 172, *Bulletin de la section de géographie*, t. 78, 1965, p. 80, 1966.

Arch. dép. AHP, Per 531, *Le Journal de Barcelonnette*, 6 janvier 1901



Courrier du Mexique

L'importance du Mexique, relativement à l'abondance et à la richesse de ses mines, est connue de tout le monde et a été l'aimant qui a attiré le premier les étrangers dans ce pays. Cette richesse est loin de s'épuiser; les mines découvertes au Rosario, état de Sinaloa, sont aussi riches en or et en argent que toutes celles connues jusqu'à ce jour. L'Ecole des mines de Mexico est une des plus sérieuses que l'on connaisse. Mais les métaux précieux qui étaient encore, il y a quelques années, la seule matière d'exportation du Mexique, supportaient un droit de 5 p. 0/0 à sa sortie. L'aujourd'hui seule en était entravée; la loi ceux qui s'intéressent au

nombreux, liront avec plaisir les lignes suivantes, extraites de l'*Echo du Mexique* du 16 novembre :

« Le 1er de ce mois, l'industrie des mines au Mexique a vu se réaliser un de ses rêves les plus chers : l'abolition du droit d'exportation sur les métaux précieux. Déjà la suppression des droits d'importation sur les machines nécessaires à l'exploitation des mines avait sensiblement soulagé les mineurs d'un poids difficile à supporter, mais ce n'était là qu'une demi-mesure. Si certaines mines, d'une richesse exceptionnelle, pouvaient supporter le droit énorme de cinq pour cent dont étaient frappés les métaux précieux à leur exportation, il n'en était pas de même de beaucoup d'autres, d'un rendement inférieur, et dont le droit paralysait l'exploitation. La dernière barrière qui s'opposait au développement de l'industrie des mines étant tombée, la renaissance d'une des branches les plus productives du travail au Mexique va marcher à grands pas, et les effets de la mesure libérale adoptée par le gouvernement ne tarderont pas à se faire sentir.

L'ancien impôt est aujourd'hui réduit à un droit de frappe presque insignifiant. L'or en barre, à son introduction dans les maisons de monnaie, devra satisfaire un droit de frappe de un quart pour cent, et l'argent celui d'un demi pour cent. Les capitaux, certains d'une rémunération qu'ils ne pouvaient espérer auparavant, se prêteront volontiers aujourd'hui à la spéculation, grâce aux charges relativement faibles dont l'industrie des mines est maintenant grevée »

L'industrie prend des développements importants au Mexique; les filatures de coton ont pris une telle extension que les principaux fabricants vont établir une ligne de steamers entre la Nouvelle-Orléans et Vera-Cruz, passant par Galverton, pour importer les cotons à meilleur marché.

A Vera-Cruz, outre les nombreux navires qui viennent d'Europe, il arrive sept vapeurs américains par mois. La rade aujourd'hui est trop petite; l'agrandissement du port devient d'une nécessité urgente, et les travaux en sont poussés activement.

Les travaux de chemin de fer sont conduits avec ardeur. La ligne internationale de Mexico à la frontière Nord est terminée jusqu'à Lagos et l'embranchement de Silao à Guanajuato a été inauguré le 18 novembre. Le chemin de fer de l'isthme de Tehuantepec est commencé; celui de la Sonora a fait sa jonction avec une ligne américaine. Partout les rails s'alignent et la locomotive, ce puissant instrument de civilisation, parcourra bientôt le Mexique dans tous les sens.

Nous verrions avec plaisir les capitaux français se porter vers ces immenses entreprises et développer au Mexique les germes d'industrie française que nous y connaissons.

LES BASSES-ALPES AU MEXIQUE

Lundi dernier, a eu lieu, sous la présidence du vice-amiral Thomasset, la dernière séance mensuelle, avant les vacances. des études coloniales et maritimes.

Salle comble; beaucoup de jolies femmes et de fraîches toilettes.

M. Arago, qui revient du Mexique, où il est allé observer le passage de Vénus sur le soleil, a raconté d'une façon charmante son intéressant voyage.

M. Letaille, déjà connu par ses précédents voyages dans l'extrême sud algérien, a rendu compte d'une mission archéologique dont il avait été chargé, mission qu'il a remplie avec un plein succès.

Parlant des intérêts commerciaux de la France au Mexique. M. Arago nous a appris que le commerce de détail y était dans beaucoup d'endroits, presque exclusivement entre les mains de nos compatriotes des Basses-Alpes, de Barcelonnette principalement.

Les Mexicains désignent maintenant sous ce nom de *Barcelonnettes* tous les Français exerçant le petit commerce.

Nos compatriotes vendent là-bas des produits français, que les Mexicains préfèrent entre tous.

Ces *Barcelonnettes* reviennent dans leur pays au bout de quelques années et y vivent dans l'aisance, répandant autour d'eux un bien être inconnu auparavant.

« Voilà comment, ajoute M. Arago, un des départements les plus pauvres de France arrive rapidement à une situation prospère. »

C'est à la presse départementale qu'il appartient de mettre ses concitoyens à même d'imiter les *Barcelonnettes*, en les instruisant de ce qu'ils peuvent faire dans cette voie. Ils lui en seront reconnaissants; elle aura bien mérité du pays.

(Bulletin de renseignements
coloniaux.)

Arch. dép. AHP, Per 531, *Le Journal de Barcelonnette*,
1^{er} juillet 1883

Les capitaux français au Mexique.

On dit qu'un syndicat français est sur le point d'acheter les mines de San-Francisco y Anexas à Ixtapan del Oro, Mexique. Le prix serait de 2,500.000 piastres.

Arch. dép. AHP, Per 531, *Le Journal de Barcelonnette*,
27 décembre 1890

Barcelonnette au Mexique

Nous sommes heureux de donner à nos lecteurs la traduction d'un article publié par *Le Temps de Jalisco* dans son numéro du 22 novembre 1907, consacré à l'émigration des habitants de notre vallée au Mexique.

Tous originaires de Barcelonnette

Les
commerçants Français de Mexico
sont du même pays.

Il y en a plus de 100 à Guadalajara.

Ils detiennent tout le commerce
de l'Argerie de la République.

La récente inauguration de l'*Avenue Porfirio Diaz* dans la ville française de *Barcelonnette, Basses-Alpes*, a été un fait digne d'intérêt, qui est la conséquence du rôle que les citoyens de France ont joué dans le développement du commerce et de l'industrie de Mexico, et qui rappelle l'activité que les Français ont déployée dans les centres d'affaires de ce pays d'Amérique.

Sur l'initiative de quelques habitants, le conseil municipal de Barcelonnette a donné, en septembre dernier, le nom de *Avenue Porfirio Diaz* à l'une des principales artères de cette ville et, par voie diplomatique, a fait parvenir au Président de la République mexicaine copie certifiée de la délibération officiellement prise à ce sujet, en témoignage de la haute estime que cette région alpine de France a du gouvernement du général Diaz et de tout le Mexique.

Un fait notoire est que presque tous les commerçants français établis à Mexico sont originaires de Barcelonnette. Il est non moins remarquable que tout le commerce de lingerie de la République mexicaine est réuni entre les mains de ces infatigables enfants de France. Cette situation commerciale remonte à trente ans environ d'aujourd'hui.

Les premiers commerçants venant de Barcelonnette sont arrivés sur les côtes hospitalières du Mexique peu de temps après la chute de l'empire de Maximilien et, secondés par les paysans du Mexique, ils sont parvenus, grâce à leur efforts, après d'insignifiantes relations commerciales, à créer les magnifiques établissements qui existent actuellement dans toutes les capitales du Mexique, et qui sont la cause d'un légitime orgueil et la source de bénéfices importants.

On ne trouverait pas dans l'histoire d'autre exemple où les émigrés d'une même vallée aient réalisé à l'étranger, comme les Barcelonnais l'ont fait au Mexique, un *chiffre d'affaires* aussi important.

Barcelonnette est située dans le département des Basses-Alpes, au Sud-Est de la France, près de la frontière d'Italie. C'est une petite ville entourée de hautes montagnes. On dit qu'elle fut fondée par des colons du Nord de l'Espagne qui s'y seraient établis.

Grâce à une réussite exceptionnelle dans leurs affaires au Mexique et autres pays latins, les enfants de Barcelonnette ont merveilleusement embelli leur pays natal dans ces dernières années, par la construction de nombreuses et élégantes villas et maisons d'habitation, autour de la ville. Le souci principal des Barcelonnais, aussitôt que leurs entreprises leur ont fourni une fortune suffisante, est de se retirer des affaires pour vivre largement dans leur pays où ils retournent passer les dernières années de leur vie ; et comme les faillites sont inconnues chez les commerçants français, on peut affirmer que ceux qui habitent actuellement le Mexique suivront l'exemple de leurs aînés.

A Guadalajara, plus de cent établissements de lingerie sont tenus par des Barcelonnais. Les patrons des principales maisons sont de Barcelonnette et sont arrivés à Mexico, à peu d'exception près, comme simples employés à gages. Non seulement la colonie de Guadalajara détient le monopole dans la partie occidentale de la République, mais elle a, en outre, établi diverses industries, parmi lesquelles la *Lumière électrique* et *Force Motrice de las Juntas* qui a été vendue il y a un an à la nouvelle Compagnie Électrique, filature et fabrique de Tissus de Atemajac. *La Experiencia y la Escoba* qui a aussi des intérêts dans les Banques de Guadalajara.

La colonie possède un cercle bien organisé qui occupera bientôt un nouveau local lui appartenant, actuellement en construction dans la rue de *Los Placeres*. Dans la Société de Guadalajara et de Mexico, de tous les étrangers, la colonie française occupe la meilleure place.

Voici maintenant la nomenclature des principaux établissements de commerce de Guadalajara, appartenant à des français, avec les noms de leurs propriétaires et employés de Barcelonnette et des environs :

Ciudad de Mexico. — L. Gas et Cia. fondée en 1880. Associés : Louis Gas, Antoine Gas, Eugène Cuzin, Henri Teissier ; fondés de pouvoirs, Edouard Caire, Henri J. Teissier ; commis, Jean Cuzin, Ernest et Léon Caire, Louis Cottier, Paul Muret, Calixte Gas, Calixte Teissier, Camille Sarrazin, Victor Chaix, J. B. Cogordan, Jules Maurel, Adrien Charpenel, Jules Maurin, Eugène Barniaudi.

Fabriques de Francia. — Fortoul, Bec et Cia. fondée en 1878. Associés : Louis Fortoul, Laurent Bernardi, Auguste Laugier ; fondés de pouvoirs, Louis Bernardi, Théoph. Lèbre, Aimé Gandouff, Jean Imbert ; commis, Joseph Guion, Alph. Desdier, Jérôme et Eugène Lions, Paul Imbert, Adrien Audifred, Maurice Demicheli, Sylvain Reynaud, Ferdinand Manuel, Auguste Faudon, Séraph. Vimatier, Louis Riquier, Jean Charansonnet, François Pellissier, Mathieu Rosan, A. Lions, Jean Flachair, Pierre Marin, Adolphe Laugier, Désiré Audemard.

El Nuevo Mundo. — Laurens, Brun et Cia. Successeurs, fondé en 1887. Associés : Auguste Brun, Antoine Brun, Pierre Signoret ; commis, Victor Signoret, Auguste J. Brun, Joseph Garcin, Henri Signoret, Jean Olivier, Joseph Bernard, Odilon Manuel, L. P. Bernard, Marius Isoard, Eugène Provansal, Mlle Anna Piolo, première employée au rayon de confection.

Ciudad de Paris. — Bellon, Agoraca et Cia. suc., fondée en 1877. Associés : Lucien Burle, Jean Richaud, Pascal André, Frédéric André, Ernest Javelly ; commis, Ernest Mouton, Jh. Martin, Louis Sube, Léon Richaud, Louis Curel, Jh. Bellon, Paul Pelletier, J. Desdier.

Jh. Desdier, Marius Berbeyer, M. Mathonnet, Amédée Bonenfant, Baptistin Martin, Auguste Bayle.

Ciudad de Londres. — E. Lèbre et Cia. fondée en 1858. Associés : Jh. Lèbre, Emile Lèbre, Gaston Garcin ; commis, Alfred Lèbre, Etienne Honoré, Auguste Truttier.

Fabrics Universales. — Garcin et Buhot, fondée en 1802. Associés : Buhot, Séverin Garcin et Camille Faudon.

La Marino Mercante. — Joseph Brun.

Fabrics de Mexico. — M. Favier et Cia. Associés : M. Favier, Jh. Donneaud ; commis, Fréd. Gueymard.

El Pabillon Mercantil. — Eugène Barbaux, propriétaire.

El Progreso. — Associés : Jean Bagnis et Jh. Cogordan.

La Francia Maritima. — Associés : Gédéon Eyssautier, Henri Manuel.

Puerto de Liverpool. — Jh. Aubert, prop. Sombrieres Francesa y Castor Unidas. — Associés : Jh. et Théoph. Audifred ; commis F. et D. Desdier, E. Ricaud.

Al Sembrero Colorado. & Gariel et Stahl. Louis Gariel.

Palacio de Cristal y Paraiso Terrestre. — J. Tiran et frères, fondé en 1889. Associés : Jules, Calixte et Joseph Tiran ; commis, E. David.

Firmin Fabre, almacén de abarrotes y vinos ; commis, Jules Fabre.

Jean P. Fabre, cantina El Jardin. Cantina Monaco, Julien Graille.

Hôtel Roma, Jean et Marius Caire ; sous-gérant, Jules Caire.

Hôtel de France, Adolphe Lèbre, prop^r.

Las Fabricas de Lyons. Gérant, Adrien Meyran.

Panaderia Francesa, Clément Gueymard.

Joseph Aubert, agricultor, San Pedro.

Compagnia industrial de Guadalajara, fabrica de tejidos, y La Parisienne, fabrica de jabones y perfumes, appartenant aux cinq maisons principales de tissus de la ville.

Et nous en oublions. Parmi les nombreuses maisons commerciales françaises établies à Mexico, dont les propriétaires sont de Barcelonnette, nous pouvons citer :

Palacio de Hierro, Puerto de Veracruz, Ciudad de Liverpool, Ciudad de Londres, Sorpresa y Primavera Unidas, Ciudad de Mexico, Centro Mercantil, Francia Maritima, Reforma del Comercio, El Cambio Mercantil, El Gran Oriental, Cristaleria Moderna et El Zafiro. La brasserie d'Orizaba est aussi à des Français, comme aussi les fabriques de tissus de cette même ville d'Orizaba et de Santa Rosa, fabriques dont l'importance règle le cours du coton dans le pays.

A Mexico, d'autres industries nombreuses sont exploitées par des capitalistes français.

NOUVELLES DU MEXIQUE

Incendie à la fabrique du Rio Blanco. — Un incendie a éclaté dans la nuit du 29 au 30 août dans les ateliers de préparation de la fabrique de tissus de coton de Rio Blanco, à Nogales. Ces ateliers avaient été tout récemment installés et n'étaient pas encore assurés. On ne sait comment le feu a pris naissance. Quelques personnes prétendent qu'il est dû à la malveillance, mais les directeurs de la fabrique croient plutôt que cet incendie s'est déclaré accidentellement.

Dès la première alarme, les employés résidant à la fabrique ont mis en mouvement les pompes fixes et mobiles appartenant à l'usine. Ils ont été bientôt secondés par de nombreux ouvriers de l'usine qui sont accourus et ont vaillamment coopéré à l'extinction de l'incendie. Grâce à ces efforts et à ces bonnes volontés le feu a pu être localisé sur une étendue de dix-

huit mètres dans cet atelier. Les grandes quantités de coton emmagasinées et les marchandises ont pu être ainsi préservées. Le feu a duré environ deux heures.

Le conseil d'administration de la Compagnie industrielle d'Orizaba a été immédiatement prévenu par télégramme, et MM. Th. Braniff, Léon Signoret et Henri Tron sont partis par le train de nuit, samedi soir, pour Nogales, afin de se rendre compte de l'importance du désastre.

Ils estiment que les pertes s'élèvent à cinquante mille piastres.

Les travaux de la fabrique ne seront aucunement interrompus par suite de cet incendie. Les fabriques de *Cerritos*, *Gocolmeca* et *San Lorenzo*, qui appartiennent à la même Compagnie pourront en effet, accomplir le travail jusqu'à ce que les ateliers de préparation de la fabrique du *Rio Blanco* soient réinstallés, ce qui ne saurait tarder puisque l'usine possède de nombreuses machines en réserve.

(*Echo Français*)

JOURNAL DE BARCELONNETTE

ORGANE RÉPUBLICAIN DE L'ARRONDISSEMENT
PARAISANT LE DIMANCHE

ABONNEMENTS

Paris-Alpes et départements...
Autres départements...
Étranger (Union postale)...

En s'abonnant, on se fait adresser
les Bureaux de Paris.

LA RÉDACTION, les ABONNEMENTS et les ANNONCES
se tiennent au Bureau, 101, rue de Valenciennes.

Les communications doivent être adressées à la
direction du journal, 101, rue de Valenciennes.

ANNONCES

Publicités, la ligne de 10 lettres...
Commerce...
Hôtels...
Bureaux...

NOS COMPATRIOTES DU MEXIQUE

A M. ANDRÉ HONNORAT

Adresse de Remerciements et de Félicitations

Ce ne sont pas seulement ceux de nos compatriotes de la colonie mexicaine résidant en France qui apprécient l'étendue des services que nous a rendus M. André Honnorat. Ce sont aussi tous ceux de nos compatriotes membres de cette colonie qui résident au Mexique.

Nous n'en voulons pour preuve que la lettre et l'adresse suivantes qui ont été remises à notre député par le courrier de jeudi soir :

CHAMBRE DE COMMERCE FRANÇAISE

1^{re} CALLE DE SANTA-TERESA, NUM. 34

MEXICO

Mexico, le 17 Mars 1914.

Monsieur André HONNORAT,

Député des Basses-Alpes, PARIS

Monsieur le Député et cher Compatriote,

Nous avons le plaisir de vous informer que dans sa séance d'hier soir, le 16 mars, le Comité de notre Chambre vous a voté une motion de remerciements pour les éminents services que vous avez rendus à notre colonie par vos gestions pour obtenir des modifications à la loi militaire en faveur des jeunes français résidant à l'étranger et par vos démarches en faveur de la sécurité personnelle et la protection des intérêts de nos compatriotes au Mexique, dans les cruelles circonstances qui affligent ce pays.

Nous sommes également heureux de vous annoncer que le Comité de l'Association Française, Suisse et Belge de Bienfaisance et de Prévoyance, qui représente, avec celui de notre Chambre, l'ensemble de notre colonie, s'est associé avec empressement à notre décision.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Député, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Le Secrétaire,
R. BOUTET.

Le Président,
L. SIGNORET.

J. TRON.

A cette lettre était jointe l'adresse que voici :

Les soussignés, membres du Comité de la Chambre de Commerce Française de Mexico et du Comité de l'Association Française, Suisse et Belge de Bienfaisance et de Prévoyance de Mexico, expriment, au nom de ces deux sociétés, à M. Honnorat, député des Basses-Alpes, leurs sentiments de gratitude pour ses gestions à l'effet d'obtenir des modifications à la loi militaire en faveur des jeunes français résidant à l'étranger et pour ses démarches en faveur de la sécurité personnelle et de la protection des intérêts de nos compatriotes au Mexique.

Mexico, le 16 mars 1914.

Léon SIGNORET, J. TRON, J. A. SIGNORET,
E. VILLAIN, D. KLOTZ, M. BLOCK, F. KOZOSKY,
J. MANUEL, L. MAUREL, A. DAVID,
E. DOMENGE, J. SPITALIER, Raoul SCHORESTÈNE,
Raoul BOUTET, F. BURGUNDER, M. ALLÈGRE.

Nous n'avons rien à ajouter à ces documents. Ils constituent le plus éclatant et le plus décisif témoignage du dévouement constant et de l'intelligente activité qu'a déployés M. André Honnorat pour défendre les intérêts de nos compatriotes du Mexique.

Ce n'est pas sans satisfaction que nous les enregistrons

André Honorat et la défense des Barcelonnètes du Mexique

S'il est né à Paris le 10 décembre 1868, André Honorat est un Bas-Alpin : son grand-père maternel est né près de Barcelonnette tandis que la branche paternelle est originaire de la vallée du Verdon. Il est élu conseiller général en 1907, puis devient parlementaire (député de 1910 à 1921 puis sénateur de 1921 à 1945). Il est aussi ministre de l'Instruction publique en 1920.

André Honorat est resté célèbre pour des actions aussi diverses que la loi sur les sanatoriums de 1919 qui porte son nom, celle de 1927 sur la naturalisation ou la création de la Cité internationale universitaire de Paris (1920-1925). Mais la presse et les archives témoignent également de sa préoccupation constante pour les intérêts des Barcelonnètes du Mexique pour lesquels il a déployé une grande énergie grâce à ses mandats électoraux.

Au début du ^{xx}^e siècle, la prospérité des Barcelonnètes est bien établie au Mexique. Il semble accepté par les Ubayens de France comme ceux du Mexique que la présidence de Porfirio Diaz a largement contribué à cette bonne fortune.

Depuis l'indépendance en 1821 jusqu'en 1876, le pays a connu désordre et instabilité, tant économique que politique. L'arrivée au pouvoir de Diaz en marque la fin. Le gouvernement qu'il instaure est autoritaire et les tensions de révolte sont rapidement réprimées. Dans le même temps, il entreprend la modernisation économique du Mexique, au sein de laquelle il privilégie le rôle des Français et donc des Barcelonnètes.

Il reste environ trente ans au pouvoir mais sa candidature à la réélection en 1910 ne se passe pas sans heurts : le Mexique entre à nouveau dans une période de troubles, entre coups d'Etat et guerre civile. La révolution mexicaine dure en effet de 1910 à 1920 et entraîne la mort de 2 millions de personnes pour une population estimée à 15 millions.

En tant que député, André Honorat s'inquiète auprès du gouvernement de la situation troublée que connaît le Mexique qui se poursuit pendant les années de la première guerre mondiale et nuit aux intérêts économiques des Barcelonnètes comme à ceux qui vivent de leurs rentes après être revenus dans la vallée de l'Ubaye.

Le *Journal de Barcelonnette*, organe hebdomadaire de l'arrondissement, paraît à partir du 22 octobre 1882. Dès les premières semaines, la publication consacre de nombreux articles aux expatriés de la vallée de l'Ubaye : l'état de leurs affaires, la vie quotidienne dans la « colonie », la défense de leurs intérêts économiques, la question des obligations militaires des Barcelonnètes et une rubrique nécrologique.

De nombreux articles font part d'une inquiétude sur la situation au Mexique. Le désordre qui y règne n'est pas bon pour les affaires, on craint aussi la mainmise des États-Unis

sur le pays, qui serait à l'origine de la révolution qui trouble le pays, puisque le régime de Diaz ne favorisait pas les activités économiques américaines.

André Honnorat et d'autres élus locaux comme Paul Reynaud, conseiller général de Saint-Paul, prennent la défense des Barcelonnètes, d'autant que les ressortissants étrangers semblent être menacés physiquement. C'est en raison de la mobilisation des deux élus que le ministre de la Marine envoie un deuxième navire français dans les eaux mexicaines en mars 1914 pour seconder le croiseur qui stationnait déjà dans la rade de Vera Cruz.

Enfin, une loi est votée en juillet de la même année afin de proposer un crédit de secours aux Français dont les affaires ont été victimes des désordres politiques.

André Honnorat continue de s'impliquer dans la défense des Barcelonnètes, mais le déclenchement de la première guerre mondiale fait que celle-ci n'est plus la préoccupation principale du gouvernement français. Les navires français quittent les eaux mexicaines. Toutefois, les autorités continuent d'organiser le rapatriement en France des expatriés qui souhaitent quitter le Mexique.

Enfin, et avant même le début de la première guerre mondiale, André Honnorat est alerté sur la question de la mobilisation des jeunes Français établis au Mexique.

La loi Freycinet de 1889 qui a porté le service militaire obligatoire à trois ans inclut une disposition qui favorise la situation des Français outre-mer : ceux qui résidaient à l'étranger avant leur 18 ans étaient dispensés des obligations militaires s'ils ne rentraient pas en France avant l'âge de 30 ans. La loi André de 1905 remplace la dispense par un sursis. Les jeunes gens sont recensés dans le canton du domicile de leurs parents, même s'ils sont expatriés. Enfin les dispositions pénales de la loi de 1905 considèrent comme insoumis tout jeune qui n'aurait pas atteint la destination qui lui a été assignée après un délai de trente jours. André Honnorat prend la défense des jeunes Barcelonnètes et demande que ceux qui ont été déclarés insoumis soient rayés des cadres de l'insoumission. En effet, c'est, selon lui, en raison des événements au Mexique qu'ils n'ont pas pu respecter les délais légaux pour revenir en France. Enfin, il interpelle le gouvernement au sujet des frais engagés par les mobilisés pour traverser l'Atlantique pendant la guerre.



Arch. dép. AHP, 4 J 69,
archives d'André Honnorat



Arch. dép. AHP, 7 Fi 1, André Honnorat, 1930

MEXIQUE

On nous écrit :

L'opinion unanime se montre favorable à la réélection du général Porfirio Diaz à la présidence de la République pour la période de 1903-1908. Toute autre candidature paraît impossible.

Cette réélection assurera le maintien du régime de paix et d'ordre établi au Mexique depuis vingt cinq ans par le président Porfirio Diaz, qui sera ainsi pour la sixième fois investi du pouvoir.

Arch. dép. AHP, Per 531,
Le Journal de Barcelonnette,
12 avril 1903

AFFAIRES MEXICAINES

A l'Office du Commerce Extérieur

L'Office National du Commerce Extérieur s'est réuni mercredi matin au ministère du Commerce, sous la présidence de M. Léon Barbier, sénateur, pour s'occuper tout spécialement de l'état des affaires mexicaines.

MM. André Honnorat, député de Barcelonnette, et Paul Reynaud, conseiller général de Saint-Paul, assistaient à cette réunion, ainsi que MM. Gérald député de la Charente et vice-président de l'Office National du Commerce Extérieur; Manheim, président de la Chambre Syndicale des Négociants, Commissionnaires Exportateurs; Gagneur, le comte de Prémoli, Crétaignier, et nombre d'autres personnes particulièrement au courant des affaires mexicaines.

M. Paul Reynaud et M. André Honnorat ont pris tour à tour la parole.

Finalement, l'assemblée a émis le vœu que le gouvernement prenne d'urgence, pour la sauvegarde de nos nationaux à Mexico, des mesures de protection semblables à celles déjà arrêtées par les autres pays d'Europe et s'efforce, d'autre part, d'obtenir une action concertée des Etats-Unis d'Amérique et des Etats d'Europe dans le but de rétablir l'ordre et la sécurité au Mexique et d'assurer ainsi la défense des intérêts économiques en péril.

Arch. dép. AHP, Per 531,
Le Journal de Barcelonnette,
22 février 1914

LA CRISE MEXICAINE

et les Intérêts Français au Mexique

Causerie de M. Paul RAYNAUD

Nous sommes heureux de pouvoir publier in extenso, le discours que notre distingué compatriote, M. Paul Reynaud, conseiller général de Saint-Paul, prononça récemment au déjeuner mensuel de la Fédération des Industriels et des Commerçants Français, certains que nous sommes de faire plaisir à la grande majorité de nos lecteurs. Nous donnons aujourd'hui la première partie et nous donnerons la fin dans notre plus prochain numéro.

Messieurs,

Dire quels sont les facteurs de la révolution mexicaine est une tâche ardue. Il est difficile déjà de déterminer les facteurs d'une révolution quelconque, même lorsqu'il s'agit d'un pays ayant acquis une unité parfaite comme le nôtre. Pour un pays où des races diverses sont disséminées sur un territoire immense, où des civilisations différentes sont en quelque sorte superposées, où la formation historique s'est faite par à coups, c'est infiniment plus difficile encore. Avant d'essayer d'analyser ces facteurs devant vous, je voudrais tout au moins vous dire dès à présent quelle est, à mon point de vue personnel, la ligne directrice de la révolution mexicaine.

Je crois que lorsque, plus tard, on étudiera la crise mexicaine qui nous occupe aujourd'hui, on la considérera comme la première étape de la mainmise des Etats-Unis sur le Mexique, et ici je m'explique :

Vous savez quelle est la politique des Etats Unis à l'égard des républiques centre et sud-américaines. Les Etats-Unis, lorsqu'ils veulent dompter l'une de ces

républiques, ne lui font pas la guerre: c'est un jeu. Ils développent chez elle ce virus de guerre civile que la plupart de ces républiques ont dans le sang; puis ils interviennent.

C'est ce qu'ils ont fait lorsqu'après avoir pris à leur compte le Canal de Panama, ils ont senti la nécessité pour eux d'avoir un contrôle sur le sol avoisinant. Alors, au lieu de déclarer la guerre à la Colombie, ce qui eût été difficile et coûteux, ils ont tenté et ils ont soudoyé une révolution dans le nord de cette République. Le zone de Panama s'est détachée de la Colombie; la république, nominalement indépendante de Panama s'est constituée, et les Américains ont atteint leur but.

Je voudrais vous montrer que si le Mexique est actuellement en révolution, c'est parce qu'il n'a pas consenti, je ne dis pas à une sanction — ce sont des choses qui ne se font plus, qui sont mal vues — mais à un contrôle des Etats-Unis au point de vue commercial et politique. Je vous disais tout à l'heure que le Mexique, comme les autres républiques centrales ou sud-américaines, a dans le sang le virus de la guerre civile; il faut que je vous montre que ce virus existait, et pourquoi il a pu se développer, et pour cela, si vous le voulez bien, nous allons nous reporter aux dernières années de la dictature... j'allais dire, du régime, de Porfirio Diaz.

A ce moment-là, vous voyez le Mexique: un immense pays, avec, à la tête de toutes les affaires, des étrangers. Il y a cent mille étrangers, dit-on, au Mexique. Ces étrangers ce sont des Anglais et des Américains qui dirigent les affaires de chemin de fer et des mines, ce sont les Français, et en particulier cette admirable colonie des Barcelonnètes, qui ont sa main sur le commerce des sucres qu'ils ont eue aux Allemands, puis, s'embarquant, ont créé des usines de filature, de tissage et d'impression du coton, puis, enfin, moussés en quelque sorte dans l'échelle des affaires, ont pris pied dans les banques.

Vous savez quels sont les intérêts que la France possède actuellement au Mexique: quatre milliards de francs de titres mexicains sont cotés à Paris, soit en Bourse, soit en banque. J'entends bien que la totalité de ces titres ne sont pas entre les mains de porteurs français, mais ce simple chiffre peut vous donner une idée de l'importance de nos intérêts latins. Vous savez d'ailleurs qu'il faut y ajouter les intérêts non chiffrables de la colonie française au Mexique; ceptes places dans le commerce et dans l'industrie, qui s'élevait à des centaines de millions de francs.

Quels étaient les éléments de trouble au Mexique à la fin de la dictature de Porfirio Diaz? La façade était superbe, c'était le paradis des affaires. Vous savez, vous, Messieurs les hommes d'affaires, pour préférer l'ordre à la liberté, au moins dans les pays où vous faites des affaires, et j'avoue que je vous comprends. Au Mexique, l'ordre était absolu et la liberté politique était nulle. Vous connaissez la devise de Porfirio Diaz: pas de politique, beaucoup d'administration! Pour les affaires, cela marchait très bien, mais il y a malheureusement autre chose que les affaires dans un pays.

En dehors des étrangers, il y avait dans ce pays les grands propriétaires qui sont le plus souvent des descendants d'Espagnols. Ils ont des domaines immenses, grande quelquefois comme des provinces. On dit que celui de M. Terrazas est grand comme la Bretagne et la Normandie réunies. Il y avait, au-dessous, une plébe composée d'indiens et de Méis disséminés sur ce territoire immense, qui souffraient de la domination, dure souvent, de chefs politiques, le sous-préfet de là-bas — moins accommodant et moins souvent renouvelé qu'ici, — qui souffraient de voir la terre sur laquelle ils sont assés entre les mains d'un petit nombre d'hommes, et qui étaient prêts à se soulever contre le gouvernement en réclamant la loi agraire.

Il y avait aussi une classe moyenne qui s'était créée peu à peu grâce à la prospérité du pays, classe d'avocats, de médecins, d'ingénieurs, qui, elle, aspirait à participer à la vie publique, à ne pas faire partie d'un peuple à part dans le monde, et à participer un peu, comme les autres classes moyennes des autres pays, à la politique de leur nation.

Je crois que c'est M. Root, l'ancien Secrétaire d'Etat américain, qui disait un jour: « Si confortable qu'un homme se sente dans son lit, il arrive un moment où il éprouve le besoin de changer de position. » Il y a quatre ans, le Mexique qui se trouvait confortable dans son lit depuis trente ans, éprouvait le besoin de changer de position.

Vous savez qu'à la fin de la dictature de Porfirio Diaz, le Mexique n'était plus effectivement gouverné par lui; le dictateur vieillissait, il avait quatre-vingt ans; le Mexique était en fait gouverné par un certain nombre d'hommes d'élite, qui formaient ce que l'on appelle « le parti scientifique ». Ce système avait un inconvénient et un avantage. L'avantage, c'est que le Mexique était admirablement mené au point de vue des affaires, c'est que les excédents financiers du budget mexicain faisaient l'envie de tous les ministres des finances d'Europe et du Nouveau-Monde, c'est que le Mexique était régi comme par un Conseil d'administration, apprécié des actionnaires et redouté du personnel.

Mais, malheureusement, il y a la contre-partie, il y a aussi l'impression éprouvée par le public, par la foule, par les ouvriers qui voient réprimer brutalement les grèves et qui se disent que le Mexique leur appartient à eux aussi un peu, et cela constituait un élément de faiblesse. Le prestige personnel de Porfirio Diaz diminuait à mesure que l'anonymat « parti scientifique » prenait sa place dans le gouvernement du pays. Enfin, le Mexique, vous le savez, a une immense frontière commune avec les Etats-Unis. Dans le Nord, les intérêts américains avaient pénétré; des contacts fréquents, journaliers, s'établissaient entre le Mexique et les Etats-Unis, et on faisait des comparaisons. L'ouvrier se rendait compte que si la frontière était reculée au Sud, il gagnerait un salaire trois ou quatre fois supérieur, peut-être en travaillant plus, mais il n'y pensait pas à cela. Le grand propriétaire, lui, se disait que si la frontière n'était pas placée entre lui et les acheteurs de ses produits, ses propriétés augmenteraient de valeur dans une proportion considérable, parce qu'il n'aurait plus de droits de douane à payer pour les importations aux Etats-Unis. Il semble qu'un mouvement séparatiste ait commencé à se dessiner à ce moment-là. D'autre part, l'armée mexicaine, amoindrie par une longue paix, n'existait pour partie que sur le papier. Désastreuse économie destinée à grossir les excédents financiers! Que l'on soit au Mexique ou en France, quand on veut faire une politique d'indépendance nationale, il faut avoir derrière soi des canons et des soldats!

Voilà quelle était la situation du Mexique résumée brièvement et presque brutalement lorsque la révolution a éclaté. On disait en général au Mexique, à ce moment-là: Tout cela est très bien pour l'instant, mais cela pourrait mal tourner. Que va-t-il se passer après la mort de Porfirio Diaz? Mais alors, tous les hommes d'affaires, je peux presque dire, sans exception, vous répondaient: « Rassurez-vous, il y a les Etats-Unis derrière ». Eh! oui, il y a les Etats-Unis derrière, mais là où l'on croyait voir le salut, il y avait le péril, et ce péril s'est révélé avant la mort de Porfirio Diaz. Il s'est produit, en effet, à cette époque, un conflit, plusieurs conflits entre le Mexique et les Etats-Unis; il s'est d'abord produit un conflit sur la question des chemins de fer nationaux; il s'en est produit un sur celle des terrains de la ville d'El Paso, un autre au sujet de la baie de Magdalena, et un dernier, le plus important peut-être, sur la question des pétroles de la région de Tampico.

Si vous le voulez bien, je vais examiner rapidement devant vous ces diverses sources de conflit. D'abord la question des chemins de fer nationaux: les chemins de fer nationaux étaient sous le contrôle — c'est un mot qu'ils aiment beaucoup en matière financière et politique — sous le contrôle des Etats-Unis, j'entends: de financiers américains. Le Gouvernement de Porfirio Diaz a décidé et a réalisé la nationalisation du gouvernement mexicain sur ses propres chemins de fer nationaux. C'est là une chose qui peut paraître légitime à des Européens; en Amérique, cela n'est pas permis.

Il y avait une seconde question, la question de ce qui s'appelle le « Cham-

nel ». Vous savez qu'il y a sur la frontière mexico-américaine, à peu près à mi-chemin entre la côte du Pacifique et celle de l'Atlantique, une ville américaine qui porte un nom espagnol: El Paso. C'est une ville extrêmement prospère, qui a été construite le long de la frontière. Or, il y a quelques années, il s'est produit un phénomène assez curieux; la frontière d'après les traités, avait été fixée au Rio Bravo del Norte, qui sépare ainsi le Mexique des Etats-Unis. Le fleuve a eu un jour une fantasia; il a fait un coude. Tout d'abord on n'y a pas fait attention; El Paso gagnait trois hectares: on a construit sur ces trois hectares des quartiers merveilleux. Ensuite, les Mexicains ont dit: Mais pardon, ceci est à nous; la frontière, c'est l'ancien lit du fleuve et dans ces conditions, vous nous devez trois hectares de plus beau quartier de la plus belle ville du sud des Etats-Unis.

Les Etats-Unis qui sont, théoriquement, très partisans de l'arbitrage, sont allés devant un arbitre, devant plusieurs arbitres même. Les arbitres ont étudié la question qui, au point de vue juridique, ne fait pas l'ombre d'un doute, car s'il avait pu se Rio Bravo de faire un coude de 30-50 hectares, il est incontestable que le Mexique n'aurait pas pu être diminué d'autant par suite d'une fantasia de ce fleuve. La commission donna raison au Mexique. Mais les Etats-Unis désirent ne pas accueillir la sentence, et pour ne l'accepter, il y a un moyen qui leur a paru simple, c'est de changer le Gouvernement des pays.

Troisième question. Il y a, vous le savez, à l'ouest du Mexique, une péninsule qui prend comme un long bec, la péninsule qui prend comme un long bec californien, la péninsule de la Basse-Californie. Sur la côte du Pacifique se trouve une baie qui s'appelle la baie de la Magdalena, baie merveilleuse par sa situation naturelle et sa profondeur. Les Etats-Unis ont besoin de cette baie, et vous savez aussi pourquoi, ils en ont besoin dès à présent parce que c'est un port utile pour leur marine de guerre; ils en auront impérieusement besoin le jour prochain où le Canal de Panama sera ouvert, parce que ce refuge sera situé à peu près à mi-chemin entre Panama et San Francisco. Ce sera un port d'attache indispensable, et cette question de politique extérieure est primordiale pour les Etats-Unis. Si vous regardez une carte de l'Amérique du Nord, vous voyez que l'axe américain coupe le Mexique, que son regard est dirigé sur Panama, point stratégique essentiel, canal par lequel il fera passer sa flotte d'un océan dans l'autre pour faire face, un jour prochain, à l'ennemi japonais, lequel lui parvient encore à fermer sa porte de Californie.

Les Etats-Unis ont donc besoin de la baie de la Magdalena. Et cependant, il y a quatre ans, le gouvernement mexicain a eu l'audace de déclarer aux Etats-Unis qu'il ne renouvelerait pas le bail de la baie. J'ajoute que le gouvernement mexicain refusa les offres de gouvernement américain de lui acheter cette baie. Et, si vous voulez vous rendre compte de ce qui a pu envenimer encore ce débat, ces bruits, sans doute inexacts, ont couru d'après lesquels le Mexique serait disposé à louer ou à vendre la baie de la Magdalena au Japon, c'est-à-dire, pour les Américains, à l'ennemi.

Il y a une question plus importante encore que celle de la baie de la Magdalena, c'est la question du pétrole. Là, ces intérêts financiers sont en cause. Vous savez qu'il y a douze ans, il n'y avait pas de sources de pétrole exploitées au Mexique. On ne consommait, dans ce pays, que du pétrole américain, et la compagnie unique qui vendait du pétrole au Mexique, c'était la Standard Oil américaine, le grand trait dirigé par John D. Rockefeller. Cette compagnie importait du pétrole brut, le raffinait sur place et le revendait moyennant l'honorable bénéfice de 600 o/o. C'était confortable!

Mais on a découvert depuis des gisements extrêmement importants, sur lesquels je reviendrai tout à l'heure, parce qu'ils sont, pour le Mexique, une source de richesse nouvelle et une source considérable. On a découvert des gisements de pétroles entre deux ports, situés sur le golfe du Mexique, le port de Tampico et celui de Vera Cruz. A ce moment, le gouvernement mexicain poursuivait sa politique nationaliste, — il avait déjà repris les chemins de fer, il avait refusé de louer la

baie de la Magdalena, il entendait faire exécuter la sentence arbitrale du Chamnel — voulu rompre le monopole de fait de la Standard Oil, et il accorda des concessions très importantes à la maison anglaise Pearson, qui lança sur le marché de Londres la Mexican Eagle Oil Co, et construisit 20 bateaux réservoirs pour exporter le pétrole de ses gisements. Cette compagnie aurait même concédé à l'Amirauté anglaise un droit d'option sur ses terrains pétroliers.

La Standard Oil qui, d'après la rumeur publique, a une influence que l'on dit considérable sur le gouvernement de la grande république américaine, supporta impatiemment de voir qu'elle était sans influence sur le gouvernement de la petite république du Mexique, et il s'est produit ceci: Peu de temps après ces incidents, une campagne commença dans les journaux américains. Elle était intitulée: « Le barbare Mexique ». Elle était faite contre le gouvernement de Porfirio Diaz, qui traitait, disait-on, des traités barbares sur les Indiens Yaquis, du nord du Mexique.

On pourrait s'étonner, à première vue, de voir le peuple qui a franchement éliminé les Indiens de chez lui, et chez lequel de temps à autre, on brûle un nègre vivant, montrer une sensibilité aussi développée pour les Indiens Yaqui. Mais, l'explication nous en fut donnée: Un éminent journaliste américain, M. Alfred Lewis, explique la chose en disant que la Standard Oil comme avant soudoyé la presse, magazines et journaux, pour faire cette campagne. La campagne était déjà commencée, vous voyez que la Standard Oil n'était pas disposée à l'arrêter.

La campagne a commencé aux Etats-Unis; au même moment la révolution éclata dans le nord du Mexique, utilisant à la fois les éléments que j'ai indiqués tout à l'heure, et surtout le sentiment de révolte chez l'indien du peuple, à l'égard de la grande propriété, peut-être aussi, un sentiment séparatiste dans certains Etats du nord, surtout du nord-ouest. Utilisant ces divers sentiments de mécontentement et de révolte, et s'en faisant le champion Madero fut l'initiateur de la révolution mexicaine.

Il semble acquis que la révolution maderiste a été le résultat d'une combinaison faite entre Madero et la Standard Oil américains. J'indique mes sources:

J'ai lu d'abord, dans une conférence faite le 7 janvier dernier — ce n'est pas très ancien — par M. Lane Wilson, ancien ambassadeur des Etats-Unis au Mexique — c'est une autorité — ceci:

« Il existe dans les Archives du Ministère des Affaires Etrangères à Washington — c'est précis — la preuve que la révolution dont Madero fut le leader nominal, était soudoyée par une grande compagnie de pétroles new-yorkaise ». La seule posséder l'emphème d'un dire le nom.

D'autre part, M. Manuel Lugo, un haut fonctionnaire mexicain, a déposé devant la Commission sénatoriale américaine, que Madero et son frère Gustavo avaient conclu un traité avec la Standard Oil, qui contenait deux clauses. La première était la suivante:

Madero, Président, donnera des concessions à la Standard Oil.

La seconde était plus hardie encore: Madero, Président, renoncera les concessions données à la maison Pearson.

D'autre part, la Pull Mail Gazette de Londres annonça à l'époque, qu'en septembre 1910, un agent de la Standard Oil avait reconnu que grâce à l'argent de sa Compagnie, Madero renverserait Porfirio Diaz et serait mis à la tête de la filiale mexicaine, de la Standard Oil. Ceci se passait avant les événements. Les événements ont suivi: Madero a été président de la République mexicaine, et les actions de la Standard Oil ont monté de 50 o/o.

(A suivre).

JOURNAL DE BARCELONNETTE

ORGANE RÉPUBLICAIN DE L'ARRONDISSEMENT
PARAISANT LE DIMANCHE

ABONNEMENTS	ADRESSER TOUT CE QUI CONCERNE	ANNONCES
De An Six mois B ^{me} -Alpes et dép ^{ts} limit ^{és} 5 fr. 3 Autres départements . . . 6 » 3 50 Etranger (Union postale) 9 » 5 » On s'abonne sans frais dans tous les Bureaux de Poste.	La RÉDACTION, les ABONNEMENTS et les ANNONCES au Bureau du Journal, RUE MANUEL Les insertions seront rigoureusement refusées à partir de Vendredi à midi Les lettres non affranchies sont refusées; les manuscrits ne sont pas rendus.	Judiciaires, la ligne ou son espace 0 20 Commerciales 0 25 Réclames 0 30 Fait divers 1 00

LES AFFAIRES MEXICAINES

Nous avons publié dans notre dernier numéro le vœu émis par le Comité National des Conseillers du Commerce Extérieur concernant la protection des intérêts français au Mexique.

Les événements n'ont, depuis, que trop justifié les appréhensions dont le Comité National des Conseillers du Commerce Extérieur s'était fait l'interprète dans ce vœu.

Un anglais, M. Benton, a, en effet, été exécuté sur l'ordre du général Villa et cette exécution n'a pas été comme bien on pense, sans soulever un peu partout en Europe une vive émotion.

M. André Honnorat qui avait entretenu le Président du Conseil dès vendredi dernier de l'état des affaires mexicaines, a cru devoir faire mardi une nouvelle démarche auprès de lui, de concert avec son collègue de la Manche M. Villant-Duchesnois, pour le prier de vouloir bien accepter une question à ce sujet à une prochaine séance.

M. Doumergue ayant fait connaître à MM. Honnorat et Villant-Duchesnois qu'il était résolu à ne répondre à cette question que si elle lui était posée par écrit, le député de Barcelonnette a aussitôt déposé sur le bureau de la Chambre une note dont le JOURNAL OFFICIEL du 25 février (Chambre, page 1056) résume ainsi l'objet :

5063. — Question écrite, remise à la présidence de la Chambre, le

24 février 1914, par M. André Honnorat, député, demandant à M. le Ministre des Affaires étrangères : 1^o S'il n'est pas d'avis que les mesures prises en octobre dernier pour assurer la protection des intérêts français au Mexique sont devenues insuffisantes en présence de la gravité des événements ;

2^o S'il ne croit pas qu'en tout état de cause, il y aurait lieu, pour lui, de faire connaître toutes les mesures d'ordre divers qu'il a prises ou qu'il compte prendre pour sauvegarder dans le présent et dans l'avenir les intérêts considérables de nos nationaux établis au Mexique et ceux non moins importants que l'épargne française a engagés dans ce pays.

D'autre part, on lit dans le TEMPS daté du jeudi, 27 février :

Le croiseur français *Condé*, qui avait quitté les eaux mexicaines pour se rendre à Haïti, à cause des troubles récents de cette république, quitte aujourd'hui Port-au-Prince pour retourner à la Vera-Cruz.

L'envoi d'un second navire de guerre français dans les eaux mexicaines est en ce moment envisagé ; mais la nouvelle de Washington, d'après laquelle la France aurait décidé de débarquer des marins pour assurer la garde de la Légation de Mexico, est inexacte et en tout cas prématurée.

Il n'est pas inutile d'ajouter que le second navire dont on envisage l'envoi au Mexique est le DESCARTES, croiseur de 2^e classe de 6.000 ch., armé de 14 canons.

LES AFFAIRES MEXICAINES

L'envoi du « Descartes » au Mexique

Nous avons annoncé, dans notre dernier numéro, que le Gouvernement envisageait l'envoi dans les eaux du Mexique d'un second navire français et nous avons dit que ce second navire était le DESCARTES.

La nouvelle nous est aujourd'hui officiellement confirmée par une lettre du ministre de la Marine que vient de recevoir M. André Honorat.

Cette lettre est ainsi conçue :

Paris, 2 Mars 1914

Monsieur le Député,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur la nécessité qu'il y a, en présence de la gravité des événements qui se déroulent au Mexique, d'envoyer un second bâtiment de guerre dans les eaux de ce pays.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que des ordres spéciaux ont été donnés au Préfet Maritime de

Lorient pour hâter la disponibilité du croiseur *Descartes*.

Dès que ce bâtiment sera prêt à prendre la mer, c'est à dire dans quelques jours, il ira rejoindre le *Condé* dans la mer des Antilles.

Ce dernier bâtiment est aujourd'hui à Santiago de Cuba pour y charbonner et, dès son charbonnage terminé, il doit se rendre directement à la Vera-Cruz.

Agréez, etc.

Signé : MONIS.

Nos populations n'apprendront pas sans satisfaction les dispositions qui ont été arrêtées pour augmenter nos forces dans les eaux mexicaines.

C'est une première satisfaction donnée au vœu dont le « Comité National des Conseillers du Commerce Extérieur » s'est fait récemment l'interprète.

JOURNAL DE BARCELONNETTE

ORGANE RÉPUBLICAIN DE L'ARRONDISSEMENT
PARAISANT LE DIMANCHE

POUR LES FRANÇAIS DU MEXIQUE

VOTE D'UN CRÉDIT EXTRAORDINAIRE

La Chambre vient de voter un projet de loi qui ouvre au Ministre des Affaires Étrangères un crédit extraordinaire de 25.000 fr., à titre de secours, aux Français victimes des troubles du Mexique.

Voici en quels termes le gouvernement a justifié cette demande de crédit :

Les événements qui se sont produits au Mexique depuis février 1913, en bouleversant la situation économique du pays, ont gravement affecté les intérêts de nos compatriotes. La nombreuse colonie française (environ 30.000 personnes) installée au Mexique, a particulièrement souffert ; beaucoup de nos nationaux ont perdu une grande partie des ressources qu'ils s'étaient créées par leur travail ; beaucoup d'autres ont été non seulement appauvris mais complètement ruinés.

Les artisans et commerçants, principalement ceux qui sont établis dans les États du Nord, jetés par l'arrêt des affaires, fréquemment saouffés, ont subi des préjudices considérables. Le Gouvernement de la République a estimé qu'il était nécessaire de venir à leur secours, et, pour répondre aux besoins les plus pressants, de demander aux Chambres un crédit de 25.000 fr. destiné, ainsi que le demandent nos agents, à venir en aide à ceux de nos nationaux qui arrivent sans ressources à la frontière américaine, dans les ports ou dans la capitale.

La situation de ces Français est de nature à retenir l'intérêt du Gouvernement de la République. Nos compatriotes ont été en effet très atteints : leurs industries ou leurs affaires commerciales ne sont pas, en général, groupées en grandes entreprises plus faciles à protéger, capables de résister plus longtemps et d'attendre le retour de l'ordre ; elles sont réparties dans de nombreux établissements de petit ou moyen commerce éparés sur tout le territoire. Il est résulté de cette situation spéciale un plus grand nombre d'infortunes qui sont tout à fait dignes de la sollicitude que le Parlement tiendra, sans aucun doute, à leur témoignage.

Il ne nous paraît pas inutile de faire l'exposé des motifs du projet de loi du rapport auquel il a donné lieu de la part de la Commission des Crédits.

Ce rapport présenté par M. Louis Marin est ainsi conçu.

Le bien-fondé du projet de loi déposé par le Gouvernement se comprend aisément dès que l'on connaît sommairement

l'importance des intérêts français au Mexique, l'historique succinct des événements qui viennent de s'y dérouler et les dommages supportés par certains de nos compatriotes.

Les intérêts français au Mexique

Depuis la chute du président Madero (février 1913), les intérêts considérables que nos nationaux possèdent au Mexique ont souffert de l'état troublé de ce pays et de la grave crise économique qui en résulte.

Ces intérêts sont représentés d'abord par l'épargne française, fortement engagée dans les entreprises existant au Mexique, entreprises souvent françaises, souvent aussi de nationalité étrangère avec majorité de porteurs français. L'importance de ces intérêts, évaluée approximativement, était chiffrée, en 1910, à 700 millions pour les fonds d'État et à 1.200 millions pour les autres valeurs ; en prenant pour base d'appréciation les cours du 30 avril 1914, on arrivait, pour l'ensemble de ces mêmes titres, à un total de 950 millions à peine, soit environ 30 o/o de perte.

Une deuxième catégorie d'intérêts français relève des établissements commerciaux de toute sorte appartenant à nos compatriotes fixés au Mexique. Ceux-ci ne sont pas groupés, comme c'est le cas pour certaines grandes affaires anglaises, par exemple ; disséminés dans un grand nombre de villes et s'occupant, pour la plupart, de petit ou de moyen commerce, nos nationaux sont presque tous arrivés sans ressources au Mexique et y ont créé, à force de patience, de travail et d'économie, des établissements industriels et commerciaux qui nous font honneur ; ils ont d'autant plus souffert de l'arrêt de toutes transactions et de l'insécurité générale que beaucoup d'entre eux n'étaient pas financièrement en mesure de supporter des pertes prolongées. Il n'est guère possible de chiffrer exactement ces intérêts, attendu qu'il s'agit le plus souvent de maisons de commerce dirigées par un individu ou une famille (souventes, vêtements, imprimeries, grands magasins, bazars, modes, etc.)

Une troisième série de Français sont particulièrement dignes d'intérêt, parce que la crise ne s'est pas seulement traduite pour eux par une perte, ou même par une faillite, mais par la misère. Ce sont les employés et artisans attirés au Mexique par le succès de leurs concitoyens et la possibilité de salaires rémunérateurs ; ils ont été brusquement privés des moyens de gagner leur vie et la rareté des besoins de main d'œuvre les a, le plus souvent, jetés dans l'indigence.

Historique succinct des événements

L'exposé succinct de ce qu'ont été les troubles mexicains de février 1913, à ce

jour permet d'apprécier l'étendue et les causes des dommages éprouvés par nos ressortissants.

La chute du président Madero, le 9 février 1913, son assassinat mystérieux quelques jours après, l'arrivée au pouvoir du général Huerta qui commandait l'armée, sont des événements connus.

Ce qui n'a peut-être pas été relevé avec autant de précision, c'est la raison pour laquelle le régime huertiste, succédant à celui du président Madero, ne se trouva pas de suite en mesure de rétablir l'ordre et de terminer la crise. Huerta, connu pour son énergie et sa ténacité, semblait devoir, en pacifiant le pays, donner aux affaires quelques chances de reprise ; son gouvernement fut, à titre provisoire, il est vrai, reconnu par la plupart des grandes puissances auxquelles l'Angleterre donna la possibilité l'exemple (14 mars). Grâce à l'appui moral qui en résulte, Huerta parvint à établir assez fermement son autorité sur la partie méridionale du Mexique ; par contre, les États du nord s'étaient soulevés contre lui ; des chefs de bande y avaient formé une armée révolutionnaire sous le nom de « constitutionnalistes » et déclaré entre pouvoir accepter le pouvoir de Huerta, dont ils considéraient l'origine comme anticonstitutionnelle.

Il n'y a guère de rappeler ici l'attitude prise par le Gouvernement des États-Unis vis-à-vis du général Huerta, dont les pouvoirs parurent aux yeux du cabinet de Washington entachés d'illégalité, surtout depuis le coup d'État du 10 octobre dernier et l'emprisonnement des députés. L'activité des constitutionnalistes s'est accrue à la faveur de l'opposition faite au général Huerta ; la guerre civile s'est perpétuée dans le pays avec la prise de Torreon et de Tampico ; l'occupation de Vera-Cruz par les États-Unis, l'interdiction de trafic par voie ferrée entre ce port et la capitale, la diminution progressive des ressources du Gouvernement huertiste ont contribué à augmenter l'état de crise dont souffre tout le pays et à rendre les affaires plus rares encore et plus difficiles. Les pertes que subissaient, par suite, les intérêts français, déjà si éprouvés, ne pouvaient que s'aggraver.

Fondement de la demande actuelle de crédits

Ces pertes, considérables, atteignent assez diversement nos compatriotes. Ceux dont les infortunes paraissent présentement réclamer les secours les plus urgents sont les indigents, brusquement précipités dans le besoin par la disparition des entreprises qui les faisaient vivre. Notre Vice-Consul à Galveston a signalé à plusieurs reprises l'arrivée dans ce port de Français sans ressources, venant du Mexique, dépouillés par la révolution ou ruinés simplement par l'arrêt des affaires ; de même, notre agent consulaire à El Paso a fait connaître que des familles françaises, dénuées de tous moyens, franchissaient fréquemment la frontière des États-Unis et sollicitaient leur rapatriement ; on a vu encore des magasins considérables (comme, par exemple, le Palais de Fer à Mexico, à personnel presque exclusivement français) détraqués par l'insécurité ou le canonnage. Les misères que

provoquent de tels événements sont dignes de provoquer l'intérêt de la France.

Le crédit de 25.000 fr. demandé pour subvenir aux premiers besoins, a pour but d'apporter, à titre de secours de première urgence, quelque soulagement à nos malheureux compatriotes. Les divers Gouvernements français, celle de Mexico, notamment, se sont déjà efforcés, par leurs propres ressources, pourant fort diminuées, d'accomplir les devoirs d'humanité qu'une telle situation commandait. Les Gouvernements étrangers, notamment les Gouvernements britannique et allemand, ont pris, de leur côté, des mesures pour assurer le rapatriement de leurs ressortissants ou pour les secourir sur place.

Nous rappelons, à titre de précédents, que la loi du 29 décembre 1906 a accordé une subvention de 100.000 fr. pour les familles françaises victimes des tremblements de terre de San-Francisco et de Valparaiso ; — que celle du 8 février 1909 a accordé un crédit de 100.000 fr. pour les Français victimes d'un tremblement de terre en Italie, sur lequel une somme de 60.860 francs a seulement été employée ; — que celle du 26 juin 1909 a ouvert un crédit de 30.000 fr. pour secourir les victimes des troubles d'Orient.

Le projet de loi, voté sans débat, est ainsi conçu :

Article unique. — Il est ouvert au Ministre des Affaires étrangères, sur l'exercice 1914, en addition aux crédits provisoires alloués par les lois des 29 décembre 1913, 26 février, 30 mars, 4 avril et 29 juin 1914, un crédit extraordinaire s'élevant à la somme de vingt-cinq mille francs (25.000 fr.) qui sera inscrit à un chapitre nouveau n° 25 bis et intitulé : « Secours aux Français victimes des troubles du Mexique ».

Ce n'est évidemment là qu'un gage bien modeste de sollicitude. Mais il sera cependant unanimement apprécié.

LA FRANCE ET LE MEXIQUE

Déclarations du Ministre des Affaires étrangères en réponse à une question de M. André Honnorat.

On lit dans le *Journal Officiel*, du 18 mars :

M. HONNORAT, député, demande à **M. le Ministre des Affaires étrangères** : 1° s'il peut fournir des renseignements précis sur les derniers événements qui se sont produits au Mexique ; 2° s'il peut faire connaître l'état des négociations qui ont dû s'engager avec les puissances intéressées au rétablissement de l'ordre au Mexique et les instructions qu'il a données à notre ministre de Mexico.

RÉPONSE

Le Gouvernement de la République n'a cessé de suivre les événements qui se sont produits au Mexique avec toute l'attention et toute la sollicitude qu'exigent à la fois la protection de notre importante colonie, et la défense des intérêts français considérables engagés dans ce pays.

Sans vouloir en quoi que ce soit s'immiscer dans la politique intérieure du Mexique, et sans prendre parti dans les conflits qui mettent aux prises les chefs mexicains, le Gouvernement de la République s'est efforcé de défendre nos compatriotes et nos entreprises contre les vexations de toute nature, contre les spoliations, contre les contributions forcées dont sont malheureusement atteints, à la faveur des discordes civiles et au hasard des circonstances locales, non pas seulement les populations mexicaines, mais encore les étrangers de toute nationalité.

Conformément aux instructions qu'ils ont reçues, nos représentants au Mexique, aussi bien la légation de France à Mexico, que nos consuls et agents consulaires, font tout ce qu'ils peuvent, en entretenant des relations de fait avec les chefs militaires dont les troupes occupent le territoire de leur résidence, pour obtenir en faveur de nos nationaux le respect et les garanties indispensables pour la sauvegarde des biens et des personnes. Ils n'ont pas manqué de faire savoir que le Gouvernement de la République entendait poursuivre la réparation de tous les actes commis contre des Français en violation du droit des gens. Ils se sont associés aux démarches collectives qui

ont été, à maintes reprises, effectuées par le corps diplomatique et consulaire auprès des généraux mexicains pour exercer auprès d'eux une action modératrice.

Les croiseurs français qui avaient été détachés dans les eaux du golfe du Mexique en vue d'assurer la protection éventuelle de nos compatriotes, ayant été par suite de la guerre européenne, affectés à d'autres besoins, le Gouvernement de la République s'est maintes fois entretenu avec le Gouvernement de Washington des demandes de protection qui présentaient une impérieuse urgence et pour lesquelles les bons offices du Gouvernement américain ne lui ont pas fait défaut.

D'autre part par les soins de notre légation à Mexico des services par voie ferrée ont été organisés pour ceux de nos compatriotes qui désiraient quitter le pays et des secours de rapatriement ont été donnés à ceux d'entre eux qui se trouvaient dans le besoin.

Toutes ces mesures seront continuées en attendant que l'ordre et la paix soient enfin rétablis au Mexique. Le Gouvernement de la République veut espérer que, se rendant aux exhortations de nos agents, les chefs mexicains éviteront de commettre contre les Français des actes irréparables. Il demeure à ce sujet en contact permanent avec les gouvernements intéressés et entend ne rien négliger pour assurer par tous les moyens en son pouvoir, en faveur de nos nationaux, une protection qui lui tient d'autant plus à cœur que ceux des Français du Mexique qui ont reçu un ordre de mobilisation ont donné la preuve de leur patriotisme en n'hésitant pas à quitter leurs familles et leurs intérêts au moment où les uns et les autres se trouvaient particulièrement en péril.

C O P I E

Barcelonnette 6 Janvier 1916

Monsieur Honnorat, à Paris.

Monsieur le député,

Nous avons l'honneur de porter à votre bienveillante attention la juste et bien légitime réclamation que nous nous permettons de présenter à votre haute compétence.

Nous tous soussignés sommes des rentiers sans rentes retirés du Mexique et presque tous pères de famille.

Depuis 5 ans que la révolution et l'anarchie règnent au Mexique nous ne percevons plus un centime d'intérêts sur les valeurs mexicaines dont nous sommes détenteurs, telles que celles de la Banque Nationale, la fonderie de Monterey et bien d'autres que nous croyons inutile de vous énumérer; de plus le change est tombé de 0,52 à 0,35 pour une piastre.

Vous connaissez aussi bien que nous sinon mieux la triste situation financière et politique de ce malheureux pays.

Ajoutez à cela la période critique que nous procure la guerre actuelle; la plupart de nous avons un fils et même deux qui sur le front combattent héroïquement pour le salut de notre chère patrie.

À ces valeureux poilus, bien que nos ressources soient bien précaires, nous devons et c'est notre devoir expédier un ou deux colis par semaine, ce qui augmente encore nos privations, mais c'est de grand coeur que nous nous imposons ce surcroît de sacrifices.

Quelques uns d'entre nous possèdent quelques immeubles occupés par des locataires mobilisés et qui invoquent le moratorium; nous convenons avec justice que c'est leur droit.

Ne touchant par ces motifs aucun montant de nos loyers, n'avons nous pas le droit d'invoquer à notre tour ce même moratorium pour nous faire exonérer de nos contributions pour l'année 1916 ?

Connaissant l'intérêt que vous avez toujours attaché à notre chère vallée, qui plus que toute autre en France est lésée dans ses intérêts soit par la révolution soit par la guerre, nous vous prions instamment de bien vouloir soumettre à la sagesse de M. le ministre des Finances le bien fondé de notre requête.

Veuillez....

Signé



**CHAMBRE
DES DÉPUTÉS**

Paris le 16 Janvier 1916

Voici, mon cher Préfet, copie d'une lettre que je viens de recevoir, sous forme de pétition suivie de douze signatures, de quelques uns de nos compatriotes mexicains qui se trouvent, du fait de la révolution là-bas et de la guerre idi, dans une situation évidemment tout-à-fait digne d'attention. J'ai signalé leur requête aux Finances et au directeur des contributions directes en demandant, non point des faveurs précises, des mesures spéciales ou des exonérations qui seraient des précédents, mais une étude très sérieuse de la question que je considère mériter l'intérêt le plus particulier. À vous, mon cher Préfet, je demande de bien vouloir suivre l'affaire, que j'ai l'intention de pousser au fond; je vous serais donc reconnaissant d'en entretenir le directeur des contributions directes afin que le rapport que j'ai sollicité de lui soit transmis aux Finances sans retard. Je vous demande de me tenir au courant et vous renouvelle mes sentiments les plus cordiaux.

André Honnorat

JOURNAL DE BARCELONNETTE

La Mobilisation et la Révolution Mexicaine

Les français du Mexique ont donné les preuves les plus éclatantes de leur patriotisme. En grand nombre, dès le début de la mobilisation, ils sont revenus en France et y ont fait vaillamment, partout sur les champs de bataille, leur devoir de soldats. Il en est même qui, nés là-bas, n'ont connu pour la première fois la terre de France que le jour où ils ont été appelés à l'arroser de leur sang.

Quelques-uns, en petit nombre, pour la plupart confinés dans quelques provinces lointaines, n'avaient pu cependant, par suite des troubles dont le Mexique a été le théâtre, rejoindre à temps un port d'embarquement.

Fallaient-ils donc les traiter comme des insoumis analogues à ceux qui, volontairement, avaient refusé de se rendre à l'appel de leur classe, par lâcheté ?

Le cas était exceptionnel ; on n'en pouvait trouver nulle part ailleurs de comparable.

Notre député, M. André Honorat, le fit remarquer au Ministre de la guerre et lui demanda de décider que tous les français qui, du fait de la révolution mexicaine, avaient été dans l'impossibilité de s'embarquer, ne seraient pas poursuivis en justice à leur rentrée en France.

Il serait trop cruel, lui dit-il, que des hommes qui veulent faire leur devoir de français, qui souffrent d'avoir été privés de le faire plus tôt, soient obligatoirement condamnés à passer en jugement. Il est entendu qu'il est tout de même cruel en pareil cas d'être l'objet d'un ordre de mise en jugement. Nous avons d'ailleurs besoin d'hommes. N'éloignons aucun de ceux qui peuvent être tentés de venir grossir nos effectifs. Ce se-

patrie du concours d'une partie de ses défenseurs.

Ce point de vue vient de prévaloir. Le Ministre de la Guerre s'est rendu aux arguments de M. Honorat et voici la lettre qu'il lui a fait parvenir pour l'en informer :

Paris, 5 janvier 1916.

Monsieur le Député.

Vous avez bien voulu me signaler la situation particulière des insoumis résidant au Mexique qui vous paraît de nature à être examinée avec bienveillance.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, par courrier de ce jour, je prie M. le Ministre des Affaires étrangères d'inviter nos agents consulaires au Mexique à délivrer des attestations à tous les insoumis qui se seraient trouvés dans l'impossibilité matérielle de s'embarquer. Sur le vu de ces attestations qui me seront transmises, je ferai rayer les intéressés des contrôles de l'insoumission et un délai leur sera accordé pour rejoindre leur corps.

Toutefois, il reste entendu que ceux d'entre eux qui étaient déjà en état d'insoumission en temps de paix ne pourront bénéficier de cette faveur et qu'ils auront à répondre de leur délit.

Agréé, etc.

Pour le Ministre et par son ordre,

LE CONTRÔLEUR GÉNÉRAL
chargé de la Direction des Services Civils du Cabinet.

Signé : BOONE.

Voilà donc qui est décidé. Tous les français qui, par suite de la révolution mexicaine, n'ont pu répondre à l'appel de leur classe, peuvent rentrer en France sans s'exposer à des poursuites. On les incorporera dans leurs corps respectifs, comme s'ils avaient pu se présenter dès le premier jour comme leurs camarades.

Il n'est personne dans la vallée qui ne se félicitera de cette mesure de stricte justice.

DISSEMENT

MANCHE

ANNONCES

ANNONCES

Judiciaires, la ligne ou son espace	0 25
Commerciales	0 25
Réclamations	0 30
Fait divers	1 00

Allocation des Mutiles

Les écoles de toutes les communes de la Manche ont été visitées par la Commission départementale des Mutiles. Les écoles de toutes les communes de la Manche ont été visitées par la Commission départementale des Mutiles.

Les écoles de toutes les communes de la Manche ont été visitées par la Commission départementale des Mutiles. Les écoles de toutes les communes de la Manche ont été visitées par la Commission départementale des Mutiles.

Les écoles de toutes les communes de la Manche ont été visitées par la Commission départementale des Mutiles. Les écoles de toutes les communes de la Manche ont été visitées par la Commission départementale des Mutiles.

Les écoles de toutes les communes de la Manche ont été visitées par la Commission départementale des Mutiles. Les écoles de toutes les communes de la Manche ont été visitées par la Commission départementale des Mutiles.

Les écoles de toutes les communes de la Manche ont été visitées par la Commission départementale des Mutiles. Les écoles de toutes les communes de la Manche ont été visitées par la Commission départementale des Mutiles.

Les écoles de toutes les communes de la Manche ont été visitées par la Commission départementale des Mutiles. Les écoles de toutes les communes de la Manche ont été visitées par la Commission départementale des Mutiles.

ciens, ferblantiers, fondeurs, mouleurs, chaudronniers.

A Thiers, on prépare des jeunes gens pour l'industrie de la coutellerie, à Faye-l'Écluse pour celle de la vannerie, à Elbeuf pour l'industrie du drap, à Oyonnax pour l'industrie du celluloïd, à Glaces pour l'horlogerie, à Roanne pour le tissage, etc.

Les autres écoles déjà créées sont celles de : l'Institut National de Saint-Maurice, dans la Seine, (300 places), de l'École Pratique de Bordeaux (200), de Montpellier (200), de Bourges (200), de Toulouse (40), de Bayonne (200), de Pau (30), de Lyon (200), de Lamoignon (150), de Douvres-la-Délivrande (250), de Brest (150), de Nevers (100), d'Antibes (25), d'Orléans (80), d'Oran (75), de St-Etienne (200), de Nîmes (44).

Enfin une école pour les aveugles a été fondée à Paris, rue de Reuilly ; elle compte 192 places.

D'autres écoles de toute nature sont en formation dans diverses autres villes. Celles que nous venons d'énumérer forment un peu pour toutes les professions, savoir : cordonniers, tailleurs, menuisiers, bourreliers, selliers, tourneurs, coiffeurs, rampailleurs, brocheurs, relieurs, comptables, boologers, etc.

On peut avoir des renseignements plus détaillés sur toutes ces institutions en s'adressant au ministère de l'Intérieur, Direction de l'Assistance et de l'Hygiène, 1^{er} bureau. Il nous a paru seulement utile de donner un aperçu de l'effort considérable qui est fait pour permettre aux victimes de la guerre de retrouver une situation dans la vie civile, ne serait-ce que pour informer les intéressés des moyens qui sont mis à leur disposition.

Les Allocations et les Familles des Militaires réformés ou renvoyés dans leurs foyers

Dans quelle situation se trouvent au point de vue des allocations les militaires qui ont été réformés et renvoyés dans leurs foyers lorsque, du fait de la maladie ou pour toute autre cause, ils se trouvent dans l'impossibilité de retrouver la situation qu'ils occupaient avant la mobilisation ou de reprendre leurs travaux habituels ?

L'extrait suivant d'une lettre du Ministre de l'Intérieur précise quelles sont sur ce point les règles adoptées :

Les allocations étant instituées au profit

TITRE II.

DES APPELS.

CHAPITRE I^{er}.

DU RECENSEMENT.

13. Sont considérés comme légalement domiciliés dans le canton :

1^o Les jeunes gens, même émancipés, engagés, établis au dehors, expatriés, absents ou en état d'emprisonnement, si d'ailleurs leur père ou, en cas de décès ou de déchéance de la puissance paternelle du père, leur mère ou leur tuteur est domicilié dans une des communes du canton, ou si leur père, expatrié, avait son domicile dans une desdites communes;

Arch. dép. AHP, 1 K 297, *Bulletin des lois*, loi du 21 mars 1905, titre II, chapitre I^{er}, article 13

21. En temps de paix, des sursis d'incorporation, renouvelables d'année en année jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans, peuvent être accordés aux jeunes gens qui en font la demande, qu'ils aient été classés par le conseil de revision dans le service armé ou dans le service auxiliaire.

A cet effet, ils doivent établir que soit à raison de leur situation de soutien de famille, soit dans l'intérêt de leurs études, soit pour leur apprentissage, soit pour les besoins de l'exploitation agricole, industrielle ou commerciale à laquelle ils se livrent pour leur compte ou pour celui de leurs parents, soit à raison de leur résidence à l'étranger, il est indispensable qu'ils ne soient pas enlevés immédiatement à leurs travaux.

Arch. dép. AHP, 1 K 297, *Bulletin des lois*, loi du 21 mars 1905, titre II, chapitre II, article 21

83. Tout jeune soldat appelé, ou tout autre militaire dans ses foyers, rappelé à l'activité, à qui un ordre de route a été régulièrement notifié et qui, hors le cas de force majeure, n'est pas arrivé à sa destination au jour fixé par cet ordre est, après un délai de trente jours en temps de paix, considéré comme insoumis et puni des peines portées par l'article 230 du Code de justice militaire.

Arch. dép. AHP, 1 K 297, *Bulletin des lois*, loi du 21 mars 1905, titre V, article 83

Pour nos Compatriotes du Mexique

Notre député, M. André Honnorat, vient de recevoir la lettre suivante :

Paris, le 25 mars 1916.

Monsieur le Député
et cher Collègue,

Vous avez bien voulu signaler à mon attention les lenteurs auxquelles donnent lieu les remboursements des frais de voyage de nos nationaux qui sont revenus du Mexique pour répondre à l'ordre de mobilisation.

J'ai l'honneur de vous faire savoir, que, tenant compte de votre intervention, M. le Ministre de la Guerre a bien voulu renoncer à l'enquête relative à la situation de fortune des intéressés que les événements actuels, au Mexique, ne permettent évidemment de connaître qu'avec beaucoup de difficultés. Le Ministre de la Guerre s'est d'ailleurs toujours montré disposé à donner un accueil favorable aux demandes des requérants remplissant les conditions de résidence régulière à l'étranger.

Mais mon collègue estime que l'enquête ayant pour but de rechercher si réellement le militaire venu à ses frais résidait régulièrement dans le pays indiqué et de connaître le montant exact de la dépense que le rapatriement aurait occasionné à l'Etat est indispensable en raison de la variété et souvent de l'exagération des indemnités qui sont réclamées — du défaut de précision des indications figurant dans les demandes — de l'absence presque générale de pièces officielles établissant la résidence régulière au moment de la mobilisation.

Agréer, Monsieur le Député et cher Collègue, les assurances de ma haute considération.

Le Secrétaire Général
du Ministère des Affaires Etrangères,
Signé : JULES CAMBON.

Arch. dép. AHP, Per 531,
Le Journal de Barcelonnette,
1^{er} au 15 avril 1916

POUR NOS COMPATRIOTES DU MEXIQUE

Nous avons dit les mesures qui ont été prises pour permettre à ceux de nos compatriotes du Mexique qui ont été empêchés de venir en France par les troubles dont ce pays est le théâtre, de pouvoir répondre à leur ordre d'appel.

La lettre suivante fait connaître les mesures complémentaires qui viennent d'être adoptées pour leur permettre, à tous, de venir concourir à la défense de la patrie :

Monsieur le Député
et Cher Collègue,

Vous avez bien voulu me demander mon intervention en vue d'obtenir que tous nos nationaux résidant au Mexique, insoumis du temps de paix ou du temps de guerre, soient rayés des contrôles de l'insoumission ; les uns et les autres s'étant trouvés, par suite de la révolution mexicaine, dans l'impossibilité soit de faire leur soumission en temps utile pour bénéficier de la loi d'amnistie du 5 août 1914, soit de répondre à l'ordre de mobilisation dans les délais légaux.

J'ai l'honneur de vous faire savoir qu'après un nouvel examen de la question et pour tenir compte aux intéressés de la situation que leur ont créée les troubles intérieurs du Mexique, M. le Ministre de la Guerre vient de me faire connaître qu'il a entendu aux insoumis du temps de paix la mesure que mentionnait sa dépêche du 5 janvier 1916, relativement aux seuls insoumis du temps de guerre, dépêche dont je vous ai notifié les dispositions le 28 du même mois.

En vue d'assurer immédiatement l'exécution des mesures qui viennent d'être arrêtées, je prie notre représentant au Mexique d'inviter tous nos agents consulaires relevant de sa légation, à délivrer des attestations à tous les insoumis qui, appartenant à des classes mobilisées, se seraient trouvés dans l'impossibilité matérielle de s'embarquer, ceux qui, dans les délais strictement nécessaires pour leur voyage rentreront en France afin de satisfaire à leurs obligations militaires seront, sur le vu de ces attestations, rayés des contrôles de l'insoumission.

Les mêmes dispositions seront également applicables, sous la même condition de rentrée en France, aux hommes appartenant aux classes 1888 et 1887, lorsqu'ils seront appelés sous les drapeaux.

Agréer, etc.
Signé : BRIAND.

Une autre décision, non moins heureuse, vient d'être prise au profit des familles de certains de nos compatriotes mobilisés qui bénéficient de l'allocation militaire.

La lettre suivante permettra d'en apprécier tout l'intérêt :

Monsieur le Directeur,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur la situation digne d'intérêt des familles françaises de mobilisés résidant au Mexique, qui subissent un préjudice considérable du fait que les allocations militaires ne leur sont pas payées au cours réel du change, lequel est actuellement excessivement bas.

J'ai l'honneur de vous informer que la question est aujourd'hui résolue dans le sens même de vos desirs. M. le Président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, vient en effet de me transmettre le texte d'une circulaire adressée par son administration, le 26 février 1916, aux agents diplomatiques et consulaires et dans laquelle il est expressément spécifié que lorsque le change est favorable, il doit bénéficier à l'allocataire.

Agréer, etc.
Le Ministre des Finances,
Signé : RIBOT.

BARCELONNETTE

Pour nos Compatriotes du Mexique

Comme suite à nos précédentes communications concernant nos compatriotes mexicains, nous croyons devoir publier la nouvelle lettre que M. André Honnorat vient de recevoir du Président du Conseil :

Paris, le 18 avril 1916.

Monsieur le Député
et Cher Collègue,

Vous avez bien voulu solliciter mon intervention en vue d'obtenir que les hommes qui ont été mis en sursis d'appel pour se rendre au Mexique, bénéficient pour leur voyage d'une réduction de tarif.

M. le Ministre de la Guerre, à qui j'avais soumis cette question, vient de me faire connaître que les militaires, à qui des sursis sont accordés pour retourner au Mexique, peuvent bénéficier pour la traversée, à l'aller et au retour, de la réduction (45 %) consentie par la Compagnie Générale Transatlantique en faveur des militaires sur la ligne des Antilles, de l'Amérique Centrale et du Mexique.

Les intéressés doivent demander, à cet effet, avant leur départ, la réquisition d'usage.
Agréer, etc.

Signé : BRIAND.

Voilà les intéressés exactement renseignés.

Arch. dép. AHP, Per 531,
Le Journal de Barcelonnette, 15 mai 1916

Arch. dép. AHP, Per 531,
Le Journal de Barcelonnette, 30 avril 1916

L'ALLIANCE FRANÇAISE A MEXICO

Nos lecteurs n'ont pas oublié la fête donnée en juin dernier, au Cercle de l'Union à Barcelonnette, pour le développement de l'Alliance française, Association nationale pour la propagation de la langue française dans les colonies et à l'étranger.

L'idée de la création d'un sérieux établissement d'instruction à Mexico y fut en ise et cinquante trois membres s'inscrivirent, séance tenante.

Nous sommes heureux de leur apprendre que leur appel a été entendu et que le Cercle français de Mexico et la Société de bienfaisance Française, Suisse et Belge, ont mis le projet à l'étude et sauront en assurer l'exécution.

La lettre suivante nous en donne l'assurance.

CERCLE - Mexico, le 22 novembre 1893
FRANÇAIS

Monsieur Arnaud François, notaire,
Barcelonnette

Monsieur et cher compatriote,

Nous avons bien reçu votre lettre du 2 août ainsi que les documents et journaux qui l'accompagnaient et dont le Cercle a pris immédiatement connaissance, approuvant fort les idées que vous avez émises et la création à Mexico d'un sérieux établissement français d'instruction.

Les familles, déjà nombreuses, de nos compatriotes établis ici, ne savent effectivement à qui confier l'éducation de leurs enfants, car, au sortir de l'asile, il n'y a plus rien, que les colléges mexicains très insuffisamment dotés sous tous les rapports.

D'un autre côté, l'envoi des enfants à l'étranger, aux États-Unis, par exemple, impose aux parents de très grands sacrifices et les familles aisées Espagnoles et Mexicaines, qui en sont réduites à cela, veraient, sans aucun doute, avec grand plaisir, la Colonie française prendre l'initiative de la création à Mexico d'un collége sérieusement monté.

Dès lors, elles n'auraient plus à songer à l'éloignement toujours pénible de leurs enfants auxquels, du reste, il est donné dans la grande République Américaine, une éducation Anglo-Saxonne très peu en harmonie avec leurs idées et leurs goûts.

D'accord avec le Comité de la Société de Bienfaisance Française Suisse et Belge, nous avons donc réuni en Assemblée Générale les membres de ces trois Colonies résidant à Mexico.

Cette Assemblée a nommé une Commission de six membres à laquelle l'étude de cette importante question a été confiée. Il est très probable qu'elle aura recours à vous afin que vous la mettiez en relation avec l'Alliance Française et nous osons espérer que vous voudrez bien lui ménager tout votre appui.

Nous sommes très sensibles au salut fraternel que nous adressent, par votre voix, nos frères de France et nous le leur retournons aussi chaleureux.

Pour le Comité,

Le Secrétaire,
H. DONADIEU

Le Président,
F. CAIRE

Des émigrés restés Français

Le collège français de Mexico

La diffusion (ou le maintien) de la culture française est une préoccupation majeure des émigrés vivant au Mexique. Des initiatives individuelles avaient déjà conduit à l'ouverture de collèges ou petites écoles de quartiers où étaient dispensées des notions de français. Mais, à la fin du XIX^e siècle, les membres influents de la colonie expriment la nécessité de la création d'un collège français. En effet, l'enseignement secondaire est déficient au Mexique et les familles sont dans l'obligation de se séparer de leurs enfants pour les envoyer étudier en France ou aux États-Unis, ce que seules les plus riches d'entre-elles peuvent se permettre. L'idée enthousiasme aussi bien la colonie que les Barcelonnettes de France. L'Alliance française s'associe à ce projet¹. Le bâtiment est inauguré à Mexico en janvier 1897.

¹ L'Alliance française est une organisation créée en 1883 avec pour objectif de faire rayonner la langue et la culture françaises à l'étranger.

Un Collège Français à Mexico

La création d'un collège français d'enseignement moderne à Mexico, est si importante pour tous nos compatriotes expatriés, pour leurs familles restées au pays et pour le développement de l'influence française au Mexique qu'il n'y avait pas à douter du concours dévoué que donneraient à cette œuvre et l'Alliance française et les pouvoirs publics.

La lettre que nous reproduisons ci-après, de M. Foncin, inspecteur général de l'enseignement secondaire et secrétaire général de l'Alliance française, celle de M. Delombre, notre député, assurent à nos compatriotes l'appui le plus complet.

La mère patrie sera fière de l'œuvre qu'ils ont entreprise et leur facilitera la réalisation de tout son pouvoir.

Paris le 20 décembre 1893.

A Monsieur Arnaud, notaire à Barcelonnette,

Monsieur et Cher Collègue

Laissez-moi tout d'abord vous adresser tous mes compliments et mes remerciements pour l'intérêt que vous portez à notre œuvre de l'Alliance.

Il serait à souhaiter que tous nos amis fussent animés du même zèle !

Que ne ferions-nous pas ?

Je ne puis qu'approuver les projets que vous me soumettez pour le développement de notre langue à Mexico. La création d'un lycée tel que vous me le décrivez, serait assurément le plus grand succès que nous puissions remporter.

J'adhère entièrement à votre façon de voir pour l'organisation d'un collège français à Mexico et l'Alliance Française se chargera très volontiers de lui recruter un excellent personnel. Les professeurs que nous vous enverrions garderaient leur rang dans l'Université, et seraient même autorisés à faire des versements annuels pour conserver leurs droits à la retraite.

D'ailleurs, si vous désirez éclairer d'une façon plus précise nos amis de Mexico, je vous envoie, pour leur faire parvenir :

1° La note du Ministère de l'Instruction Publique relative aux conditions d'installation de lycées et collèges avec devis approximatifs.

2° Un programme de l'Enseignement moderne en France.

3° Le programme de l'examen de baccalauréat moderne.

Vous trouverez sur le programme d'enseignement moderne les détails concernant l'emploi du temps, les auteurs et les méthodes.

J'ajoute à titre de renseignement, que le Bulletin de la Chambre de Commerce Française de Santiago (Chili) fait paraître dans son n° de Septembre-Octobre 1893, les statuts d'une association qui s'est formée entre les familles de cette région pour la création et l'entretien d'un lycée français dans cette ville.

Votre correspondant de Mexico pourrait demander à l'imprimerie Bieu de Santiago, ce n° du bulletin et y trouverait également de précieuses indications.

Tous nos vœux vous accompagnent, ainsi que nos amis du Mexique, pour la réalisation de l'idée patriotique que vous venez de nous soumettre, et nous espérons bientôt apprendre la fondation de cet établissement qui aura toujours nos plus sincères sympathies.

Agréer, enfin, Monsieur et Cher Collègue, l'assurance de mes meilleurs sentiments et de ma haute considération.

Le Secrétaire général de l'Alliance Française,

FONCIN.

M. Delombre, a, d'autre part, adressé la lettre suivante à M. Arnaud :

« Cher Monsieur,

« J'adhère de tout cœur au projet dont
« vous voulez bien m'entretenir.

« Les Barcelonnettes ont entrepris au
« Mexique une œuvre dont ils ont le droit
« de concevoir un grand orgueil.

« Mais elle est de celles qui ne sont
« jamais finies, car il reste toujours
« quelque chose à ajouter à l'influence
« et au renom de la France.

« Le Collège français de Mexico sera
« une force morale de plus pour nos
« vaillants compatriotes établis au Mexi-
« que. Il formera un nouveau trait-d'u-
« nion entre deux pays que tant d'inté-
« rêts rapprochent déjà l'un de l'autre.
« Il contribuera au rayonnement pacifi-
« que de notre République.

« Veuillez, cher Monsieur, compter
« sur tout mon concours.

PAUL DELOMBRE.

« Député »

Avec de tels appuis moraux, comment cette noble entreprise, si éminemment nationale, ne réussira-t-elle pas ?

Arch. dép. AHP, Per 531,
Le Journal de Barcelonnette,
7 janvier 1894

LA FRANCE AU MEXIQUE

L'inauguration du lycée français de Mexico a eu lieu le 11 janvier.

Le gouvernement mexicain voit avec faveur la création d'un établissement français d'instruction dans la capitale. Le conseil d'administration a déjà reçu des demandes d'admissions assez nombreuses concernant des enfants tant français que mexicains et le succès de l'entreprise paraît dès maintenant certain.

Les relations entre Français et Mexicains deviennent, d'ailleurs, chaque jour, plus étroites.

Le président de la République a posé la première pierre du monument qui va être élevé dans le cimetière de Puebla en souvenir des soldats français et mexicains morts dans cette ville. La dépense de ce monument est évaluée à 60.000 francs.

La plus grande partie de cette somme sera fournie par la colonie française, et il est probable que le gouvernement mexicain prêterait son concours pécuniaire.

Notons, enfin, que le secrétaire perpétuel de la Société scientifique de Mexico a informé le ministre de France que, conformément à la motion faite par ladite société, la municipalité de Mexico a décidé de donner le nom de Pasteur au jardin situé devant l'Ecole nationale de médecine et qu'un monument allait être élevé au grand savant français.

Nous mentionnons tous ces faits avec une fierté particulière, en songeant au rôle des Barcelonnètes au Mexique.

Nos Compatriotes du Mexique

L'apparition du *Journal de Barcelonnette* a été accueillie avec la plus vive satisfaction par nos compatriotes du Mexique. Tout ce qui rattache à la Patrie absente est bien venu dans le lointain pays ; et, à ce point de vue, le journal est le meilleur véhicule de ce fluide intime qui nous reporte vers tout ce que nous avons aimé.

Ce témoignage nous est fourni par la lettre que nous avons sous les yeux de l'un de nos compatriotes de Puebla, que nous nous faisons un plaisir de reproduire :

Puebla, le janvier 1883.

Monsieur le Directeur,

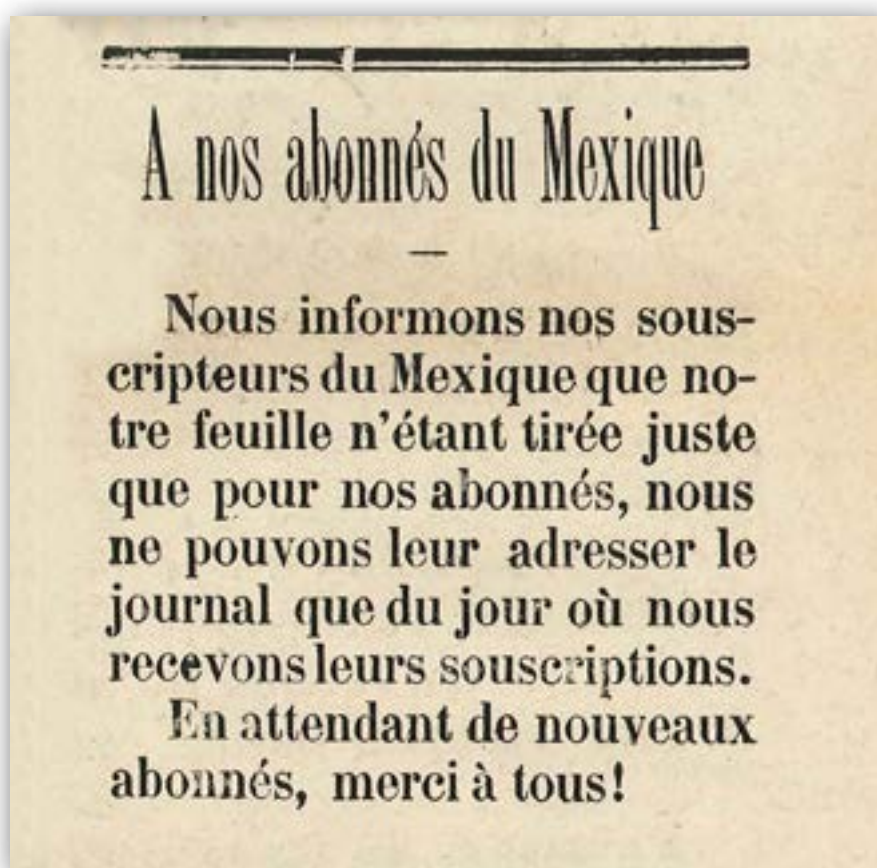
C'est avec un réel plaisir que nous avons lu les premiers numéros de votre petit journal et nous nous empressons d'y souscrire, satisfaits si en accroissant le nombre de vos abonnés, nous pouvons contribuer à sa prospérité. L'apparition de cette modeste feuille nous réjouit en ce sens surtout, qu'elle nous est un sûr garant des progrès accomplis dans la sphère intellectuelle de notre petite vallée; nous aimons à nous laisser caresser de l'idée qu'à mesure qu'elle contribuera à élever le niveau d'instruction de nos campagnes, la petite presse fera de nos robustes paysans de fermes, de résolus républicains, des électeurs éclairés.

J. L***

Arch. dép. AHP, Per 531,
Le Journal de Barcelonnette,
25 février 1883

Le Journal de Barcelonnette

*Le Journal de Barcelonnette*¹ joue en lui-même un rôle très important dans la solidité du lien qui unit les Barcelonnettes du Mexique et de France. Paru pour la première fois en octobre 1882 (jusqu'en août 1944), l'hebdomadaire peut être acheté au Mexique ou reçu par abonnement souscrit en France. Il n'omet jamais de rappeler que les Barcelonnettes du Mexique sont bien des « enfants du pays ». C'est ainsi que la publicité les présente lorsqu'ils envoient leurs condoléances et une couronne de fleurs pour les obsèques de Sadi Carnot, le président français assassiné à Lyon en juin 1894 par un anarchiste italien.



Arch. dép. AHP, Per 531, *Le Journal de Barcelonnette*, 6 mai 1883

¹ Hélène HOMPS-BROUSSE, *L'émigration ubayenne au Mexique : rôle et échos du Journal de Barcelonnette (1882-1942)*, VI^e colloque International de Nantes.

Migrations et sensibilités : les Français au Mexique, XVIII^e au XXI^e siècles. Universidad Autonoma de Puebla et Centre des Archives Diplomatiques de Nantes en collaboration avec le CERCI. Novembre 2007.

tissent ainsi :

1^o Suivant le sexe :

Garçons	547	1,051
Filles	504	

2^o Suivant l'état civil :

Légitimes	883	1,051
Naturels	168	

3^o Suivant le département d'origine :

Basses-Alpes	422	1,051
Bouches-du-Rhône	462	
Var	123	
Alpes-Maritimes	24	
Vaucluse	14	
Hautes-Alpes	4	
Pyrénées-Orientales	1	
Gard	1	

Cinq rapports seulement de commissions locales ont été transmis pour 1883 : ils contiennent une appréciation favorable sur la manière dont l'industrie nourricière s'exerce dans le rayon de leur surveillance.

Quinze juges de paix sur trente ont adressé des rapports concernant la vérification des registres de la Protection. Il résulte du travail de ces magistrats que dans un grand nombre de communes, les registres sont tenus très irrégulièrement ou même ne le sont pas. Dans certaines mairies, des registres transmis par l'administration préfectorale étaient encore sous bande.

Sur 39 médecins inspecteurs, 5 seulement ont adressé leur rapport de fin d'année.

L'un de ces médecins a visité 30 enfants parmi lesquels 5 sont morts, 3 d'entérite et 2 d'une affection pulmonaire.

Aux termes d'un rapport, « beaucoup de nourrices reçoivent encore des nourrissons sans se munir préalablement des divers certificats nécessaires, ce qui laisse la voie libre à beaucoup d'abus. Les registres des mairies laissent beaucoup à désirer sous le rapport de l'exactitude, et bien des communes n'en tiennent aucun ».

Un médecin-inspecteur « se plaint à reconnaître que les enfants sont mieux soignés et que la mortalité diminue ».

Dans une circonscription, sur 44 enfants dont la présence a été constatée, 7 sont morts. Trois de ces derniers n'ont reçu aucun soins médicaux, quatre ont été visités, mais seulement *in extremis*.

« En général, dit un médecin-inspecteur, la plupart des nourrices, sinon toutes, n'ont jamais eu la velléité de lire ou le désir d'entendre lire les instructions et les recommandations si claires et pré-

mier janvier 1883, les 25 nourrissons répartis sur 25 quartiers différents ».

Comme on l'a vu plus haut, le conseil général des Basses-Alpes a bien voulu inscrire à son budget de 1883, un crédit de 26,000 francs, permettant l'organisation sur de larges bases du service de la protection infantile.

(L'officiel)

Nous nous empressons de publier la lettre suivante, qui nous est adressée du Mexique et qui témoigne des sentiments touchants d'affection pour le sol natal dont sont animés nos compatriotes sur cette terre lointaine :

Pachaca le 12 février 1885.

Monsieur le Directeur du Journal de Barcelonnette,

Mon bien cher Monsieur,

Dernièrement le hasard me procura le plaisir de lire un numéro de votre estimable journal, publié à Barcelonnette, dans l'arrondissement duquel se trouve situé le hameau où j'ai vu le jour, l'Ubac de Jausiers. Hélas ! quelque inoubliables, il ne me reste de ce cher pays, que de vieux souvenirs confus, car malheureusement pour moi, les parents et amis qui y restent n'ont pas l'affabilité de m'en donner quelque fois des nouvelles.

La lecture de votre journal m'a rappelé ces tendres souvenirs, si chers à mon cœur, par des noms connus, des faits locaux, se rapportant à des familles dont la mémoire me ramène à cette phase heureuse de ma jeunesse insouciant ; je revois ces belles montagnes, ces riantes vallées que j'ai parcourues si souvent autrefois.....

Je ne crois donc mieux faire, Monsieur pour me procurer ces douces émotions, que de m'abonner à votre journal à dater de l'expédition du prochain numéro,

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre dévoué et obligé serviteur.

MARC SILVER

de l'Ubac, près Jausiers.

M. CHARRAZ (Hector), a Murs (Ain) écrivait sous date du 24 novembre 1884 : « Jamais un remède n'a guéri si promptement un malade que vos excellentes Pilules Suisses. J'avais eu une bronchite chronique l'année dernière ; on m'a fait entrer à l'hôpital, de là on m'envoya en convalescence, et jamais je n'ai pu trouver un médecin pour me guérir. Aujourd'hui, me voilà presque débarrassé de tout, crachements, maux de tête, douleurs, etc., tout est parti, grâce à vos Pilules Suisses. Veuillez m'envoyer encore une boîte à 4 fr. 50 et je vous autorise si cela peut vous servir, à publier ma lettre. »

LA COLONIE FRANÇAISE DE MEXICO

La colonie française de Mexico a chargé par télégramme MM. Joseph Ollivier, Joseph Tron, Fourcade et Reynaud de la représenter aux obsèques de M. Carnot et d'offrir en son nom une couronne, laquelle a été remise à l'Élysée avec le texte de la dépêche de condoléance de nos compatriotes. Voici cette dépêche :

« La colonie française de Mexico, prenant part au sentiment d'affliction qui unit le monde entier sur le cercueil de M. Carnot, envoie à la mère-patrie l'expression de sa douleur et de ses profonds regrets. »

Les sentiments si bien exprimés par la colonie française de Mexico sont ceux-là mêmes, on le voit, que toute la population de l'arrondissement de Barcelonnette a éprouvés.

Le deuil a été le même pour tous les enfants du pays.

LES PROJETS DES BARCELONNETTES DU MEXIQUE

Les représentants les plus autorisés de la colonie mexicaine, si prospère, ont eu la généreuse pensée de donner à leur pays natal un témoignage de leur attachement. Ils voudraient doter Barcelonnette d'améliorations et d'embellissements on ne peut plus intéressants. Le programme est grandiose : transformation en jardin public du marché du Gravier, création d'un nouveau marché aux moutons, percement d'un boulevard qui prolongerait en ligne droite celui de la Galopine jusqu'à la route de Nice, plantations le long de nos promenades, construction de nouvelles fontaines publiques, réorganisation du service des eaux, etc., etc.

Dans une première réunion tenue à l'hôtel des Alpes sous la présidence de M. Aimé Gassier, sénateur, M. Léon Signoret exposa aux membres de la colonie mexicaine, venus nombreux à son appel, les grandes lignes des projets dont l'étude approfondie fut confiée à une commission ainsi composée :

MM. Léon Signoret,
Antoine Signoret,
Jules Tron,
Casimir Reynaud,
Auguste Ayé,
Jean-Baptiste Caire.

Les dépenses à engager seraient couvertes au moyen d'une souscription à laquelle tous nos compatriotes de la colonie mexicaine seraient invités à prendre part. On compte réunir ainsi une somme considérable, très considérable — nous n'osons indiquer le chiffre que M. Léon Signoret nous faisait entrevoir ; ce serait prestigieux ! — Toujours est-il qu'on ne saurait trop louer ni trop encourager l'initiative prise par nos compatriotes mexicains.

Leur comité avait été prié de se faire représenter à la séance du conseil municipal du 21 septembre. M^{rs} Antoine Signoret, Caire J^s-B^{ts}, et Ayé furent chargés par M. le Maire d'être auprès des autres membres

du comité et de la colonie mexicaine les interprètes des sentiments de reconnaissance du conseil municipal et de la population tout entière.

Il était bon qu'une délégation du conseil municipal fût constituée avec mandat d'entrer en rapports avec le comité mexicain, d'étudier ses propositions, de se concerter avec lui sur les travaux à entreprendre et de déterminer les conditions du concours de la municipalité. MM. Castel, Doux, Gassier, Manuel et Vernet ont été désignés comme membres de cette délégation.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 septembre 1906

Améliorations et embellissements projetés par la Colonie Mexicaine

MM. Antoine Signoret, Ayé et J.-B. Caire, membres du comité mexicain, assistent à la séance. M. le Maire les prie de faire agréer au comité qu'ils représentent et à la colonie mexicaine les remerciements et les félicitations du conseil municipal pour les embellissements et les améliorations dont ils se proposent de doter la ville de Barcelonnette. Il leur donne l'assurance que le comité mexicain peut compter sur le concours le plus absolu de la municipalité.

MM. Castel, Doux, Gassier, Manuel et Vernet sont nommés membres d'une commission instituée à l'effet d'arrêter de concert avec le comité mexicain le programme des travaux à entreprendre, et de fixer les conditions auxquelles la ville pourra contribuer à l'exécution de ce programme, sous réserves de l'approbation du conseil municipal.

Des émigrés bienfaiteurs de la vallée de l'Ubaye

Mécénat des racines

L'enrichissement des Barcelonnètes (ou en tous cas de certains d'entre eux) a eu des retombées importantes sur la vallée et sa modernisation, les Mexicains se révélant être des généreux donateurs pour leur terre d'origine. Ils ont en particulier activement participé à l'aménagement de la ville de Barcelonnette avec l'installation de l'électricité (dix-huit ans seulement après la mise en œuvre de l'éclairage public à Paris²), l'embellissement de la ville avec la transformation en jardin public du marché du Gravier, des plantations, et le percement d'un boulevard qui prolonge la rue de la Galopine. Celle-ci deviendra la plus belle rue de la ville et sera rebaptisée en 1907 « avenue Porfirio Diaz », en hommage à celui qui avait tant fait pour la prospérité économique de certains des émigrés.

² Arch. dép. AHP, 8 04 172, *Bulletin de la section de géographie*, t. 78, 1965, p. 128, 1966.

Avenue Porfirio Diaz. — On se rappelle que, dans sa séance du 28 septembre dernier, le Conseil municipal de Barcelonnette a délibéré, sur l'invitation de M. le maire, de nommer l'ancienne Galopine « Avenue Porfirio Diaz ».

Copie de la délibération a été adressée, par les soins de M. Gouselo, maire, à M. le président de la République du Mexique qui a bien voulu répondre à cette communication par la lettre suivante, traduite de l'espagnol :

Mexico, le 6 novembre 1907.

Monsieur le Maire Gouselo,
à Barcelonnette,

Mon cher Monsieur,

En même temps que votre aimable lettre du 10 du mois dernier, j'ai reçu la copie que vous avez bien voulu m'envoyer d'une délibération du Conseil municipal de Barcelonnette en vertu de laquelle mon nom est donné à l'Avenue de la Galopine.

Si je le méritais, un aussi grand honneur serait pour moi le motif d'un légitime orgueil, mais il n'en est pas ainsi, et, consciencieusement, je n'accepte avec reconnaissance cet honneur que comme un grand témoignage de la bienveillance avec laquelle votre ville, amie du progrès, a su apprécier l'accomplissement de mon devoir. Je me suis contenté, en effet, de prêter mon aide, sans effort, et avec un réel plaisir, au développement des intérêts si importants de la colonie « Barcelonnette à Mexico », digne, de l'avis de tous, de la considération du gouvernement et de ma personnelle et vive sympathie.

Veuillez accepter, pour vous, Monsieur le Maire, et faire agréer aux membres du Conseil municipal que vous présidez, mes plus chaleureux et sincères remerciements pour la distinction dont vous m'avez honoré, et je puis vous assurer, en ce qui me concerne, que je ferai mon possible pour m'en rendre digne.

Je suis votre dévoué serviteur et ami affectionné.

PORFIRIO DIAZ.

Arch. dép. AHP, Per 531,
Le Journal de Barcelonnette,
1^{er} décembre 1907



Arch. dép. AHP, 2 Fi 274, carte postale, avenue Porfirio Diaz, 1920

JOURNAL DE BARCELONNETTE

ORGANE RÉPUBLICAIN DE L'ARRONDISSEMENT

PARAISANT LE DIMANCHE

ABONNEMENTS

	Un An	Six mois
B ^{me} Alpes et dép ^{ts} limitr ^{es}	5 fr. 3	
Aut ^{res} départements. . .	6 »	3 50
Et Anger (Union postale)	9 »	5 »

On s'abonne sans frais dans tous les Bureaux de Poste.

ADRESSER TOUT CE QUI CONCERNE

La RÉDACTION, les ABONNEMENTS et les ANNONCES
au bureau du Journal, RUE MANUEL

Les insertions seront rigoureusement refusées à partir du Vendredi à midi

Les lettres non affranchies sont refusées; les manuscrits ne sont pas rendus.

POUR LE COLLÈGE

On n'a pas oublié que le Conseil municipal de Barcelonnette ayant, en juillet dernier, autorisé le Maire à faire dresser un plan de reconstruction de notre vieux collège, les trois mille francs que devait coûter l'établissement des plans et devis furent réunis en quelques heures par 10 amis du collège et versés à l'association amicale des Anciens Elèves.

M. Carrière, ingénieur des Ponts et Chaussées, chargé de l'établissement des plans, les aura bientôt achevés. La dépense prévue, sans comprendre le mobilier, atteindra la somme de 200 mille francs, dont la moitié à peine sera couverte par les subventions de l'Etat.

Les maires des communes de l'arrondissement, toutes intéressées à la prospérité du collège, et l'association des Anciens Elèves se

proposaient d'ouvrir une souscription publique au profit de l'établissement d'instruction secondaire qui tient une si large place dans la Vallée, et le maire de Barcelonnette avait prié notre compatriote, M. Joseph-A. Signoret, administrateur de la Banque Nationale du Mexique, de vouloir bien lui indiquer les personnes qui, à Mexico et dans les principales villes de l'intérieur, paraissaient pouvoir se charger de recueillir des souscriptions.

M. Signoret a fait beaucoup mieux : Il a convoqué quelques amis, presque tous anciens élèves du collège, et, séance tenante, un comité fut constitué en vue d'organiser une souscription sur tout le territoire de la République Mexicaine.

bien plus forte. Mais ce beau répéter que les gauches qu'il voter, il n'a pas réussi l'esprit de certains te leur inspirait l'attente leur inspirait l'attente enveillante prise en quelques-uns de ceux qui battu avec le plus de la politique républicaine s'est pas demandé e n'était pas le résultat intéressée, d'effort dénaturer et défigure gouvernementale. On n'ait, et le fait a suffi pour inquiétudes qui se sont au moment du scrutiniables déflections.

divers scrutins

ces du jour étaient e

M. Malvy, réclamar l'intégrale des lois de 1901 et du 7 Juillet 1902 pour la confiance au gouvernement. L'autre, de M. Drelo au contraire, cette confiance assurer l'application

compté sur un premier savoir auquel de ces du jour on accordera

contre 221, cette priorité au texte de M. Malvy. L'ensemble emportait dor

Les Ubayens, particulièrement attachés à leur collège fondé en 1645, ont enfin pu compter sur les Mexicains pour aider à la reconstruction du vieux bâtiment, décidée en 1910. Ils répondirent très nombreux à l'appel à souscription puisque les dons s'élevèrent à plus de 120 000 francs en 1913.

JOURNAL DE BARCELONNETTE

COLLÈGE DE BARCELONNETTE

LA QUESTION DEVANT LE CONSEIL MUNICIPAL.

LES SOUSCRIPTIONS AU MEXIQUE & EN FRANCE.

Le Conseil Municipal, dans sa réunion du 28 août dernier, a déterminé l'emplacement du nouveau Collège de Barcelonnette et a fixé définitivement son choix, par un vote unanime, sur le terrain formant le milieu de la propriété dénommée « le Verger », situé au nord de la Place Manuel.

Ce choix n'a été arrêté qu'après de fréquentes réunions soit de la Commission du Collège, soit du Conseil municipal, dans lesquelles ont été sérieusement discutés les avantages et inconvénients que présentaient les divers emplacements proposés.

Malgré l'augmentation des dépenses qu'entraîne l'achat du terrain du Verger, mesurant 73 mètres de façade au midi, le Conseil a décidé d'abandonner le projet primitif qui consistait à reconstruire le nouveau Collège dans la cour du Collège actuel et cela pour divers motifs, notamment ceux énumérés dans une délibération du Conseil municipal du 14 juillet 1912, ainsi conçus :

1° Il est indispensable d'utiliser le Collège actuel pendant la période des constructions nouvelles. Cette période ne peut être moindre de deux ans. Or, les nouveaux bâtiments ne se trouveraient éloignés des anciens que de quelques mètres. Le bruit, la poussière, le manque de lumière en rendraient l'habitation impossible.

2° Lorsque le nouveau Collège serait achevé et installé, la démolition de l'ancien deviendrait indispensable; donc, nouvelle période de travaux bruyants et insalubres tant pour les Elèves que pour le Personnel.

3° Le nouveau Collège ainsi installé se trouverait dans un quartier qui devient de plus en plus bruyant, envahi par la

poussière des automobiles et autres véhicules qui circulent, avec une intensité toujours croissante, sur l'avenue de Nice longeant le mur même du Collège.

4° De plus, la démolition du Collège désemplirait du côté du midi les bâtiments de la Mairie et de la Chapelle Saint-Maurice qu'il faudrait consolider, ce qui entraînerait un surcroît de dépenses pour la commune.

Ces inconvénients, malheureusement irrémédiables, qui a traitent pour conséquence inévitable de faire abandonner le Collège ou d'en éloigner bon nombre d'Elèves, ont amené le Conseil à chercher aux environs de la Ville un emplacement mieux approprié à la construction projetée.

En abandonnant ce premier projet, le Conseil s'est également inspiré des besoins tuturs de notre ville, actuellement en pleine voie de progrès et de développement. Le Conseil a cru sage de réserver l'emplacement qui s'étend depuis la Place Saint-Maurice jusqu'à la Place Aimé Gassier, pour la possibilité d'améliorations futures.

Le Conseil est convaincu que la population approuvera complètement son choix.

Mais, soit l'achat du terrain, soit l'établissement des plans, soit les constructions nouvelles, vont former une dépense considérable, peu en rapport avec les ressources budgétaires de la commune.

Dès que la reconstruction du Collège a été reconnue chose inévitable, sur l'initiative de l'Association Amicale des Anciens Elèves et Amis du Collège, et grâce au dévouement de divers de ses membres, des listes de souscription ont circulé, d'abord au Mexique, puis en France. Les sommes recueillies à ce jour, dont nous sommes heureux de donner

le détail, font très grand honneur à la générosité de nos compatriotes qui ont ainsi bien mérité les plus vifs, les plus cordiaux remerciements.

Baucoup voudront suivre cet exemple, et le Conseil a décidé de faire appel à la générosité de tous les habitants de l'arrondissement.

A cet effet une Commission a été nommée qui sollicitera le concours bienveillant de toutes les bonnes volontés. Elle est composée de :

- MM. Pierre ARNAUD.
- Joseph BELLON.
- Jean-Baptiste CAIRE.
- DEVARS Marius.
- Emile DONADIEU.
- Fortuné JAUBERT.
- Maximin MANUEL.
- Jean OLLIVIER.
- Rémy REYNAUD.
- Julien ROUGIER.
- Desiré SIGNORET.
- Honoré VERNET.

A tous et d'avance nous disons merci.

Liste de souscription au Mexique au 7 mai 1912.

MM.	
Joseph A. Siguret (Melleans)	500
Etienne Pissachu (Tournoux)	500
Jean-B. Eboard (Euchastreyes)	500
Henri Monjardin (Barcelonnette)	500
Maurice Heunost (id.)	500
Adrien Jean (Weyronnes)	500
Léon Siguret (P.V.) (Tournoux)	500
Auguste Garcia (Aries)	500
Honoré Reynaud (St-Paul)	500
Henri Trou (St-Paul)	500
Pierre Chaux (Larche)	250
Justin Trou (La Costantine)	250
Marius Alligre (Barcelonnette)	250
Manuel Indore, Joachim, Odilon, Casimir	500
Léon Siguret (St-Paul)	200
Antoine Reynaud (R.B.) (Greste)	200
Sarrasin Marcel (Euchastreyes)	200
Adrien David (Sommes)	200
Engèle Roux (La Favière)	200
Joseph Spitalier (St-Ours)	200
Fridéric Prual (Pied la Moure)	150
Félix Vissatier (Molans)	100
Aimé Aubert (La Gache)	100
Ferdinand Mauriel (Euchastreyes)	100
P. et J. Jacques S. en C. (Belenc)	100
Jules Siguret (St-Paul)	100
Joseph Olivier (Maurin)	100
Joseph Siguret (St-Paul)	100
Asseline Mucin (Barcelonnette)	100
Paul Siguret (Melleans)	100
Casimir Jean (Weyronnes)	100

Antoine Reynaud (St-Paul)	100
Emile Lions (Facon)	100
Faire (Remy, J.-Baptiste, Joseph, Camille)	160
Emile Audiffred (Gueyniers)	100
Emile Martel (Barcelonnette)	50
Dominique Gastinel (id.)	50
Desiré Robert (Maison-Meane)	50
Joseph Gueynard (Barcelonnette)	50
Hippolyte Siguret (St-Paul)	50
Léon Donnadieu (Barcelonnette)	50
Firmin Jaubert (id.)	50
M. Collet (Tournoux)	50
J.-B. Garcia (Tournoux)	50
Emile Manuel (Facon)	50
Antoine Ribatta	25
Salvador Dominguez (Mexicain)	25
Jules Jacques (Cortassuat)	25
François Manuel (Facon)	25
Adrien Bellon (Soua)	25
Jacques Reynaud (Lara)	20
François Prual (Boucaulères)	20
Edmond Martel (Revel)	10
Alphonse Fortuné (Jassiers)	10
Vinay Frères (Larche)	10
Michel et Rosano	10
Antoine Donnadieu (Larche)	10
Pierre Martin (Barcelonnette)	5
Joseph Collet (Tournoux)	5
Léon Gas (Rioclar)	5
Antoine Donnadieu (Pied de la Moure)	5
Alexandre Spitalier (St-Ours)	5
Alexandre Donnadieu (Cortassuat)	5
Auguste Reynaud (Molans)	5
Fortuné Desdir (Gueyniers)	5
François Bérard (Facon)	2
Célestin Reynaud (Barcelonnette)	2

Liste (Employés Reformados Comercio)	27,50
« « « El Progreso	15
« « « Ciudad de Mexico	33
« « « Ciudad de Londres	42,50
« « « Palacio de Hierro	302
« « « Francis Maritima	25
« « « Fabricas Universales	116
« « « Puerto de Veracruz	125

MM.	
Henri Brun (fabrique d'Huiles)	40
Adrien Spitalier (Oaxaca)	25
Lucien Langier (id.)	20
Bellon Frères (id.)	20
Victor Audiffred (id.)	10
Louis Gueynard (id.)	5
Emile Richard (id.)	5
Auguste Martel (id.)	5
Raoul Spitalier (id.)	5
Desiré Audiffred (id.)	10
Antoine Léautaud (Aguascalientes)	30
Hilarius Berlie (id.)	20
Auguste Olivier (id.)	5
Augustin Olivier (Jalapa)	25

Liste Puerto de Liverpool :	
Marius Richard	10
Aimé Martel	10
Paul Guieu	10
Asseline Grugnard	5
Pierre Robert	5
Mathieu Collet	5
Casimir Pollat	5
Emile Léautaud	20

A BARCELONNETTE



Arch. dép. AHP, 8 04 172, plan des propriétés mexicaines à Barcelonnette, *Bulletin de la section de géographie*, tome LXXVIII, année 1965, page 124 bis, 1966

Signes extérieurs de richesse : les villas et les tombes des « Mexicains »

« Le but de toute émigration barcelonnnette est le retour au pays »¹. Jusqu'à la fin du XIX^e siècle, si tous les émigrés ne réussissaient pas à s'enrichir notablement, loin s'en faut, quelques-uns parvenaient à économiser suffisamment pour revenir s'établir sur la terre natale et y finir leur vie, en vivant de leurs rentes et de l'exploitation agricole qu'ils avaient achetée. Mais à la fin du siècle qui marque le début de l'âge d'or des Barcelonnnettes, les plus enrichis des émigrés vivent désormais dans le luxe grâce aux revenus de leur capital mexicain et veulent garder le même train de vie en rentrant en France.

C'est à cette époque que débute la période de construction des villas à Barcelonnnette et Jausiers, affichant ainsi la réussite de leurs propriétaires. Ces propriétés marquent encore aujourd'hui le paysage des deux communes. Le succès financier des « Américains » se matérialisa par la construction d'une soixantaine de villas ceintes d'un parc, résidences estivales pour des rentiers qui gèrent maintenant leurs affaires depuis Paris. Ils font appel à des architectes mais la réalisation ne s'inspire en rien du Mexique, le style n'est ni « colonial », ni local. La villa doit constituer un signe extérieur de richesse, exposer aux yeux de tous la réussite sociale de son propriétaire. C'est ainsi que les « villas mexicaines » vont progressivement donner à ces villages de montagne un air de ville d'eau. Seuls certains des noms donnés aux villas, aux accents mexicains, rappellent leur origine (« Villa Puebla » à Barcelonnnette, « Morelia » à Jausiers).

¹ YACONO Danielle, *Bulletin de la section de géographie*, tome LXXVIII, 1965, p. 65, *Les « Mexicains » à Barcelonnnette, leur rôle dans la vie économique et sociale de la ville*, Arch. dép. AHP, 8 04 172.

LES FRANÇAIS AU MEXIQUE

Le *Petit Journal* a publié dernièrement un article sur les Français et sur les Colonies Françaises en Amérique. Voici ce qu'il dit de la colonie Française au Mexique :

De tous les groupes, le plus curieux et le plus puissant, sinon par le nombre, du moins par la fortune, est issu des Bas-Alpins de la vallée de Barcelonnette. Ce pays, un des plus pauvres de France, un des moins peuplés, offre dans certaines parties un aspect de richesse surprenant. De belles villas et des maisons cossues se montrent au milieu des plus âpres montagnes; le bourg de Jausiers donne l'impression d'une cité balnéaire. Ces aimables habitations sont la résidence de Mexicains, c'est-à-dire d'émigrants revenus du Mexique après fortune faite. Quelques-uns n'ont dans leur vallée qu'un séjour d'été, ils sont assez riches pour pouvoir passer l'hiver à Paris, à Marseille ou à Nice.

Arch. dép. AHP, Per 531, *Le Journal de Barcelonnette*, 15 mars 1903



Arch. dép. AHP, 2 Fi 0273, avenue de France à Barcelonnette, 1920



Arch. dép. AHP, 2 Fi 254, vue générale de Barcelonnette, 1911



Cimetière de Jausiers,
cliché Sylvie Deroche, 2018



Cimetière de Jausiers, tombe de Ferdinand et
Blanche Fortoul,
clichés Sylvie Deroche, 2018

La construction de tombeaux monumentaux est le dernier témoignage de la réussite sociale, par-delà la mort. Ils se trouvent dans tous les cimetières de la vallée et sont réalisés par des marbriers, tailleurs de pierre et sculpteurs piémontais, pour la plupart originaires de la province de Cuneo. Parmi eux s'imposent les artisans de l'atelier des marbriers Pierre Rosseto et Luigi Rinaldi².

L'impressionnante tombe de Ferdinand Fortoul et sa femme Blanche atteste de cette volonté de laisser une trace de prospérité. Né le 13 août 1846 à Jausiers, d'un père « propriétaire », sa demande de passeport est faite l'année de ses 18 ans, en août 1864, il se déclare alors agriculteur. Avec son frère aîné Théophile, parti en 1849, il a créé, en association avec deux autres Barcelonnettes, la fabrique de chapeaux « El sombrero colorado » à Guadalajara. Ils fondent à la fin du siècle une compagnie industrielle avec laquelle ils rachètent de nombreuses entreprises : les frères Fortoul se retrouvent ainsi « à la tête du groupe commercial le plus prospère de la région »³, il s'agit de la CIGSA (Cie Industrial de Guadalajara) au capital de 2 000 000 de francs⁴.

Fortune faite, c'est à Jausiers que Fortoul, rentier, se marie à 44 ans, avec une jeune femme originaire de Forcalquier âgée de 22 ans, Blanche Burle, fille elle aussi, d'un rentier.

Théophile est resté au Mexique où il décède en 1899 en accordant un legs à la commune et au cercle de Jausiers, par un testament établi à Paris.

La famille de Ferdinand, agrandie d'une fillette née en 1891, réside à Jausiers au moins jusqu'en 1906, ce dont attestent les recensements. Ferdinand décède à Nice, lieu de villégiature de nombreux émigrés enrichis, le 14 mars 1917 ; sa femme presque trente ans plus tard à Digne. Ils sont toutefois tous les deux ensevelis dans la concession acquise par Blanche Burle à Jausiers, autre preuve de l'attachement des « Mexicains » à leur terre natale.

² Hélène HOMPS-BROUSSE, *Construire et restaurer en haute Provence*, actes de la deuxième journée d'études d'histoire de la haute Provence le 3 décembre 2016, p. 198.

³ Source : thèse de Guillemette Martin, *Identité régionale et construction nationale en Amérique latine*, Université Sorbonne nouvelle, 2013.

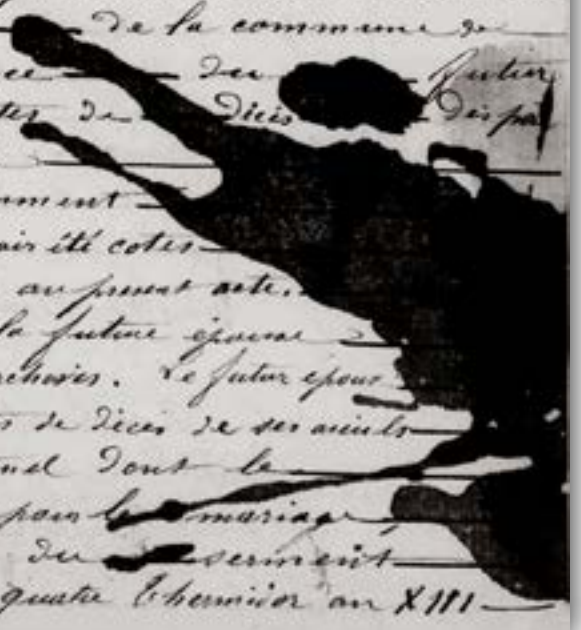
⁴ Source : Hélène HOMPS-BROUSSE, *L'aventure architecturale des émigrants barcelonnettes, France-Mexique*, Sabença de la Valeia, 2013, p. 180.

Le 13 août 1846
 Joseph Manuel Fortoul
 Ferdinand Uchéphile
 à huit heures du matin par devant nous Jacques Manuel Maire
 et officier de l'état civil de la commune de Jausiers Canton et
 arrondissement de Barcelonnette Département des Basses Alpes
 a comparu dans la maison communale de Jausiers fortoul François
 âgé de quarante deux ans propriétaire domicilié
 demeurant au hameau du planet sur cette dite commune
 lequel nous a présenté un enfant de sexe masculin qui est
 né de l'union légitime de Thérèse Six heures du soir
 sous profession domiciliée et demeurant à la maison
 enfant et a déclaré vouloir lui donner les prénoms de
 Ferdinand Uchéphile. Les présentations et déclarations
 nous ont été faites en présence de Manuel Joseph âgé de trente
 trois ans et fortoul Pierre âgé de vingt six ans tous les deux
 propriétaires domiciliés et demeurant sur cette commune
 témoins choisis et agréés par le comparant et après lecture par nous
 donnée en présent acte au comparant et aux témoins nous
 l'avons signé avec eux
 Joseph Manuel Fortoul
 Fortoul Pierre
 Manuel

Arch. dép. AHP,3E 106/7, registre d'état-civil de Jausiers, acte de naissance de Ferdinand Fortoul, 13 août 1846

L'an mil huit cent quatre vingt dix et le quatre de
 mois d'octobre à onze heures du matin dans l'Hôtel de Ville
 dont les portes étant ouvertes au public pardevant nous P^{re} Jean
 adjoint à la Mairie, Jilique pour remplir les
 fonctions d'officier de l'état civil de la ville de Forcalquier
 Basse alpes ont comparu le sieur Ferdinand Thiépol, notaire
 résident, âgé de quarante quatre ans domicilié et demeurant à
 Jausiers (Basse alpes) né à Jausiers le quatre août mil huit
 cent quarante six fils majeur de feu François Fortoul et de
 défunte Félicie Cogordan: lequel agit avec son libre arbitre
 d'une part. Et Demoiselle Blanche Panny Marie Burle,
 sans profession âgée de vingt deux ans, née à Forcalquier
 le vingt novembre mil huit cent soixant sept, fille
 majeure de Joseph Augustin Burle, rentier, et de
 Célestine Dalphine Gaubert, sans profession, tous domiciliés
 et demeurant à Forcalquier: laquelle agit avec le consente-
 ment de ses père et mère ici présent d'autre part.
 Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du
 mariage projeté entre eux dont les publications ont été
 faites et effectués, à la principale porte de l'Hôtel de
 Ville, savoir: la première le vingt un et la seconde le
 vingt huit du mois de septembre dernier jour de dimanche
 à l'heure de midi que pareilles publications ont été faites
 en la commune de Jausiers les mêmes jours et heures
 que dessus, ainsi qu'il résulte de son attestation produite.
 Aucune opposition ne nous en a été signifiée, faisant
 droit à leur requête, après avoir donné lecture de
 cet édit à non opposition de la commune de
 Jausiers, de l'acte de naissance du futur
 époux, ainsi que des actes de décès de ses
 père et mère du futur époux
 que nous nous étions précédemment
 fait remettre et qui après avoir été cotés
 et paraphés restèrent annexés au présent acte.
 De l'acte de naissance de la future épouse
 qui est inscrit dans nos archives. Le futur époux
 n'ayant pu produire les actes de décès de ses aïeuls
 et aïeules paternels et maternels dont le
 consentement serait requis pour le mariage
 nous a juré sous la foi du serment
 conformément à l'avis du quatre l'hemier an XIII

N^o 21
 Mariage
 Ferdinand
 Thiépol et Belle
 Burle Blanche
 Panny Marie



que quoiqu'il sache que ses aïeuls et aïeules paternels et maternels sont décédés, si ignore le lieu de leur décès et celui de leur dernier domicile, cette Déclaration a été faite par les quatre témoins soussignés, lesquels ont affirmés aussi avec serment que quoiqu'ils sachent que les aïeuls et aïeules paternels et maternels du futur époux sont décédés, ils ignorent le lieu de leur décès et celui de leur dernier domicile et du chapitre sixième du mariage sur les droits et les devoirs respectifs des époux, en second lieu interpellé les Dits futurs époux et les personnes présentes qui autorisent le mariage sur le point de savoir s'il avait été fait un contrat de mariage, quels étaient sa date, les noms et la résidence du notaire qui l'avait reçu, à quoi il a été répondu qu'il n'existait pas de contrat. Nous avons alors successivement demandé au futur époux et à la future épouse s'ils voulaient se prendre pour mari et pour femme chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement nous avons déclaré au nom de la loi que le Sieur Ferdinand Euchariste Fortoul et la Demoiselle Blanche Fanny Marie Burle, étaient unis par le mariage. De tout ce avons dressé acte en présence des Sieurs Euchariste Fortoul, rentier âgé de soixante un ans frère du mari domicilié et demeurant à Saint-Pierre-Pelie Cogordan, rentier âgé de trente six ans domicilié et demeurant à Saint-Pierre du rosier (Sieur) Euchariste Gaubert, négociant avec germain maternel de la bourgeoisie de cinquante trois ans domicilié et demeurant à Basse et Fortuné Gaubert, propriétaire, oncle germain maternel de la mariée âgé de soixante quatre ans domicilié et demeurant à Pierreux, témoins requis et amenés par le présent lequel acte lu aux comparants et aux témoins a été signé par eux et par nous

Monsieur Prêtre

F. Fortoul

C. Fortoul

C. Burle Burle

Pelie Cogordan

E. Gaubert

Gaubert
Suffin le 4 octobre 1890
Pierreux

Plaisant Jean Jacques	15	7	Janciers	Cathol	22	Saint Abb	Seine Seine P. Lyffon
Kastel Ehen	13	7	Barcelonnette	convent	26	7	
Kourin J. Auguste	16	7	Barcelonnette	St Joseph	26	7	
Vicautane Antoine	26	7	St Paul	Cathol	26	7	
Kerschayer J. P. Sulphe	7		7	Cathol	29	7	
Erans J. Simeon	17		7	St Vincent	29	7	
Vicautane J. P. J.	17		condomin	Cathol	29	7	
Pascal Marie Celestine	21		Janciers	Sts Prof	3	7	
Bris Joseph Ferdinand	26		7	Cathol	3	7	
Arnand J. Raphael	28		Lucchicago	convent	3	7	
Etien Antoine	18		Barcelonnette	S. Prof.	3	7	
Fortoul Ferdinand Etienne	18		Janciers	Cathol	3	7	
Jacques J. P. Marie	17		7	7	3	7	
Walter Marie Benoit	23		St Paul	journalier	3	7	

Arch. dép. AHP, 4 M 77, registre des passeports, demande de passeport de Ferdinand Fortoul, 1864

19	Bruno Jean Dominique	21	7	Uvornet	7	7	7	7
20	Robul Henry	30	7	St Jean	Cathol	27	7	7
21	Paul Henry Auguste	16	7	Sirvan	St Vincent	9	7	7
22	Arfabry Benoit	20	7	Gréoud	Protest	10	7	7
23	Manuel Louis	19	7	Janciers	Cathol	18	7	7
24	Manuel Louis	17	7	St J. P.	Protest	17	7	7
25	Fortoul Etienne	19	7	7	"	17	7	7
26	Plaisant Etienne	19	7	7	Janciers	17	7	7
27	Caric Jean Antoine	30	7	7	St J. P.	17	7	7
28	Caric Etienne	18	7	7	Cathol	17	7	7

Arch. dép. AHP, 4 M 77, registre des passeports, demande de passeport de Théophile Fortoul, 1849

Par acte de seize ans
mil neuf cent dix-neuf
inscrit à la Mairie de Nice
le défendeur ci-dessus a contracté
mariage avec Gaston
Jean-Baptiste François muni
de son acte de naissance par son
frère de Tribunal

à justice
no 11

16 Novemb. 1891

NAISSANCE DE
Fortoul
Fernande Alice
Célestine

L'AN mil huit cent quatre-vingt-onze et le dis-sept du mois de
Novembre à deux heures du Soir pardevant nous Jusaid Fernand
Adjoint à la Mairie, délégué pour remplir les fonctions d'Officier de l'état-civil de
la ville de Forcalquier (Basses-Alpes) a comparu le sieur Fortoul Ferdinand
Christophe, rentier - âgé de quarant-cinq ans, demeurant à
Forcalquier lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin de lui
déclarant et que Dame Marie Blanche Fanny
Mari sans profession, âgée de vingt-quatre
ans demeurant et demeurant avec son mari est accouchée le
jour d'hier à sept heures du matin dans la maison d'habitation de lui
en cette dite ville rue Viubette
auquel enfant il a déclaré donner les prénoms de Fernande Alice
Célestine Ces présentations et déclarations nous ont été faites en présence
des sieurs Paul Noms percepteur âgé de trente-cinq
ans et Georges Remy notaire âgé de cinquante
ans demeurant et domiciliés à Forcalquier témoins
choisis par le déclarant, et après lecture faite du présent acte de naissance au
comparant et aux témoins nous l'avons signé avec eux.

Jusaid Fernand L'Officier de l'état civil
Fortoul Ferdinand

Arch. dép. AHP, 3E 258/166, registre d'état-civil de Forcalquier, acte de naissance de Fernande Fortoul, 17 novembre 1891



DESIGNATION		NUMEROS PAR QUARTIER, VILLAGE, MAISON OU FERME.			NOMS DE FAMILLE.	PRÉNOMS.	AGE.	NATIONA- LITE.	PROFESSION.	SITUATION DANS LE MARIAGE.	OBSERVATIONS.	
des maisons situes ou bâties.	des cours dans les chefs-lieux.	des MAI- SONS.	des MÉRI- CIERES.	des INDIVI- DUS.								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
Jausiers.	11	31	121	Chabran	Félicie	30	Français	Fabrics	Chef de ménage			
		32	122	Pentre	Marie	40	id	rent	id			
				123	Borgogne	Constant	31	Belge	Caroline	id		
		33	124	Borsotto	Lucas	34	id	Médecin	épouse			
				125	Borgogne	Josephine	8	id	id	filie		
		34	126	Plaisant	Marie	71	Français	id	Chef de ménage			
	12	36		127	Crete	Lucienne	21	Belge	employée	id		
			35	128	Crete	Thérèse	16	id	rent	son		
				129	Tortoul	Ferdinand	50	Français	rentier	Chef de ménage		
				130	Burle	Blanche	28	id	rent	épouse		
				131	Tortoul	Bernadette	14	id	id	filie		
				132	Jean	Henri	28	id	domestique	domestique		
			15	37		133	Audiffred	André	60	id	docteur en médecine	Chef de ménage
	134	Reynaud			Thérèse	42	id	rent	épouse			
	135	Audiffred			Elisabeth	30	id	id	filie			
	136	Grognard			Céline	30	id	domestique	domestique			
	137	Michel			Lucie	66	id	rent	Chef de ménage			
38	138	Jean			Lucienne	37	id	id	épouse			

Arch. dép. AHP, 6 M 105, recensement de Jausiers, 1896

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

10 / **Etat Civil**

(Loi du 8 juin 1893.)

République du Mexique.

Traduction

Extrait du Registre des actes de décès de l'Etat libre et souverain
de Jalisco, livre 184, Folio 196, N° 1670 de l'an 1899.

Acte de décès de Théophile Fortoul, originaire de
Jausiers, Basses Alpes (France), domicilié à Guadalajara,
commerçant, âgé de soixante dix ans, époux de Alice
Navarrette, décédé le treize Avril mil huit cent quatre
vingt-dix-neuf, à cinq heures et demie du matin en la
ville de Guadalajara des suites d'une péritonite aigüe
et inhumé en le cimetière municipal. Pour extrait
conforme: Guadalajara le 1^{er} Décembre 1899. L'officier de
l'état civil, signé: Luciano Blanco. Suivent les legalisa-
tions. Pour traduction conforme à l'original: Paris, le 9
juin 1900

A B 3009 13-97

février 1900. Le Sous-Directeur chargé du Bureau
des traducteurs du Ministère des Affaires Étrangères
(P. J.) signé: Duca.

Pour copie conforme délivrée sur papier libre et
sans frais à titre de renseignement administratif.

Paris, le vingt-trois février mil neuf cent.

Pour le Ministre:

Et Le Chef de Bureau délégué,
M. Boullay



N^o 17450

Département
des Basses-Alpes

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Jausiers

Arrondissement
de Barcelonnette.

Commune
de Jausiers

Objet.

Acceptation et vote de
l'emploi du legs de
feu Théophile Tortaul.

Délibération effectuée par
extrait à la porte de la
Mairie le 30 mai 1900.

Le Maire



Le 30 mai neuf heures et le vingt sept du mois de
mai à deux heures du soir, le Conseil Municipal de la Commune de
Jausiers s'est réuni dans la salle de ses délibérations par les soins
et sous la présidence de M^r Mayran Sim. Maire.

Étaient présents: M. M. Olivier, Cessier Robert,
Aillaud, Cessier Jacques, Angordan, Tortaul Jean Reiny,
Boule, Tortaul Louis, Saumas.

Étaient absents: M. M. Manuel Antoine Esire, Cheix.

Monsieur le Président dépose sur le bureau les pièces
justificatives de l'instruction faite par Monsieur le Préfet de la
Seine à l'occasion d'une somme de 4000 piastres mexicaines,
léguee à la Commune de Jausiers par feu Théophile Tortaul,
en son vivant demeurant à Paris, décédé à Aguadulajera
(Espagne) le 13 avril 1899.

Les formalités de cette instruction n'ayant risqué
aucune opposition, il invite le Conseil municipal à donner son
avis sur l'acceptation du legs, et à faire connaître l'em-
ploi qu'il compte en faire.

Le Conseil,

Où l'expose de Monsieur le Président;

Étant donné que l'accomplissement des formalités
n'a donné lieu à aucune réclamation;

Vu l'extrait du testament olographe de feu
Théophile Tortaul.

Vu l'acte de décès du testateur;

Est d'avis unanime,

De accepter le legs de quatre mille piastres mexicaines
fait par feu Théophile Tortaul à la Commune.

Répondant aux intentions de la famille du

testateur et aux besoins sanitaires de la population du Chef-lieu, le Conseil est d'avis, qu'une partie du legs, la somme de sept mille francs environ, soit affectée à la construction d'un réservoir filtre pour la fontaine publique du Chef-lieu: l'eau de la dite fontaine devenant trouble à la moindre pluie et par suite impropre à l'alimentation.

Le surplus du legs, soit la somme de trois mille francs environ, sera employée à l'entretien et aux réparations des chemins ruraux de la Commune.

Cinsi délibéré à Yausiers, les jour mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Yausiers, le 30 mai 1900.



Le Maire,
son vice-président

DÉPARTEMENT
des Basses-Alpes
ARRONDISSEMENT
DE BARCELONNETTE

COMMUNE DE JAUSIERS

CANTON
de Barcelonnette

CONCESSION A PERPÉTUITÉ

N° 67

(Sépulture dans le Cimetière Gommunal).

Visé pour valoir timbre de centimes



*Quantité n: 922
sur 2 Jansiel 1870?*

Nous, Maire de la commune de Jausiers,

Vu le décret du 23 prairial an XII (12 juin 1804) dans ses dispositions relatives aux concessions de terrain pour fondation de sépulture dans les cimetières :

Vu l'ordonnance royale du 6 décembre 1843, relative aux cimetières communaux ;

Vu l'art. 61 de la loi du 5 avril 1884 ;

Vu la délibération du conseil municipal fixant le tarif des concessions de terrain pour sépultures en date du 24 février 1887, et l'arrêté appratif de M. le Préfet en date du 28 mars 1887 ;

Vu la demande à nous présentée par Madame Paulle Blanche veuve de Ferdinand Théophile Fortoul, revenue à Jausiers et tendant à obtenir la Concession perpétuelle de neuf mètres superficiels de terrain dans le cimetière de cette commune, pour y fonder, à perpétuité la sépulture particulière de sa famille

*C 600
H 150
B 150

900*

L e Pétitionnaire s'engageant à verser immédiatement, dans la caisse du Receveur communal, pour prix principal de cette Concession, la somme de _____

_____ Neuf cents francs

dont Deux francs au profit de la commune, et _____ sept francs au profit des pauvres, le tout conformément aux délibération et arrêté précités.

ARRÊTONS :

ARTICLE 1^{er}.

Il est fait Concession A PERPÉTUITÉ, à partir de ce jour, au profit de l'impétrant susnommé, de neuf MÈTRES SUPERFICIELS de terrain, dans le cimetière de la commune de Jausiers pour y fonder à perpétuité la sépulture particulière de sa famille ci-dessus dénommé.

ARTICLE II.

Ladite Concession est faite moyennant la somme de Neuf cents francs
dont celle de Six cents francs
sera versée immédiatement dans la caisse du Receveur de cette commune, et celle de Cent cinquante francs sera également versée dans la caisse du bureau de bienfaisance. et celle de cent cinquante francs à la Caisse de l'Hôpital Hospice.

ARTICLE III.

Les droits de timbre et d'enregistrement du présent arrêté demeurent à la charge du Concessionnaire.

ARTICLE IV

Ampliations du présent arrêté seront adressées :

- Audit Concessionnaire,
- Au Receveur municipal,
- Et au Trésorier du bureau de bienfaisance. et de l'Hôpital hospice

Fait en Mairie, le Quint Août mil neuf cent dix sept

Le Maire : Signé : Mayran

Pour copie conforme

Le Maire,

(Cachet de la Mairie)



Mayran

Tu pour exécution

Barcelonnette, le 24 août 1917

Le Sous-Préfet



[Signature]

Enregistré à Barcelonnette
le 21 août 1917, folio 2, case 18.
Reçu quatre cent cinquante francs
Le Receveur de l'Enregistrement,
Signé : Bonfils

Les émigrés mexicains et la première guerre mondiale

Combien de « Mexicains » ont-ils fait la guerre ?

Pour répondre à cette question, la source essentielle reste celle des fiches individuelles des registres matricules militaires.

La première difficulté concerne les informations portées : le lieu de résidence indiqué sur les fiches est théoriquement celui connu au moment de la conscription, nombreux sont les conscrits dont la résidence est bien au Mexique, mais d'autres ont pu y partir après leurs 20 ans. Dans ce cas, l'information est indiquée sur la fiche matricule mais il faut consulter les fiches une à une pour le vérifier.

De plus, apparaissent d'autres écueils :

- les conscrits des classes 1878 à 1886, concernés par la vallée de l'Ubaye, ont été transférés de Digne vers le centre de recrutement de Gap en vertu du décret du 12 décembre 1887, à l'exception de quelques dossiers (décédés, exemptés...). Mais Digne a conservé ses dossiers et Gap a attribué de nouveaux numéros de matricules, la carrière militaire des conscrits concernés étant plus complète dans les dossiers détenus aux Archives départementales des Hautes-Alpes (AD 05) que dans ceux des Archives départementales des Alpes-de-Haute-Provence (AD 04)¹.
- Pour les classes 1887 à 1901, les conscrits de la vallée de l'Ubaye sont recensés par le centre de recrutement de Gap, à l'exception de certains résidant « hors Ubaye ».
- à partir de 1902, les recrutements de la vallée sont faits à Gap, mais les dossiers sont transmis à Digne qui se charge de compléter les carrières militaires des conscrits (Digne conserve alors le numéro matricule attribué à Gap, ce qui explique les doublons constatés sur les listes mises à disposition par site des AD 04, dans les quelques cas de doublons AD 04-AD 05, c'est le dossier détenu à Digne qui est le plus complet).

¹ http://www.archives04.fr/arkotheque/client/ad_alpes_haute_provence/registres_matricules/

Les soldats des Ubayens du Mexique à travers les fichiers matricules des Archives départementales des Alpes-de-Haute-Provence :

35 fiches concernent des conscrits des classes 1878 à 1921 nés au Mexique (dont 15 résidant en France au moment de leur recensement), tandis que 23 de ces conscrits ont été mobilisés pour la guerre de 1914-1918.

D'autre part, on trouve 659 fiches de conscrits résidant au Mexique au moment de leur recensement, parmi eux :

- 643 sont nés en France,
- 15 nés au Mexique,
- 1 né en Italie

467 d'entre eux sont concernés par la mobilisation.

Toutefois, il faut aussi rappeler que la résidence évoquée par les fiches ne concerne que celle au moment du recensement et qu'elle est évolutive, beaucoup de conscrits signalés comme résidant en France peuvent avoir émigré par la suite. Il conviendrait d'étudier attentivement chaque fiche pour suivre l'évolution des lieux de résidence de chaque individu, ce qui semble difficile actuellement compte tenu du nombre de sujets.

Fichiers Matricules détenus aux Archives départementales des Hautes-Alpes :

À l'aide d'informations disponibles sur le site du « Grand Mémorial » et aux AD 05, un fichier concernant les conscrits nés dans la vallée de l'Ubaye (ou y résidant) a été établi, soit 1 987 fiches matricules qui couvrent les classes 1887 à 1918.

43 fiches, figurant aux AD 05, figurent aussi aux AD 04, sachant que les informations détenues à Digne sont les plus actualisées.

En effet, pour les conscrits nés en Ubaye et résidant en France à la conscription (1329), il n'en reste que 1 214 en France au moment de la mobilisation, 76 sont partis au Mexique, 31 dans d'autres pays et 8 sans informations connues.

De la même manière, pour les conscrits nés en Ubaye et résidant au Mexique au moment de la conscription (343), 246 sont toujours au Mexique à la mobilisation, 50 sont déjà rentrés en France, 1 en Argentine, 1 au Etats-Unis et 5 sans information connue.

Des insoumis ?

Dans son ouvrage sur l'aventure commerciale et industrielle de la famille Ollivier au Mexique, Jean-Louis d'Anglade décrit la ruée des jeunes expatriés vers la France à l'annonce de la mobilisation en août 1914. Une « fièvre patriotique » s'empare d'eux, « tous sont prêts à offrir leur vie pour la victoire »¹. Qu'en fut-il réellement ? Les émigrés avaient, avant la guerre, parfois du mal à se soumettre aux obligations militaires, car cela les coupait de leurs activités économiques au Mexique². Déjà, en 1870, le frère de Jean-Baptiste Lions, commerçant à Puebla, utilisait ce type d'arguments pour demander en son nom l'autorisation de ne pas participer à la guerre franco-prussienne qui venait d'éclater. D'autre part, le représentant de la légation de France au Mexique, dans un courrier adressé au préfet en 1882, faisant état des problèmes pratiques qu'il y a à faire passer le conseil de révision aux jeunes Français résidant au Mexique.

La liste des morts de la commune, transmise par le maire de Jausiers au sous-préfet en 1920, constitue une source, certes partielle, mais qui peut avoir valeur d'échantillon pour évaluer « l'élan patriotique » des jeunes résidant au Mexique³.

De son côté, le maire de Jausiers liste 51 noms - dont 12 « Mexicains » qui, techniquement, n'étaient pas des résidents, ce qui a pour conséquence d'alourdir la mortalité - alors que l'année précédente, le maire ne comptait que 54 décès. Quant à l'évaluation des déserteurs, là encore des différences sont notables : sur la liste des déserteurs et insoumis établie en mars et avril 1919, le maire de Jausiers relève 26 insoumis et 5 déserteurs alors que dans la statistique de mai 1920, n'apparaissent que 12 insoumis et 6 déserteurs. Nonobstant, l'évaluation de 90 insoumis et 11 déserteurs pour l'arrondissement n'est pas anecdotique : c'est plus du double de la moyenne nationale, ce qui révèle le comportement de quelques « Mexicains », restés au Mexique ou venus en France avant de repartir au Mexique. C'est ce que précise le maire de Jausiers, d'abord en janvier pour la « statistique des mobilisés » puis en mars-avril 1919 pour les déserteurs. Quelques « Mexicains » ont été incorporés dans les armées françaises, y ont combattu mais, étant « retournés au Mexique avec permission ne sont pas rentrés à l'expiration de leur permission »⁴. Pour un déserteur, le maire de Jausiers est mal informé car cet

¹ ANGLADE Jean-Louis (d'), *Un grand patron barcelonnette au Mexique, Joseph Ollivier et sa famille, Sabença de la Valeia*, 2006, p. 341.

² Voir la partie sur André Honnorat.

³ Arch. dép. AHP, 1 Z 55, liste des morts de la commune de Jausiers établie par le maire, 8 mai 1920.

⁴ La moyenne de l'insoumission est de 1,5 % ; ici elle atteint 3,9 %. Une étude citée par André Corvisier montre que ce taux s'élevait à 0,89 % dans l'ouest du département de l'Hérault et atteignait 2,73 % en Lozère, l'insoumission s'y marquant principalement dans le haut Gévaudan, une terre catholique, alors que la Lozère protestante des Cévennes était « soumise ». Le constat est le même : « beaucoup de ces insoumis, écrit André Corvisier, ont profité des circonstances, c'est-à-dire d'un séjour à l'étranger, pour ne pas obéir à l'ordre de mobilisation », c'était ainsi le cas de la moitié des insoumis lozériens et de 30 % de ceux de l'Hérault. L'auteur rappelle encore que, en Lozère, 29 % des insoumis étaient des religieux, un phénomène complètement occulté après la guerre (CORVISIER (André), dir., *Histoire militaire de la France, 3 : de 1871 à 1940*, p. 272 et 274).

homme, en sursis d'appel au Mexique de 1916 à 1918 est réformé en mars 1918. Pour les autres, le scénario suit ce que l'édile décrit : une incorporation en octobre ou novembre 1914 en réponse à la mobilisation, un départ en permission au Mexique - de 21 jours est-il précisé dans un cas - et aucun retour ¹. Ce qui est remarquable enfin, c'est que ce phénomène ne concerne que des hommes installés et non des jeunes : sur les 26 insoumis notés par le maire de Jausiers, 13 ont 40 ans et plus, 9 entre 30 et 39 ans et 5 moins de 30 ans. L'affichage sur la porte des mairies de l'arrondissement de Barcelonnette de la liste des insoumis, en 1915, a été mal vécu localement. Le 30 mars 1919, le maire de Méolans, dans sa réponse au sous-préfet, indique que la liste a été déchirée « au bout d'un certain temps » et comme il n'en possède pas une copie, il ne peut répondre au sous-préfet sur le nombre des insoumis. Aurait-ils été si nombreux ? Le député Honnorat intervient lui aussi à ce sujet auprès du ministre des Affaires étrangères qui lui répond le 12 septembre 1916 ². Honnorat rapporte que 27 noms inscrits sur les affiches placardées concernent des individus décédés au Mexique avant 1914 et que les familles sont en butte « à l'animadversion de l'opinion publique ». Le ministre le rassure et lui rappelle qu'il a diligenté des vérifications. La question de l'insoumission et de la désertion demeure un sujet sensible. Dans sa lettre qui accompagnait l'envoi de la statistique au député de l'Ubaye, Honnorat, le sous-préfet de Barcelonnette écrit : « Je vous envoie une statistique navrante. Ces chiffres ne doivent pas être publiés. Je vous les communique personnellement ³ ». Le tableau statistique suggère enfin que la guerre a mobilisé 16,8 % de la population de l'arrondissement ; 21,6 % des mobilisés sont morts à la guerre, un résultat très voisin du taux des morts dans l'infanterie (pour mémoire 22,9 %), et supérieur au taux moyen en France pour tous les mobilisés (16,1 %) ⁴. Quant au nombre de blessés par rapport au nombre des mobilisés, il est de 11,2 %.

Qu'en conclure ? Les premiers mois de la guerre sont terribles et on comprend alors que les combats vont durer. Que peut-on savoir des sentiments profonds de ces jeunes gens, de leur patriotisme, des pressions familiales qui ont pu s'exercer sur eux ? Il est possible que les hommes convoqués à partir de la fin de l'année 1914 aient été freinés par la peur, au-delà de leur devoir vis-à-vis de leur patrie, l'avis d'insoumission les poussant toutefois à se mettre en règle avec leurs obligations militaires. En effet, si le gouvernement français amnistia en septembre 1914 les insoumis d'avant-guerre s'ils se présentaient rapidement, la répression reprit par la suite : une disposition de juillet 1915 interdit aux insoumis d'hériter⁵.

¹ AD AHP, 1 R 365, Audiffred Maurice Adrien (classe 1904, matricule 511) : atteint du paludisme, il était affecté dans les services auxiliaires, parti en permission en juin 1917. AD Hautes-Alpes, 1 R 993, Audiffred, Joseph, Victor (1896, 1084) ; 1 R 996, Corgodan, Jean-Baptiste (1897, 999), sursis d'appel et réformé en mars 1918 au Mexique ; 1 R 1000, Pons Honoré (1898, 1000), en permission depuis le 18 mars 1918 ; 1 R 1000, Desdier, Jean, Pierre (1898, 1115), parti en permission au Mexique le 22 juin 1917.

² AD AHP, 4 J 14, fonds Honnorat, lettre du ministre des Affaires étrangères au député Honnorat, Paris, 12 septembre 1916.

³ AD AHP, 4 J 14, fonds Honnorat, lettre du sous-préfet de Barcelonnette au député Honnorat, Barcelonnette, 12 mars 1919.

⁴ En extrapolant à partir du pourcentage de mobilisés de l'arrondissement de Barcelonnette et en l'appliquant à la population départementale, d'environ 100 000 habitants en 1914, on obtiendrait donc 16 800 mobilisés, soit un taux de décès des mobilisés compris entre 23 % (pour 3 864 morts) et 26,8 % (pour 4 500 morts), des pertes par conséquent très élevées.

⁵ Source : Javier Perez Siller, *op. cit.*

Le rédacteur en chef de *L'Écho français de Mexico*, fait de son journal une tribune pour défendre les valeurs patriotiques et exhorter les expatriés à se plier à leur devoir.

Le plus jeune mort de Jausiers résidant au Mexique s'appelait Léon Léautaud et était né le 3 septembre 1896 à Jausiers, il meurt avant d'avoir atteint l'âge de 20 ans le 18 juin 1916, victime d'un bombardement à Noviant-aux-prés (Meurthe et Moselle). Léon est appelé le 8 avril 1915. Déclaré insoumis le 3 août, il mettra donc quatre mois pour arriver sur le continent européen puisqu'il se présente le 18 août pour être incorporé dans l'infanterie le 25, après un « refus d'informer ». Les combats commencent pour lui le 25 avril 1916.

Sur sa fiche matricule, il est déclaré employé de commerce à Mexico. N'étant pas présent sur le registre des passeports, la date de son départ reste inconnue, mais d'autres documents d'archives permettent de retracer son itinéraire. Il appartient en effet à une famille dans laquelle l'émigration est très présente.

Son père Camille-Amédée était parti au Mexique dès 19 ans, en 1877. Ses cinq frères et lui s'installent à Acambaro puis à Aguascalientes (nord-est de Guadalajara) où ils ouvrent un comptoir de tissus, avant de créer une fabrique de textiles à Rio Bravo, à la frontière avec les États-Unis. Camille-Amédée se marie une première fois au Mexique et y devient veuf avec une fillette à charge : son second acte de mariage en atteste. Il se remarie à Jausiers le 19 septembre 1894 : il est alors « rentier ». Avec sa nouvelle épouse, il retourne au Mexique, à Acambaro où, en 1895, naîtra sa seconde fille, aînée de sa nouvelle famille, Evelina. Puis le couple revient à Jausiers où il s'installera au hameau des Sanières.

Léon sera le deuxième des onze enfants (dont trois morts en bas âge) qui naîtront de cette nouvelle union.

Le frère de Léon, Édouard-Camille, obtient un passeport en 1919, il a 18 ans. Après ses obligations militaires, il retourne à Allende (Rio Bravo) où il meurt en 1926.

Sa sœur Magdeleine (1903-1987) et son mari feront le même voyage en 1927, pour rejoindre la fabrique de Rio Bravo.

L'Album d'honneur de tous les Français résidant au Mexique, partis pour la France, 1914-1918 ¹

Le projet de publication de cet album date de juillet 1918 (donc avant l'armistice) et fut concrétisé en janvier 1919, à l'initiative du rédacteur en chef de *L'Écho français de Mexico* et de l'agent consulaire de France à Puebla.

Ce document rassemble 689 noms de morts, ainsi que les monuments de la vallée de l'Ubaye sur lesquels ils sont cités. Constitué de photographies et de notes biographiques, il réunit des renseignements sur les origines géographiques des soldats morts, les circonstances de leur décès sur le champ de bataille, les entreprises pour lesquelles ils travaillaient. Ce qui amène d'ailleurs à signaler la limite de cette étude et qui fait l'objet d'un commentaire de l'historien Javier Perez Siller en fin d'ouvrage : il a été financé par les grandes maisons commerciales franco-mexicaines à la gloire de leur personnel et a donc un aspect « mercantile ».

Toutefois, c'est un document intéressant, ne serait-ce qu'en raison des centaines de portraits qui y sont publiés.

¹ Arch. dép. AHP, 02 141, PEREZ-SILLER Javier, Sabença de la Valeia éditions.

Légation de France
au Mexique.

Mexico, le 18 Juin 1882.



Monsieur le Préfet,

Vous m'avez fait l'honneur de me rappeler par trois lettres en date du 12 Mai dernier divers envois que vous avez bien voulu m'adresser les 28 Février, 1^{er} et 11 Mars précédents, et qui concernaient dix-sept jeunes gens autorisés à se présenter devant moi en conseil de révision. Au moment où vous avez cru devoir ainsi vous donner la peine de m'écrire à nouveau, vous pensiez que la réponse à vos communications aurait

Monsieur le Préfet des Basses Alpes

dû et pu vous parvenir, et vous supposez
que la Légation de France à Mexico n'avait
pas expédié avec toute la célérité désirable
les affaires dont vous l'avez saisie. Les
explications qui suivent vous démontreront,
Monsieur le Préfet, que vous étiez mal renseigné
sur les conditions matérielles de votre correspon-
-dance avec cette Légation. Je prends la liberté
de vous les donner, afin de vous épargner à
l'avenir toute inquiétude au sujet de la
façon dont les affaires sont traitées par le
Ministre de la République française à
Mexico et tout surcroît onéreux d'écritures
officielles à son adresse.

Vos lettres des 28 Février, 1^{er} et 11 Mars
n'ont quitté Paris que le 20 Mars, avec les
autres plis officiels confiés depuis le départ
du paquebot du 20 Février au Ministère des

Affaires Étrangères pour être expédiés à la Légation et aux Consulats de France au Mexique. Le bateau qui nous les a portés a pris la mer le jour suivant à Saint-Nazaire; il est arrivé à Veracruz le 15 avril et le contenu de la valise m'a été remis deux jours plus tard, c'est à dire quelques heures seulement avant le départ de mon courrier officiel, qui doit tous les mois quitter Mexico le 17 au soir, pour être embarqué le 18 à Veracruz sur le paquebot retournant en France, et arriver à Saint-Nazaire le 12 du mois suivant - si le temps le permet.

Donc, même au cas où j'aurais pu, au cours de la journée du 17 avril, prendre connaissance de vos lettres, convoquer les jeunes intéressés, les faire examiner par le médecin de la Légation dresser leur signalement, consigner l'avis

de la commission, rédiger et faire expédier les lettres d'envoi, les documents dont il s'agit n'auraient pu arriver à Saint Nazaire que le 19 Mai au plus tôt et vous ne les auriez reçus que deux jours après l'expédition de vos lettres de rappel.

Je crois utile d'ajouter, Monsieur le Préfet, qu'un certain nombre des conscrits en question demeurent dans des villes situées à une centaine de lieues de la capitale, et que la plupart de ces villes ne sont reliées à Mexico que par de mauvaises routes où les communications se font avec une lenteur bien faite pour désespérer un administrateur français.

Vous avez sans doute reçu à l'heure qu'il est tout ce que la Légation a pu vous renvoyer de documents. Le reste vous sera expédié aussitôt que possible. Si par des circonstances indépendantes de ma volonté des retards se produisent, vous pouvez être assuré, Monsieur le Préfet, que cette Légation n'aura pas à se reprocher la moindre perte de temps ou la moindre négligence.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma haute considération.

G. de Contouly

Le 19 août
reçu

217
A Monsieur le Préfet des Basses-Alpes.
Digne.

Monsieur le Préfet.



Mon frère, M^{rs} J^{rs} B^{rs}, né à Barcelonnette, âgé de 32 ans, commerçant à Queblu/Mexique depuis vingt ans, est arrivé vers le mois de juillet, au port pour embarquer son vin, sa pelle et sa vieille mine et se disposait à partir au Mexique, lorsque la loi qui appelle les citoyens de vingt-cinq à trente-cinq ans au service a été promulguée;

En présence du rang de la loi, chaque citoyen voit son sang; mais mon frère résistent

en pays étranger, qui n'est qu'un passant en France, peut-il être atteint par la loi? il me semble que non; sa maison commerciale quitte et confie à son étranger, honneur de confiance sans doute, serait perdue si son séjour en France devait se prolonger.

Confiant dans votre justice et dans votre bienveillance dont vous m'avez donné tant de preuves, j'ai espéré que vous m'honorerez d'une réponse qui sera un ordre pour M. M. les Sous-Préfets de Barcelonnette ou de Castellane de délivrer à mon frère un passe port pour le Mexique et qui tranquillitera ma famille.

Je suis avec le plus profond respect,

Monsieur le Préfet,

votre très-humble et très-reconnaissant
serviteur.

Lions

} Inspecteur prim.

Castellane, le 16 août 1870.

Digne le 19 août 1870

M. le Préfet
En réponse à votre lettre du
16 courant, j'ai l'honneur
de vous informer que votre
cerceuil sera convoqué dans
le délai de 15 jours à 25 au
plus tard, et que vous
serez tenu de vous y
présenter personnellement
ou par un mandataire
désigné par vous.
Cordialement
votre dévoué
M. le Préfet

Mons. Prefet de Barcelonnette

Barcelonnette, le 8 Mai 1920.

✓

Mons. Prefet de Barcelonnette,
à Monsieur le Maire de Jausiers

Je vous suis très reconnaissant de vouloir bien inscrire, dans la liste ci-dessous, les noms et prénoms des habitants ou originaires de votre commune, morts pour la France au cours de la guerre de 1914-1918.

Cette liste est destinée à faciliter la récupération des noms des anciens élèves du Collège de Barcelonnette tombés au champ d'honneur.

Mons. Prefet,
J. Mariotti

Noms et prénoms des décedés au cours de la guerre 1914-1918.	Date de la naissance	Décedés		Observations (Faire connaître si les décedés sont anciens élèves du collège de Barcelonnette)
		Habitant de la Commune	originaire de la Commune	
Rebattu Jules Louis	né en 1857		oui	Ces us décedés sont anciens élèves du Collège de Barcelonnette
Remazeille Albert Joseph	né en 1892		oui	
Pallister Anne?	né en 1894		(non)	Ces personnes comme étant originaires de la Commune résidaient au Mexique avant la guerre.
Tran Paul Edmond	né en 1888	oui	(non)	
Graith Justin Alfred	né en 1881	oui	(non)	
Remazeille Justine	né en 1895		oui	
Droal Marius	né en 1885		oui	Il n'y a pas parmi les autres enfants de la Commune tombés au champ d'honneur d'anciens élèves du collège de Barcelonnette.
Jiraud Alphonse	né en 1892	oui		

Le 9 mai 1920


Arch. dép. AHP, 1 Z 55, liste des morts de la commune de Jausiers établie par le maire, 8 mai 1920

	année	Habitant de la Comm.	Professeur de la Comm.	
Blanc Jean	1883		oui	
Boraut Louis	1884	oui	oui	
Branguard Louis Jules Albert	1886	oui		
Brunaud François	1887	oui		
Marchetti Jean P ^{te}	1888	oui		
Maunet Léon	1890	oui		
Audiffren Antoine Fortin	1888	oui		
Audiffren Léon Auguste	1875	oui		
Berou Paul Edmond	1886	oui		
Aubert Henri Edmond	1873	oui		
Beisser Caliste	1889		oui	au Mexique
Caëri Louis	1888	oui		
Brasche Léon	1883	oui		
Caëri Joseph Antoine	1891		oui	
Branguard Joseph Jules	1896	oui		
Beisser Jean Marie	1888		oui	
Léon Denis François	1894	oui		
Cottier Sébastien	1880	oui		
Cyrdan Louis	1893	oui		
Michel Théophile	1884	oui		
Spitaler Jean Baptiste	1885	non	non	au Mexique X
Charoind Sébastien	1896		oui	
Célestine Léon	1886		oui	au Mexique
Chapuy Vincent	1893	non	non	— et —
Guastelli Pierre	1895	oui		
Léon Victor Edmond	1896	oui		
Dester Auguste	1876	oui		
* Maunet Ferdinand	1887		oui	au Mexique oui
Martin Denton	1888	oui		
Lavaud Louis	1896	oui		
Erard Maxime	1885		oui	au Mexique, inscrit au rest.
Caëri Eugène Raemy	1890	oui		
Audiffren Eugène	1889		oui	au Mexique
Martin Henri Jean	1898	oui		
Lauger Alphonse	1897	oui		
Jilly Oscar	1896	oui		
Meyran André	1890		oui	au Mexique
Gas Caliste	1890		oui	au Mexique
Dartisilh Alexandre	1898	oui		
Caëri Jules Eugène	1895	oui		
Audiffren Léon	1885	oui		
Fortoul Léon Auguste	1884		oui	au Mexique
Pollat Louis	1894		oui	— et —
Mauris Louis Marius	1895		oui	— et —
Farme Jules	1899	oui	oui	

0 104 6 21 75 1916 - 0105 000000 -

Nom : **Caire**

Prénoms : **Joseph, Antoine** Surnoms :

Numéro matricule du recrutement : **980**

Classe de mobilisation :

ÉTAT CIVIL.

Né le **23 Avril 1894** à **Zambard**, canton de **Parcelmonette**, département des **Pas-de-Calais**, résidant à **Montroy**, canton de **Meziques**, département de **la Somme**, profession d' **employé de commerce** fils de **Jean, cultivateur, Antoine** et de **Simon, Scribe, Coiffeur**, domiciliés à **Zambard**, canton de **Parcelmonette**, département des **Pas-de-Calais**.

Marié à :

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.

Inscrit sous le n° **13** de la liste du canton de **Parcelmonette**
Classé dans la **1^{re}** partie de la liste en 1914.

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

Appelé à l'active le **2 Septembre 1914**. Rangé à l'appel et classé dans la classe **1^{re}** pour le **30 Octobre 1914**.
Déclaré antérieurement au **19 Octobre 1915**. Inscrit aux cimetières de **Carney**. Blessé par le groupe de **brancardiers de la 33^e division** (art. 1^{er} du décret de la guerre en date du **16 Mars 1915**).

ARMÉE TERRITORIALE ET SA RÉSERVE : Armée active, Disponibilité et réserve de l'armée active, Armée territoriale et sa réserve.

119^e Régiment d'Infanterie (3.10.14)

PROCEDE

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES
PAR VOIE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE DÉPART

Date.	Commune.	Subdivision de région.

ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES ET CONDAMNATIONS.

CAMPAGNES. Contre l'Allemagne du **3 Octobre 1914** au **19 Octobre 1915**.

BLESSURES, CITATIONS, DÉCORATIONS, ETC. Cité à l'ordre du Régiment n° 119 de l'Infanterie pour sa conduite remarquable pendant les combats de la Somme du 30 Octobre 1914. Blessé par le groupe de brancardiers de la 33^e division le 16 Mars 1915.

PÉRIODES D'ARMÉE TERRITORIALE :

Région	Classe	Du	Au
Réserve ...	1 ^{re} dans l'		
	2 ^e dans l'		
Supplémentaires	(dans l')		
Armée territoriale	1 ^{re} dans l'		
	Supplémentaires (dans l')		
Spéciales aux hommes du service de garde des voies de communication.	Du		
	Du		

EPOQUE A LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS :

la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.

DATE de la dernière révision militaire :

Se remplir ce tableau que pour les hommes dont les services ont fait l'objet d'un décompte spécial (engagés, rattachés, etc.).

à Paris le 21^{er} 1916

Nom Pellat Prénoms : Pierre, Joseph, Louis Surnoms :		Numéro matricule du recrutement: 1-010 Classe de mobilisation:		
ÉTAT CIVIL.				
Né le 23 juillet 1894, à Jaurien, canton de Barcelonnette, département des Alpes-de-Haute-Provence, résidant à Guadalupe s/n. 14, canton de ... département d'Alger, profession d'ouvrier de commerce, fils de feu Joseph, Célestin et de feu Marinne, Clotilde Desdier domiciliés à ... canton de ... département de ... Marié à :				
DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.				
Inscrit sous le n° 25 de la liste du canton de Barcelonnette Classé dans la 7 ^e partie de la liste en 1914. En service actif à l'armée à l'étranger.				
DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.				
(arrêté au bureau de l'article 90 de la loi du 21 mars 1904) - Arrêté par l'article 86 de la loi du 7 août 1913. Appelé à l'armée active à l'article 63 septembre 1914. Arrivé au corps le 11 octobre 1914. Disparu le 9 mai 1915 au bois de Bealhon après un acte de disparition G. U. 2746 du 23 juin 1915. Révisé par décret du 9 mai 1915 par jugé du 2 ^e de Barcelonnette du 4 juillet 1916.				
Armée territoriale et sa réserve.		Armée active. Armée territoriale réserve. Dispositif : 19 ^e Rég ^t Inf ^{an} G. 11. 2260 D'écadé P.M.I.		
LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR suite de changements de domicile ou de résidence.				
Date.	Commune.	Subdivisions de régions.	N° de logement ou de résidence.	
12 Mars 1915	Guadalupe			
ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES ET CONDAMNATIONS.				
CAMPAGNES.		BLESSURES, CITATIONS, DÉCORATIONS, ETC.		
Contre l'Allemagne du 14 octobre 1914 au 9 février 1915		Médaille de 1 ^{er} classe J. O. du 30 août 1916		
PÉRIODES D'EXÉCUTIONS				
Réserve... Armée territoriale. Spéciales aux hommes du service de garde des voies de communication.	1 ^{er} dans 1	, du	au	
	2 ^e dans 1	, du	au	
	Supplémentaires	dans 1	, du	au
	1 ^{er} dans 1	, du	au	
	Supplémentaires	dans 1	, du	au
	Spéciales aux hommes du service de garde des voies de communication.		De	au
			Du	au
ÉPOQUE à laquelle l'homme doit passer dans :				
la réserve de l'armée active,	l'armée territoriale,	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la libération du service militaire	
Se remplir en toutes lettres pour les hommes des services de l'armée d'un diplôme spécial (ingénieur, conducteur, etc.).				

Léautaud

Nom : Léautaud
 Prénoms : Léon Surnoms : _____

Numéro matricule du recrutement : 52
 Classe de mobilisation : _____

ÉTAT CIVIL.

Né le 9 septembre 1896 à Jauvière canton de Barcelonnette département de Basses Alpes résidant à Mexico canton de _____ département de México profession d'employé de Commerce
 Fils de feu Guillaume Frédéric de Plaisance Vidoni domicilié à Jauvière canton de Barcelonnette département de Basses Alpes

Marité à _____

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.

Inscrit sous le n° 33 de la liste du canton de Barcelonnette
 Classé dans la 1^{re} partie de la liste en 1914. Pour absent
 Classé dans la _____ partie de la liste en 1915.

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

Appelé à l'activité le 5 avril 1914. Manque à l'appel et classé dans la réserve le 21 jour. Reclaire inconnu le 9 août 1914. Reclaire le 18 août 1914. A été l'objet d'un refus d'information rendu le 22 août 1914 par le Gouverneur militaire de Lyon. Incorporé à compter du 29 août 1914. Arrivé au corps le 21 jour. Révint de service le 5 avril 1915 au 18 août 1915. Parti avec armes le 24 avril 1916. Fut à l'ennemi antérieurement au 18 juin 1916 au bombardement de Novis. Arrivé à Metz le 11 juillet 1916. A été avis officiel du ministère de la Guerre en date du 26 juin 1916.

ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES ET CONDAMNATIONS.

CAMPAGNES.

Contre l'Allemagne
Intérieur du 18 août 1914
au 29 avril 1916
Quercy du 26 avril 1916
au 18 juin 1916

BLESSURES, CITATIONS, DÉCORATIONS, ETC.

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR VOIE DE CHANGEMENT DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Date.	Commune.	Subdivision de région.	Il résulte de ces renseignements

ÉPOQUE À LAQUELLE L'INDIVIDU DOIT FAIRE SUIVI

ÉPOQUE			DATE de la nomination du service militaire
La réserve de l'armée active.	L'armée territoriale.	La réserve de l'armée territoriale.	

Exemple : se tenir aux postes pour les hommes dont les services font l'objet d'un désignation spéciale (espagnols, roumains, etc.).

ARMES TERRITORIALES

RÉSERVE ...	1 ^{re} dans l'...		du	au
	Supplémentaire	date l.		
Armée territoriale	1 ^{re} dans l'...		du	au
	Supplémentaire	date l.	du	au
Spéciales aux hommes du service de garde des voies de communication.	1 ^{re} dans l'...		Du	au
	Supplémentaire	date l.	Du	au

SIGNALEMENT.

Particulièrement

SIGNALEMENT.	
Cheveux	Visage
Yeux	Renseignements physiologiques complémentaires.
Front	Taille : 1 m. cent.
Taille	Taille rectifiée : 1 m. cent.
	Marques particulières.
Degré d'instruction : _____	

CORPS D'AFFECTATION.

CORPS D'AFFECTATION.	NOMBRES	
	en service actif.	en réserve.
<u>187^e Rég^t d'Infanterie</u>	<u>9</u>	<u>1898</u>

ARMÉE ACTIVE

DISPONIBILITÉ ET RÉSERVE DE L'ARMÉE ACTIVE.

ARMÉE TERRITORIALE



LÉON LÉAUTAUD.— 157^e Régiment
d'infanterie alpine tué par un
avion allemand le 17 Juin à No-
viant-aux-Prés (Meurthe et Mo-
selle) dans sa vingtième année

Arch. dép. AHP, 02 141, *Album d'honneur de tous les Français résidant au Mexique partis pour la France, 1914-1918*, photographie de Léon Léautaud, Sabença de la Valeia, 2005 (réédition), p. 37.

N^o. 8
Mariage
de Léautaud
Camille. Amidi
et de Plaisant
Sidonie

P. an mil huit cent quatre vingt quatre
le dix neuf septembre à cinq heures du soir,
à Jausiers dans la maison commune sont les
portes itaïens ouvertes au public, pour devant nous
Marius Antoine Bisio Maire et officier de
l'état civil de la commune de Jausiers, canton
et arrondissement de Bardonnette, départe-
ment des Basses-Alpes, ont comparu : Ca-
mille. Amidie Léautaud, âgé de trente-cinq
ans, célibat, né et domicilié au chef lieu de
cette commune, fils majeur de feu Jean Joseph
Léautaud, en son vivant instituteur, et de vivante
Marianne Pascal, sans profession, même domi-
cile que son fils, veuf en premières nocces de Villa-
real Eudolie, lequel agit avec le consentement de
sa mère, ici présente, d'une part; Et demoiselle
Sidonie Plaisant, âgée de vingt-un, sans pro-
fession, née et domiciliée à Sanières sur cette
commune, fille majeure de feu Jean Jacques
Plaisant et de vivante Eveline Marie Cysautin,
sans profession, même domicile que sa fille, la
quelle agit avec le consentement de sa mère, ici
présente, d'autre part. Lesquels nous ont requis se
procéder à la célébration du mariage projeté entre
eux et dont les publications légales ont été faites à la
porte de notre Maison Commune les neuf et seize
septembre courant, jours de dimanche à l'heure
de midi. Aucune opposition ne nous ayant été signi-
fiée, faisant droit à leur requête, nous avons d'a-
bord, pour satisfaire au vœu de l'article 73 du Code
civil, complété par la loi du 10 juillet 1850, -
Premièrement donné lecture de l'acte de chacun
des futurs époux, ainsi que de l'acte de décès du
père de l'époux et de celui du père de l'épouse; les-
quels actes ont été vérifiés sur les registres de
l'état civil de cette commune ont été trouvés
réguliers et conformes; Et du Chapitre VI

Notre, du Mariage, sur les droits et devoirs des
parties des époux. Nous avons préalablement donné
aussi lecture de l'acte de décès de l'épouse en première
noces de future épouse, dont nous étions témoins puis
devant fait remettre une expédition légalement
traduite. En même lieu, interrogés sur dits futurs
époux et la personne ou personnes qui autorisent le
mariage sur le point de savoir s'il avait été fait
un contrat de mariage et le cas échéant, quel était
la date du contrat, l'assesseur du Notaire qui l'avait
reçu et le lieu de résidence de celui-ci; à quoi il
a été répondu qu'aucun contrat n'existait.

Nous avons alors successivement demandé à chacun des
futurs époux s'ils voulaient se prendre pour mari et
pour femme et chacun d'eux ayant répondu séparé-
ment et affirmativement, nous avons déclaré, au nom
Notaire, que le sieur Etienne Casimir Amédée
et la demoiselle Plaisant Sidonie étaient unis par
le mariage. De quoi nous avons dressé acte en présence de
Macchi Dominique âgé de quarante quatre ans, époux de
frère de l'épouse, Michel Pierre Antoine, âgé de soixante
quatre ans, rentier, ami et voisin de l'époux, tous les deux
domiciliés au chef-lieu de cette commune; de Plaisant
Péon âgé de cinquante huit ans, rentier, Maire de Beau-
louette, y domicilié, Officier d'Académie, père et
l'épouse et de Plaisant Péon, âgé de vingt sept ans, cul-
tivateur à Sarrisa sur cette commune, frère germain
de l'épouse, témoins choisis et agréés par les parties.

Lequel acte lu aux comparants et aux témoins
a été signé par eux, par le mineur de l'époux et par la mère
de l'épouse, les témoins nommés d'ailleurs comme qui il n'en
est pas d'aucun des parents du côté de l'époux ni du côté de l'épouse.

Casimir Leautaud Sidonie Plaisant Pascal
Macchi et Michel Etienne Plaisant Marc
Plaisant L. Plaisant et D. Marc

Danières	32 40	157	Léautant	Camille	1839	d	d	chef de ménage	Présid-	
		158	Léautant	Adami	1872	d	d	épouse	d	
		159	Léautant	Estelina	1895	Mario	d	filh	d	
		160	Léautant	Luis	1897	Jausiers	d	filh	d	
		161	Léautant	Edouard	1900	d	d	d	d	
		162	Léautant	Magdelaine	1903	d	d	filh	d	
		163	Léautant	Barthe	1906	d	d	d	d	
		164	Ornaud	Marthe	1845	Cumes	Italanie	domestique	domestique	Léautant
		165	Domadieu	Anait	1878	Réol	Française	d	d	d

Chef-lieu	4 5	15	Blaisant	Julius	1872	d	Franç	chef	restaur	
		16	Léautant	Estelina	1894	Mario	d	filh		
		17	d	Magdelaine	1903	Jausiers	d	d		
		18	d	Barthe	1904	d	d	d		
		19	d	Juliette	1906	d	d	d		
		20	d	Anita	1910	d	d	d		
		21	d	Jean	1911	d	d	filh		
		22	Ornaud	Marthe	1844	Itali	Ital.	domestique		Léautant

Arch. dép. AHP, 6 M 105, recensement de Jausiers, 1906



Tombe de la famille Léautaud à Jausiers,
clichés Sylvie Deroche, 2018





AUX FRANÇAIS REVENUS DU MEXIQUE
 POUR DÉFENDRE
 LA FRANCE, LE DROIT ET LA CIVILISATION.
 TOMBÉS AU CHAMP D'HONNEUR

JOMIER PAUL
 MOREAU LÉON
 GEYMARÉ LÉON
 MONIN J.
 REBATTU JULES
 GAUCHER EMILE
 MARTEL LOUIS
 NEGRIER PAUL
 BESLE L.
 LIONS GUILL^{ME}
 BELLON MAURICE
 CHABERNAUD
 GASTINEL ABEL
 LATASTE JEAN
 DURAND ALEXIS
 ROUX HENRI
 MARTEL LÉON
 MOULÉT
 CHABOT
 MEGY FERNAND
 LIONS HENRI
 CAZOT JEAN
 DUMAS JOSEPH
 LÉAUTAUD LÉON
 MARTEL EMILE

ALBRAND CASIMIR
 DOMINADIEU AIMÉ
 BALAPESQUE P. JAC^{QUE}
 PARMENTIER MAURICE
 BALP FR^{ANÇOIS} FORTUNÉ
 DUC-MAUGE J^{OSEPH} NT^{HE}
 PROVENÇAL EUG^{ÈME}
 WESCHERDING RAUL
 LISSARRAGUE JEAN B.
 RAUL-DUVAL M^{ICHEL}
 MARTIN BAPTISTIN
 DIU ANDRÉ CH^{ARLES}
 BONNEFOUS AUG^{USTE}
 ABERLENC FERN^{AND}
 BLANCHARD M^{ICHEL}
 BLANCHET P. MARIE
 SARRAZIN CAMILLE
 ETIENNE CH^{ARLES}
 REYNAUD SILVAIN
 DUBERNARD EUG^{ÈME}
 REMUZAT GUSTAVE
 BERAUD MARIUS HENRI
 ESPITALIER GASTON
 REMAZEILLE ALBERT
 DITHURBIDE ALEXIS



ASPA MICHEL
 TORMIER GEORGES
 RICHAUD LÉON
 AUBRY FRANÇOIS
 AYMARD HENRI
 DERBEZ PAUL
 LÉAUTAUD EMILE
 ROMAN JACQUES
 TESSIER CALIXTE
 FABRE LAURENT
 MARTEL CHARLES
 BESTELLI JULES
 DEVIDAL JOSEPH
 FABREGUE FÉLIX
 BERTHON LOUIS
 GASTINEL MARCEL
 VINCENT EUGÈNE
 DONNEAUD LÉON
 VINCENT CYPRIEN
 PITIOT LOUIS
 JOUFFRAY DESIRÉ
 COLOMBON JOSEPH
 REYNAUD ANT^{HOINE}
 LAFITTE LOUIS
 LAFITTE CH^{ARLES}

DESMONS GUSTAVE
 DESMONS LAURENT

CE MONUMENT A ÉTÉ ÉRIGÉ PAR UN GROUPE DE MEXICAINS
 AMIS FIDÈLES DE LA FRANCE EN TÉMOIGNAGE D'ADMIRATION
 AUX HÉROS DE LA COLONIE DE BARCELONNETTE DU MEXIQUE

Arch. dép. AHP, E DEP 73/1M1, monument dédié au Français revenus du Mexique pour défendre la France

Souscriptions pour le Monument aux Morts recueillies
par l'intermédiaire de Messieurs Thiesen et Herrmann à Paris.

Leur souscription personnelle	Fcs: 500.00	
Maison Signoret et Reynaud à Puebla		
Mr Adrien Reynaud	Fcs: 500.00	
Mr Léon Esmenjaud	250.00	
Monsieur Paul Lions	250.00	1000.00
Maison Donnadiou Hermanos de Nogalès Son.		250.00
Maison F. Chabot et Cie de Torréon Coah.		250.00
Maison Successeurs de M. BONNET de Mexico		200.00
Maison Léautaud Hermanos à Aguas Calientes		250.00
		<hr/>
		2450.00

leandue 6680.10 }
15 mai 20 38.80 } 6641.30
 2450.4

 9091.30
 24000

 Total par 15 mai 33091.30

LE PILORI

LES DESERTEURS

- COLLET** Alphonse, Pierre, Clément: (*157ème Régiment d'Infanterie*).
- COLLET** Emile, André Casimir: (*340ème Régt d'Infanterie*).
- SARRE** René, Louis: (*19ème Régiment d'Infanterie Territorial 15ème Compagnie. — 27 mars 1915*).
- COQ** Pierre, Léon Célestin: (*19ème Régiment d'Artillerie. — 12 janvier 1915*).
- LARTIGUE** Alfred, Marie: (*265ème Régiment d'infanterie. — 15 février 1915. (Orizaba.)*)

LES INSOUMIS

- SCHIVRE** Antony : — Córdoba.
- ZUGASTI** Aurèle : — Mexico.

Arch dép. AHP, 02 141, *Album d'honneur de tous les Français résidant au Mexique partis pour la France, 1914-1918*, photographie de Léon Léautaud, Sabença de la Valeia, 2005 (réédition), p. 166

Les conséquences démographiques de l'émigration sur la vallée de l'Ubaye

À la fin du XIX^e siècle et dans la première moitié du XX^e siècle, nombreux ont été les auteurs qui ont affirmé que la baisse de population qu'a connue la vallée de l'Ubaye à partir des années 1850 était due au départ de ses forces vives vers le Mexique. « Le notaire François Arnaud se lamente que la réussite de l'émigration mexicaine se soit faite « au prix de la décadence du pays natal »¹. Dans sa thèse, Pierre Ébrard² cite également le géographe Onésime Reclus (1837-1916) qui anticipait sur la transformation de la vallée en une vaste montagne pastorale avant la fin du XX^e siècle.

La baisse de la population est une réalité dans la vallée de Barcelonnette comme ailleurs dans les Basses-Alpes : le canton de Barcelonnette perd plus de 2 000 habitants (environ 25 % de sa population) entre 1836 et 1936. Mais, entre 1856 et 1936, c'est 43 % de sa population qu'a perdu le département des Basses-Alpes. La dépopulation a donc été moins importante dans la vallée de l'Ubaye que dans l'ensemble du département. Si l'arrondissement de Barcelonnette est également moins affecté par le dépeuplement, c'est aussi parce que la natalité est restée longtemps supérieure à celle des autres arrondissements³.

D'après le cas de Jausiers, la population baisse assez régulièrement à partir de 1846 jusqu'en 1881. Pourtant, la population passe de 1 885 habitants en 1836 à 2 004 en 1841, ce qui correspond sans doute à l'installation de l'usine de soie et sa main-d'œuvre⁴. De même, l'augmentation signifiée de 1881 à 1911 est liée à l'arrivée des militaires au sein de la caserne, rouverte.

Dans la commune de Barcelonnette en revanche, le mouvement de la population connaît un rythme irrégulier, mais au début du XX^e siècle, la population est supérieure à ce qu'elle était en 1841. Il est possible de l'expliquer par une natalité qui s'est maintenue mais aussi par les retours des Mexicains enrichis, ou par les retombées économiques⁵ de l'émigration sur la ville, rendant l'exode rural moins nécessaire qu'ailleurs.

¹ Arch. dép. AHP, 12 890, François ARNAUD, *Les Barcelonnètes au Mexique, récits et témoignages, 1891* (réédition en 1981), p. 67.

² Arch. dép. AHP, 06 332, *Les Mexicains de l'Ubaye, 1821-1948*, thèse pour le doctorat en droit soutenue par Pierre EBRARD, Université Aix-Marseille, 1948, p. 159.

³ Arch. dép. AHP, 8 04 172, « Les Mexicains à Barcelonnette, leur rôle dans la vie économique et sociale de la ville », Danielle YACONO, *Bulletin de la société de géographie*, tome LXXVIII, année 1965, p. 104.

⁴ Voir la partie « Partir ».

⁵ Voir la partie « Des émigrés restés Français ».

**Population de Barcelonnette
(Arch. dép .AHP, 6 M 54 et 6 M 55)**

1836	2 154
1841	2 263
1846	2 307
1851	2 120
1856	2 090
1861	2 036
1866	1 972
1872	1 919
1876	2 167
1881	2 303
1886	2 234
1891	2 136
1896	2 286
1901	2 363

NOMS DES			POPULATION PAR COMMUNE.									OBSERVATIONS.		
ARRONDISSEMENT.	CANTON.	COMMUNE.	SEXE MASCULIN.			TOTAL des communes 6, 7 et 8.	SEXE FÉMININ.			TOTAL des communes 8, 9 et 10.	TOTAL GÉNÉRAL. Colonnes 7 et 11.			
			Garçons.	Hommes mariés.	Veufs.		Filles.	Femmes mariées.	Veuves.					
			1	2	3	4	5	6	7	8	9		10	11
allier	allier	Salles	478	232	37	747	468	232	57	757	1484			
		Brandionnet	66	350	56	1072	631	350	101	1082	2154			
		Montlaur	165	39	18	272	173	90	34	297	569			
		Buchastour	248	118	18	384	267	115	27	409	793			
		Traucouy	167	81	19	267	190	80	19	292	559			
		Fours	159	74	20	253	196	74	27	297	550			
		Jausins	569	319	50	938	528	320	99	947	1885			
		Tous (St)	220	115	21	356	201	95	27	323	682			
		Chusles	202	84	14	300	185	82	27	294	594			
		Uvernois	299	119	28	446	269	119	32	400	846			
		La Breche	557	170	26	753	495	171	44	710	1464			
		Le Lavoy	332	169	22	523	295	167	19	511	1034			
		Beclant	361	174	26	561	376	174	30	604	1165			
		St Laurent	St Laurent	Prélat	115	54	10	181	93	30	17	140	321	
				Revel	297	138	9	444	307	138	7	452	900	926
Ubaye	62			30	9	101	76	30	10	116	217			
Vincis (St)	251			124	12	387	223	124	30	382	769			
St Romain	St Romain	Karche	245	139	26	410	213	137	28	378	788			
		Neuraines	200	105	14	321	193	100	34	330	651			
		Prélat (St)	330	270	50	650	464	266	70	800	1650			
			5910	2957	485	9352	5611	2920	824	9357	18709			
Castellane	St Remy	Allons	103	83	17	203	158	82	14	254	517			
		André (St)	229	145	20	394	245	145	27	377	771			
		Buglas	50	39	4	93	68	39	4	111	210			
		Bryans	63	42	5	110	59	42	10	111	221			
		Châtelain (St)	33	14	.	47	23	14	1	38	85			
		Courbons	58	29	4	91	57	29	5	69	160			
		Horces	216	119	31	366	191	118	25	334	700			
Neuville	7	5	.	12	9	5	2	16	28					
A reporter.....			825	476	81	1382	748	474	88	1310	2692			

Arch. dép. AHP, 6 M 193, tableau de la population du département, 1836

ANNONCES
Réclamations, 2 fr. 15
Judiciaires, 3 fr. 15

ABONNEMENTS
Département, 12 fr.
Extérieur, 15 fr.

A. Digne, Au Bureau
du Journal.

LE JOURNAL des Basses-Alpes

Organe des Intérêts du Département

129^e Année. — N^o 17
DIMANCHE
25
AVRIL 1937
HEBDOMADAIRE
25 centimes la N^o.
C. P. Marseille 69-58

Recensement de la Population des Basses-Alpes en 1936

COMMUNES	Popula- tion totale	POPULATION surmise ou municipale	
		Popula- tion totale le 1 ^{er} déc. 1936	regime de en chef-lieu
DÉPARTEMENT DES BASSES-ALPES			
Arrondissement de Barcelonnette			
Canton d'Allos			
Allos.....	542	171	525
Canton de Barcelonnette			
Barcelonnette.....	2987	667	2320
Condamin-Ch. (la).....	781	276	505
Fochastrayes.....	225	73	152
Fauscon-sur-Ubaye.....	180	54	126
Pours.....	110	24	86
Jausiers.....	1178	386	792
Saint-Pons.....	224	63	161
Thuilles (les).....	210	90	120
Uvernet.....	207	83	124
Canton de Lauzet			
Bréole (la).....	477	171	306
Lauzet (le).....	442	150	292
Méolans.....	306	65	241
Pontis.....	486	131	355
Revel.....	386	116	270
St-Vincent-les-Forêts.....	333	50	283
Ubaye.....	279	124	155

COMMUNES	Popula- tion totale	POPULATION surmise ou municipale	
		Popula- tion totale le 1 ^{er} déc. 1936	regime de en chef-lieu
Canton de Saint-Paul			
Larche.....	267	18	249
Neyronnes.....	477	6	471
Saint-Paul.....	600	6	594
Arrondissement de Digne			
Canton d'Annot			
Annot.....	1018	70	948
Braux.....	376	37	339
Fuget (le).....	272	28	244
Méailles.....	200	20	180
Saint-Benoît.....	183	86	97
Ubraye.....	179	38	141

COMMUNES	Popula- tion totale	POPULATION surmise ou municipale	
		Popula- tion totale le 1 ^{er} déc. 1936	regime de en chef-lieu
Canton de Mées			
Castellet.....	433	133	300
Chénérilles.....	31	31	0
Entrevennes.....	182	59	123
Mallijal.....	558	182	376
Mées (les).....	1360	5	1355
Mirabeau.....	220	9	211
Oraison.....	1784	8	1776
Puimichel.....	341	4	337
Canton de Mezel			
Boynes.....	146	146	0
Bras-d'Asse.....	376	42	334
Châteaurédon.....	54	54	0
Espinoisse.....	48	48	0
Estoublon.....	253	3	250
Mezel.....	515	43	472
Saint-Jeannet.....	78	10	68
St-Julien d'Asse.....	126	72	54
Saint-Jurson.....	18	18	0
Trévans.....	7	7	0
Canton de Moustiers-Sainte-Marie			
Châteaun.-les-Moust.....	441	141	300
Levens.....	4	4	0
Moustiers-St-Marie.....	534	534	0
Palud (la).....	285	285	0
Saint-Jurs.....	170	167	3
Canton de Riez			
Alblosse.....	28	28	0
Allemaigne.....	324	47	277
Esparron-du-Verdon.....	170	150	20
Montagnac.....	203	203	0
Montpezat.....	29	29	0
Puisposson.....	560	5	555
Oulson.....	301	20	281
Riez.....	1250	24	1226
Roumoules.....	28	1	27
St-Croix-de-Verdon.....	158	158	0
Saint-Laurent-de-V.....	106	49	57
Allos.....	143	114	29

COMMUNES	Popula- tion totale	POPULATION surmise ou municipale	
		Popula- tion totale le 1 ^{er} déc. 1936	regime de en chef-lieu
Canton de Saint-Etienne			
Cruis.....	238	238	0
Fontienne.....	61	61	0
Lardiers.....	119	119	0
Malliefougasse.....	70	60	10
Montaux.....	125	125	0
Ongles.....	370	370	0
Revest-St-Martin.....	58	58	0
Saint-Etienne.....	568	568	0
Canton de Sisteron			
Aulion.....	68	68	0
Entrepierres.....	157	157	0
Peissal.....	5	5	0
Mison.....	504	504	0

COMMUNES	Popula- tion totale	POPULATION surmise ou municipale	
		Popula- tion totale le 1 ^{er} déc. 1936	regime de en chef-lieu
Canton de Noyers-sur-Jabron			
Bevons.....	71	71	0
Châteauneuf-Mir.....	433	433	0
Curel.....	66	66	0
Noyers-sur-Jabron.....	405	405	0
Omergues (les).....	183	183	0
Saint-Vincent-s.-J.....	229	228	1
Valbelle.....	438	438	0
Canton de Peyruis			
Augès.....	21	21	0
Brillanne (la).....	425	425	0
Ganagobie.....	24	24	0
Lurs.....	323	323	0
Peyruis.....	600	600	0
Canton de Reillanne			
Aubenas-les-Alpes.....	62	62	0
Céreste.....	630	630	0
Lincel.....	91	91	0
Montjustin.....	68	68	0
Oppède.....	70	70	0
Reillanne.....	306	306	0
St-Croix-à-Lauze.....	69	68	1
St-Martin-les-Eaux.....	76	76	0
Vachères.....	222	222	0
Villemeus.....	100	100	0

COMMUNES	Popula- tion totale	POPULATION surmise ou municipale	
		Popula- tion totale le 1 ^{er} déc. 1936	regime de en chef-lieu
Canton de Saint-Etienne			
Cruis.....	238	238	0
Fontienne.....	61	61	0
Lardiers.....	119	119	0
Malliefougasse.....	70	60	10
Montaux.....	125	125	0
Ongles.....	370	370	0
Revest-St-Martin.....	58	58	0
Saint-Etienne.....	568	568	0
Canton de Sisteron			
Aulion.....	68	68	0
Entrepierres.....	157	157	0
Peissal.....	5	5	0
Mison.....	504	504	0

C'est donc un mouvement plus accentué encore qu'en Ubaye qui caractérise l'ensemble du département. Tout laisse présager dans ces chiffres que la dépopulation du reste du département fut plus intense encore qu'à Barcelonnette. Les recensements sont précis à ce sujet, les voici :

	1856	1936	perte	%
Département				
Basses-Alpes				
(moins l'arrondissement de Barcelonnette)	132.644	74.744	57.900	43,2

Arch. dép. AHP, 06 332, *Les Mexicains de l'Ubaye, 1821-1948*

Thèse de doctorat en droit soutenue par Pierre EBRARD, Université Aix-Marseille, 1948, p. 160

La Dépopulation de nos Alpes

Notre beau département est, avec son voisin les Hautes-Alpes, le moins peuplé de France, et ce qui est pis, c'est que cette population si peu nombreuse, si clairsemée, va sans cesse diminuant. Hélas, ce n'est pas lui qui combattrait la dépopulation qui inquiète si fort tous ceux qui ont souci de l'avenir de la France!

Qu'il en soit ainsi, c'est ce que montrent malheureusement les chiffres suivants:

Population recensée:		
	Basses-Alpes	Hautes-Alpes
1896	124.285	115.522
1906	113.126	107.498
En moins	11.159	8.024

Il n'y a que le Haut-Rhin, malheureux fragment de département qui compte moins d'habitants. Mais du moins la population de Belfort ne diminue pas, loin de là.

Comparée à son territoire, la population des Basses-Alpes apparaît naturellement comme éparse sur de vastes espaces. Il n'y a que 16 habitants par kilomètre carré (la moyenne, pour la France est de 73). Aucun département même de montagne ne contient un chiffre aussi bas.

Cela tient en partie sans doute, à ce que nos montagnards vont volontiers porter au loin le drapeau de la France. Ceux d'entre eux qui vont au Mexique ou dans toute autre partie du Nouveau Monde contribuer au bon renom de notre pays, et qui rapportent ensuite dans la métropole le fruit honorable de leur travail, font une œuvre doublement méritoire. Et pourtant

leur émigration a pour conséquence temporaire tout au moins de diminuer la population de nos Alpes.

Mais là n'est pas la véritable cause de la dépopulation de nos belles vallées. Elle réside tout entière dans l'abaissement de la natalité. C'est ce que montrent les chiffres suivants:

Basses-Alpes. — Nombres absolus.

Nombre, en 1905, de mariages	782
— — de naissances	2.213
— — de décès	2.526
Excédent de décès	313

Ainsi, il y a plus de décès que de naissances! Est-ce parce que la mortalité est trop forte dans notre pays? Faut-il admettre que notre magnifique contrée est malsaine? Quelle hérésie!

Non certes, elle ne l'est pas, mais les naissances sont trop rares. Elles sont trop rares, un peu parce que les mariages ne sont pas tout à fait aussi nombreux qu'il le faudrait, mais surtout parce qu'ils ne sont pas assez féconds.

C'est ce que montrent les chiffres suivants (déduits des précédents):

Basses-Alpes 1905. — Pour 1000 habitants

Combien de mariages	7
— de naissances	19
— de décès	22
Pour un mariage, combien de naissances	2,8

Ainsi il n'y a même pas trois naissances en moyenne par mariage. Sans doute, beaucoup de familles sont plus nombreuses, mais beaucoup d'autres le sont moins, et la moyenne générale est inférieure à 3. Or il est bien évident qu'un pays ne peut subsister que si chaque ménage en moyenne compte plus de trois enfants. Car il en faut deux pour remplacer les deux parents, et il en faut en outre un troisième parce que sur les trois il y en aura un qui ne se reproduira pas, soit parce qu'il mourra trop jeune, soit parce que pour une cause quelconque il n'aura pas d'enfant.

Que faut-il faire pour remédier à ce mal? Beaucoup de mesures peuvent y contribuer qu'il serait trop long d'énumérer ici.

Contentons-nous de dire qu'il faut avant tout améliorer notre

département si beau, si intéressant, mais si pauvre.

Il faut donc que ses revendications soient vaillamment défendues. Il faut que sa représentation parlementaire soit proportionnée à ses intérêts intérieurs et extérieurs.

Notre territoire si étendu d'autant plus important qu'il est territoire frontière. Les pic-niens qu'il envoie dans tous les points du monde ont aussi le droit d'être représentés et défendus, c'est une raison à opposer à l'argument du nombre...

Jacques BERTILLON

NUMÉRO D'ORDRE			NOMS DE FAMILLE	PRÉNOMS	TITRES, QUALIFICATIONS, état ou profession et fonctions.	ÉTAT CIVIL des habitants.						OBSERVATIONS			
général	des rues, villages, hameaux, etc.	des ménages.				SEXES masculin.			SEXES féminin.						
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
			Ouvrières en Domicile travaillant à la Fabrique Forcell, Domiciliées à la Fabrique. Ouvrières de la commune de Jausiers												
444	4	125	Bouffier	Marguerite	Choirin marié										
445	4	4	Millou	4	4										
446	4	4	Ciranié	Rose	4										
447	4	4	Leustar	Magéline	4										
448	4	4	Charpeud	Marie	4										
449	4	4	Charpeud	Marianne	4										
450	4	4	Ciran	Marianne	4										
451	4	4	Fabre	Collette	4										
452	4	4	Reynaud	Marie	4										
453	4	4	Ciran	Elisabeth	4										
454	4	4	Blanc	Elisabeth	4										
455	4	4	Bruselle	Catherine	4										
456	4	4	Reynaud	Berthe	4										
457	4	4	Borel	Antoinette	4										
458	4	4	Ciranié	Sophie	4										
459	4	4	Vaud	Magéline	4										
460	4	4	Chaf	Anna	4										
461	4	4	Marguillan	Antoinette	4										
462	4	4	Borel	Virginie	4										
463	4	4	Eysaudin	Epiphane	4										
464	4	4	Coyelle	Catherine	4										
465	4	4	Coyelle	Magéline	4										
466	4	4	Ciran	Magéline	4										
467	4	4	Ciran	Elisabeth	4										
468	4	4	Reynaud	Marie	4										
469	4	4	Vallanton	Véronique	4										
470	4	4	Martin	Jeanne	4										

Note. Inscriptions consécutives...
Inscriptions en bloc.....

NUMÉRO D'ORDRE			NOMS DE FAMILLE	PRÉNOMS	TITRES, QUALIFICATIONS, état ou profession et fonctions.	ÉTAT CIVIL des habitants.							OBSERVATIONS.		
général.	des rues, villages, hameaux, etc.	des ménages.				SEXES			ÉTAT CIVIL						
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
471	4	125	Martin	Caroline	Commissaire										
472	4	7	Delmas	Marguerite											
473	4	7	Chay	Marianne											
474	4	7	Pagan	Estienne											
475	4	7	Roux	Marie											
476	4	7	Bellon	Mari											
476	4	7	Mogran	Angélique											
477	4	7	Sacré	Christine											
478	4	7	Barah	Josephine											
479	4	7	Mogran	Marguerite											
480	4	7	Merle	Marguerite											
481	4	7	Domadieu	Suzanne											
482	4	7	Pons	Estienne											
483	4	7	Kancher	Thérèse											
484	4	7	Laurans	Antoinette											
485	4	7	Syhe	Barthé											
486	4	7	Derbez	Estienne											
487	4	7	Siquet	Josephine											
488	4	7	Fabre	Marguerite											
489	4	7	Bellen	Antoinette											
490	4	7	Derbez	Barthé											
491	4	7	Belle	Alarandine											
492	4	7	Gron	Suzanne											
493	4	7	Rippert	Gene											
494	4	7	Pons	Estienne											
495	4	7	Jastiacl	Marguerite											
496	4	7	Bier	Rose											
497	4	7	Chiveri	Marguerite											

Nota. Inscriptioes nominatim...
Inscriptioes en bloc.

NUMÉRO D'ORDRE			NOMS DE FAMILLE.	PRÉNOMS.	TITRES, QUALIFICATIONS, ÉTAT ou profession et fonctions.	ÉTAT CIVIL des habitants.						OBSERVATIONS.		
général	des rues, villages, hameaux, etc.	des ménages.				Sexe marital.	État civil.	Profession ou fonction.	Année de naissance.	Année de mariage.	Année de décès.			
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
498	♀	423	Buguez	Eugène	Croisé en Jure									
499	♀	♀	Fabre	Magdelaine										
500	♀	♀	Meylan	Magdelaine										
501	♀	♀	Cubert	Éléonore										
502	♀	♀	Saubert	Élisabeth										
503	♀	♀	Vallansan	Catherine										
504	♀	♀	Bron	Élisabeth										
505	♀	♀	Gastinel	Eugène										
506	♀	♀	Bellon	Rose										
507	♀	♀	Emmepuid	Thérèse										
508	♀	♀	Colomb	Thérèse										
509	♀	♀	Gérôme	Marie										
510	♀	♀	Reynaud	Melanie										
511	♀	♀	Espritaher	Suzette										
512	♀	♀	Bron	Rose										
513	♀	♀	Poux	Virginie										
514	♀	♀	Bellon	Rose										
515	♀	♀	Fabre	Jeanne										
516	♀	♀	Jean	Magdelaine										
517	♀	♀	Reynaud	Sophie										
518	♀	♀	Eysaucher	Élisabeth										
519	♀	♀	Manuel	Joséphine										
520	♀	♀	Chôme	Magdelaine										
521	♀	♀	Chôme	Marion										
522	♀	♀	Mithou	Magdelaine										
523	♀	♀	Siqueret	Élisabeth										
524	♀	♀	Bellon	Élisabeth										
525	♀	♀	Espritaher	Bernette										

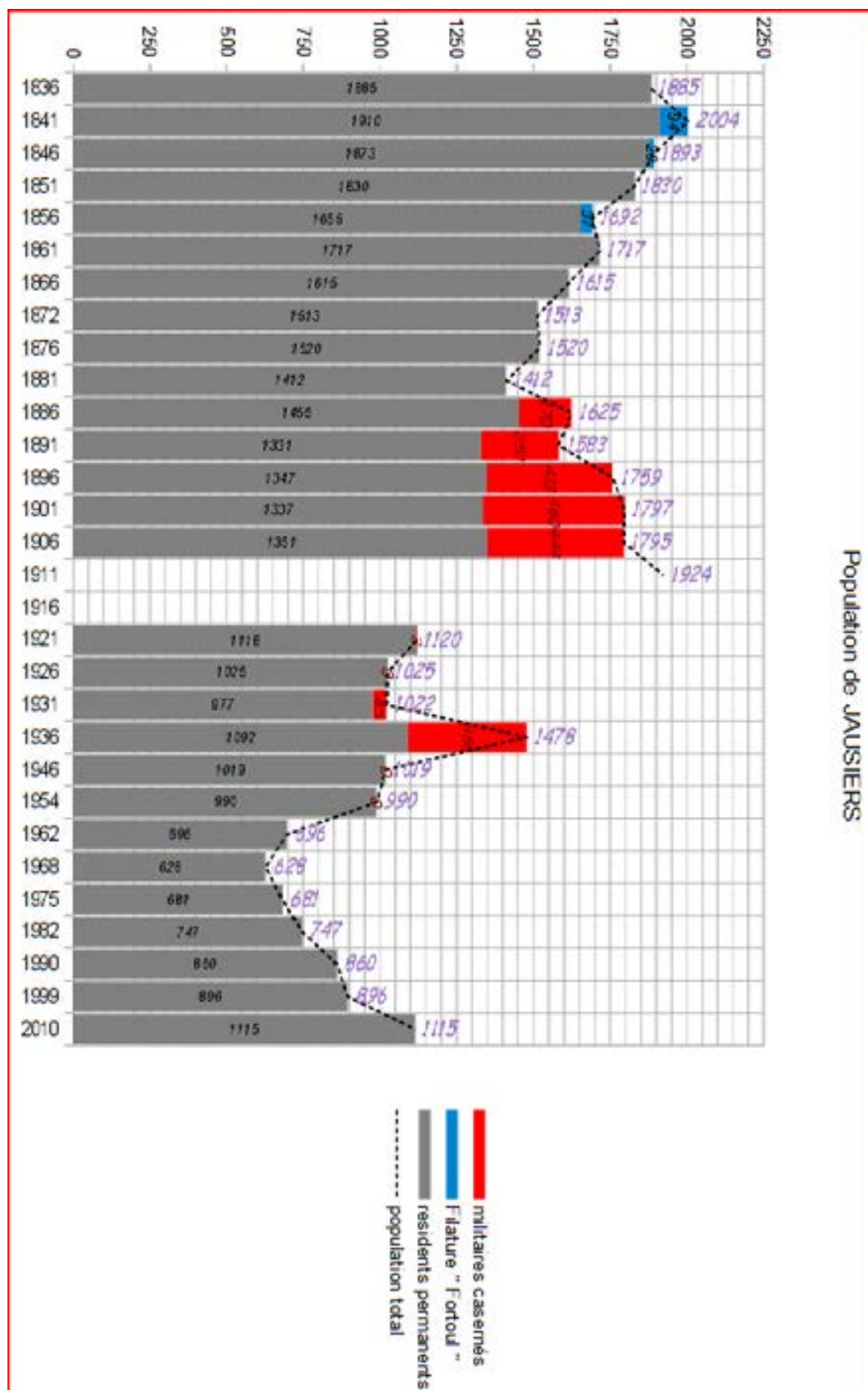
Nota. Inscriptions nominatives...
Inscriptions en bloc.....

NUMÉRO D'ORDRE			NOMS DE FAMILLE	PRÉNOMS	TITRES, QUALIFICATIONS, état ou profession et fonctions.	ÉTAT CIVIL des habitants.						OBSERVATIONS			
général.	des rues, villages, hameaux, etc.	des ménages.				SEXES masculins.			SEXES féminins.						
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
					Blanch. Davin										
526	Blanch.	123	Blanchet	Alexandrine	Comptable en chef					1					
527	✓	✓	Agnacé	Maria	✓					1					
528	✓	✓	Vion	Collette	✓					1					
529	✓	✓	Broz	Thérèse	✓					1					
530	✓	✓	Leculier	Antoinette	✓					1					
531	✓	✓	Leculier	Jacques	✓					1					
532	✓	✓	Chivrier	Marguerite	✓					1					
533	✓	✓	Bellon	Antoinette	✓					1					
534	✓	✓	Bellon	Alphonsine	✓					1					
535	✓	✓	Dominique	Joseph	Comptable					1					
536	✓	✓	Fournier	Maria	comptable					1					
537	✓	124	Emeryard	Hyacinthe	Cultivateur					1					
538	✓	✓		Supérieure	de l'école						1				
539	✓	✓	Emeryard	Benjamin	comptable					1					
540	✓	✓	Emeryard	Henriette						1					
541	Blanch.	125	Fortola	Sebastien	Propriétaire					1					
542	✓	✓	Broz	Maria	comptable					1					
543	✓	✓	Fortola	Henri	comptable					1					
544	✓	✓	Fortola	Pelle	✓					1					
545	✓	✓	Fortola	Ferdinand	✓					1					
546	✓	✓	Fortola	Emilie	✓					1					
547	✓	✓	Fortola	Clémentine	✓					1					
548	✓	✓	Fortola	Henriette	✓					1					
549	✓	✓	Fortola	Maria						1					
550	✓	✓	Fabre	Magdeleine	Domestique					1					
551	Blanch.	126	Pascal	Stienne	Propriétaire					1					
552	✓	✓	Patriot	Augustine	comptable					1					
553	✓	✓	Pascal	Henriette	comptable					1					

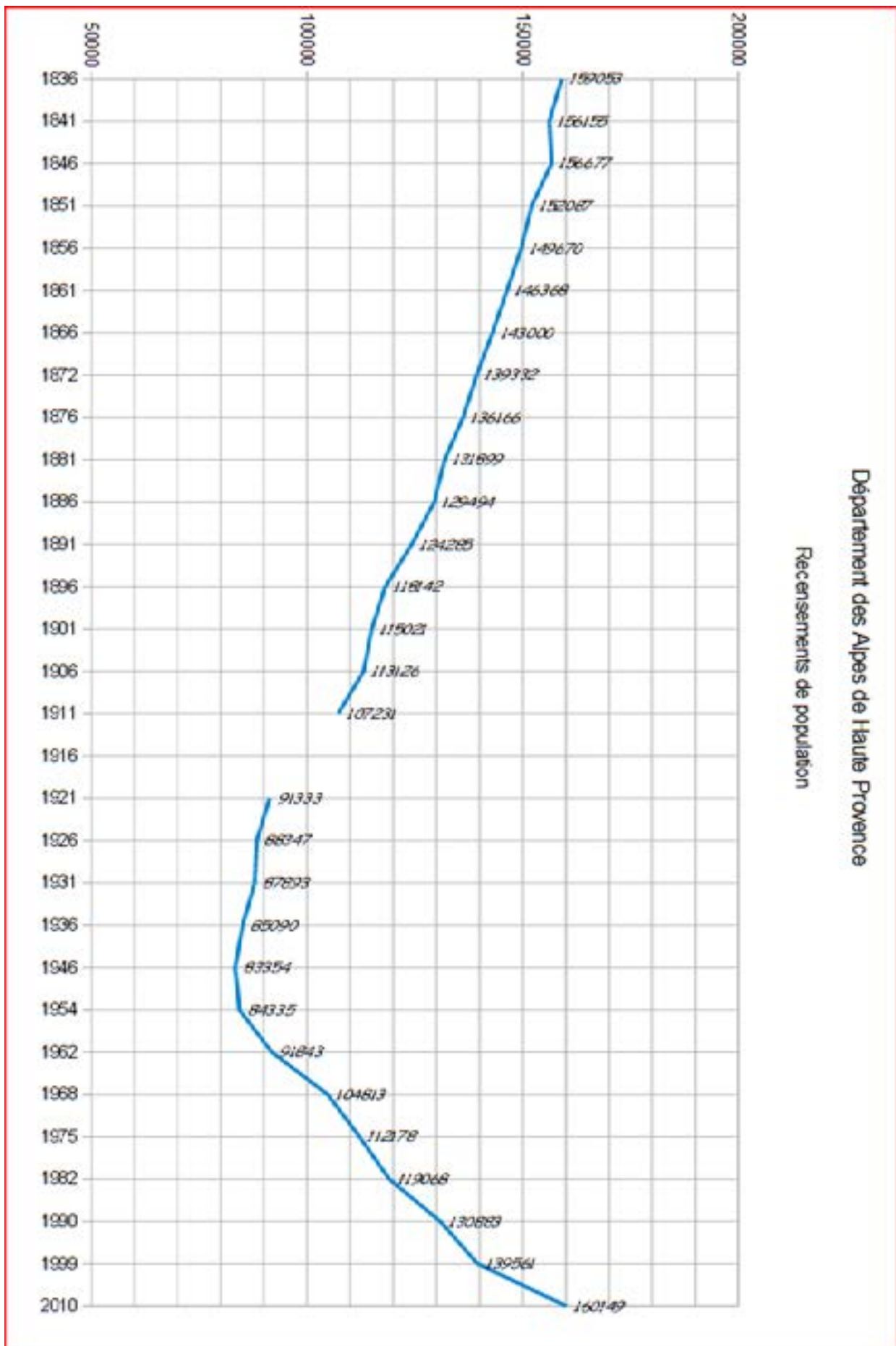
Nota. Inscriptions multiples...
Inscriptions en blanc.....

28

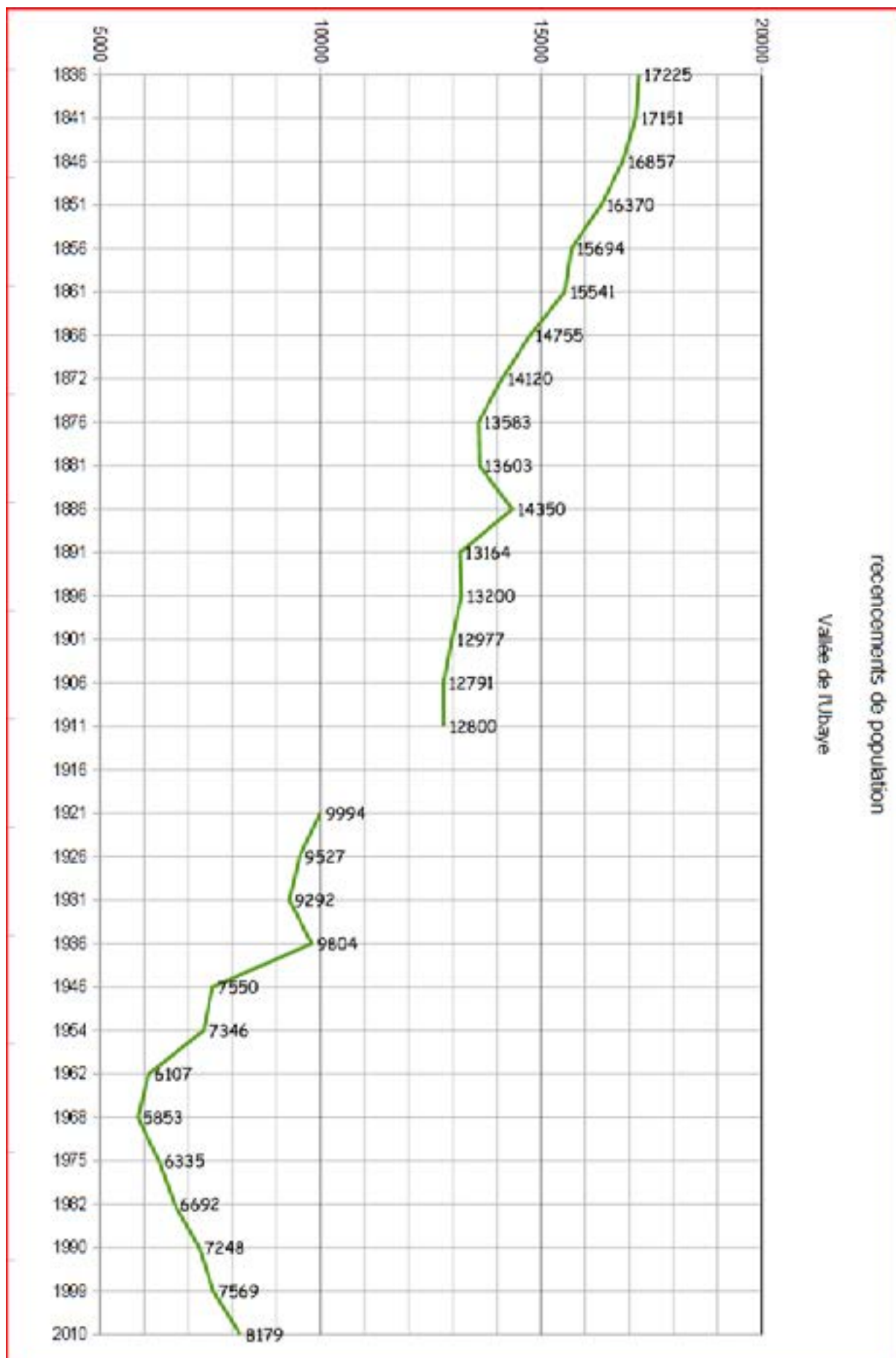
Note : les données des recensements sont très incomplètes dans le département pour l'année 1911 et il n'y a pas eu de dénombrement en 1916.



Graphique de l'évolution de la population de Jausiers, (Arch. dép. AHP, 6 M 105, recensement de Jausiers et http://cassini.ehess.fr/cassini/fr/html/1_navigation.php)



Graphique de l'évolution de la population des Alpes de Haute-Provence,
(sources : Arch. dép. AHP, 6 M, recensements et http://cassini.ehess.fr/cassini/fr/html/1_navigation.php)



Graphique de l'évolution de la population de la vallée de l'Ubaye,
(sources : Arch. dép. AHP, 6 M, recensements et http://cassini.ehess.fr/cassini/fr/html/1_navigation.php)

Sources et bibliographie

1. Sources d'archives

Archives privées

4 J 69, Fonds André Honnorat, journaux et coupures de presses sur tous sujets locaux et nationaux, 1884-1950

Lois, décrets, arrêtés, conseil de préfecture

1 K 297, *Bulletin des lois*

Administration générale et économie du département (1800-1840)

1 M 194, André Honnorat, correspondance de 1907 à 1920

4 M 77, 4 M 78, enregistrement des passeports pour l'étranger (1806-1940)

6 M 54, 6 M 55, recensements de Barcelonnette

6 M 105, recensements de Jausiers

6 M 193, tableaux statistiques récapitulatifs de la population du département (1836-1936)

6 M 334, statistiques industrielles (1839-1894)

7 M 15, agriculture, enquêtes et études (1819-1937)

Administration et comptabilité départementales

1 O 214, commune de Jausiers, concessions dans le cimetière (1885-1933)

1 O 215, commune de Jausiers, dons et legs (1824-1905)

Affaires militaires

1 R 10, demandes d'autorisation pour se faire examiner au Mexique

1 R 365, registre matricule, classe 1904

1 R 386, registre matricule, classe 1914

1 R 390, registre matricule, classe 1916

Archives des ponts et chaussées

S 439, ponts et chaussées, digues

Archives des sous-préfectures

1 Z 55, Première guerre mondiale, correspondance, mobilisation, sursitaires, victimes (1914-1919)

État civil

3E 106/7, registre d'état civil de Jausiers

3E 106/11, registre d'état civil de Forcalquier

3E 106/11, registre d'état civil de Jausiers

3 E 259/182, registre d'état civil de la commune de Jausiers

Cartes postales

2 Fi 0273, 2 Fi 274, 2 Fi 0254

Photographies

7 Fi 001, André Honorat

7 Fi 181, Fonds André Honorat

Archives déposées par les communes

E DEP 73/1M1, archives déposées par la commune d'Enchastrayes, édifices communaux, monuments et établissements publics (1884-1921)

Presse

Per 504, *Le Journal des Basses-Alpes*

Per 531, *Le Journal de Barcelonnette*

2. Bibliographie

ANGLADE Jean-Louis (d'), *Un grand patron barcelonnette au Mexique, Joseph Ollivier et sa famille*, Sabença de la Valeia, 2006.

ANTIQU-AUVARO Raymonde, *Les Barcelonnettes au Mexique*, éditions Serre, 1992, Arch. dép. AHP, 12 1875.

Archives parlementaires de 1787 à 1860, Arch. dép. AHP, 8 222.

ARNAUD François, Sabença de la Valeia, réédition en 1981, *Les Barcelonnettes au Mexique, récits et témoignages*, Arch. dép. AHP, 12 00 890.

Association Sabença de la Valéia et Musée de la Vallée, Barcelonnette, *Les Barcelonnettes au Mexique, récits-témoignages-recherches*, 5^e édition revue et augmentée, juillet 2014.

CHABRAND Émile, *Les Barcelonnettes au Mexique*, Bibliothèque illustrée, 1897 (réédition en 1992), Arch. dép. AHP, 12 1435.

EBRARD Pierre, Université Aix-Marseille, 1948, *Les Mexicains de l'Ubaye, 1821-1948*, thèse pour le doctorat en droit, Arch. dép. AHP, 06 332.

HOMPS-BROUSSE Hélène, *Construire et restaurer en haute Provence*, actes de la deuxième journée d'études d'histoire de la haute Provence, 3 décembre 2016.

HOMPS-BROUSSE Hélène, Barcelonnette/Paris, *L'aventure architecturale des émigrants barcelonnettes, France-Mexique*, musée de la Vallée, Sabença de la Valeia et Éditions d'Art Somogy, 2013, Arch. dép. AHP, 03 862.

HOMPS-BROUSSE Hélène, *Villas en Ubaye, retour du Mexique*, Images du patrimoine, 2002, Arch. dép. AHP, Br 00 606.

HOMPS-BROUSSE Hélène et LAFOREST Céline, « refuges d'éternité ou le patrimoine funéraire monumental de la Vallée de l'Ubaye », *revue toute la vallée*, n°76, octobre 2017, éditions Sabença de la Valéia, octobre 2017.

PROAL Maurice et MARTIN-CHARPENEL Pierre, *L'empire des Barcelonnettes au Mexique*, Éditions Jeanne Lafitte, 1986, Arch. dép. AHP, 8 455.

Sabença de la Valeia, *Album d'honneur de tous les Français résidant au Mexique partis pour la France, 1914-1918*, 2005 (réédition), Arch. dép. AHP, 02 141.

TRONCHET Guillaume et HOMPS-BROUSSE Hélène, « André Honorat et les affaires mexicaines ou la mémoire de l'émigration bas-alpine au Mexique », dans *André Honorat entre Basses-Alpes, Paris et Mexique, Chroniques de Haute-Provence*, n°359.

YACONO Danielle, « Les « Mexicains » à Barcelonnette, leur rôle dans la vie économique et sociale de la ville », *Bulletin de la section de géographie*, t. 78, 1966, Arch. dép. AHP, 8 04 172.

www.mexicofrancia.org

